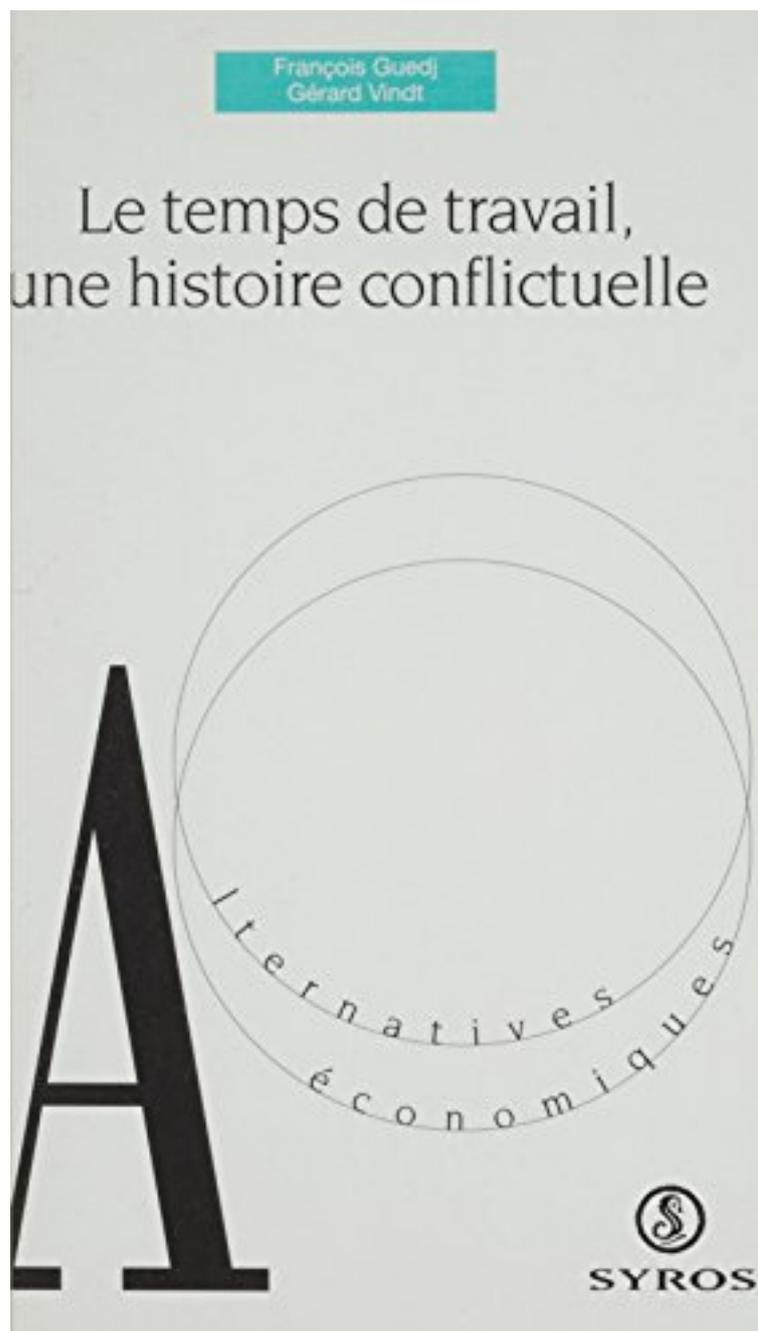


François Guedj et Gérard Vindt

Le temps de travail, une histoire conflictuelle

1997

SYROS



François Guedj, agrégé d'histoire, anime le CEIRA (Collectif d'enseignants interacadémique de réflexion et d'action) et collabore aux Cahiers de l'histoire.
Gérard Vindt, agrégé d'histoire, est responsable de la rubrique « histoire » du mensuel Alternatives économiques

Sommaire

Couverture

Présentation

Page de titre

Introduction - Du droit au travail au droit à la paresse ? Deux siècles de luttes, de débats et d'utopies autour de la réduction du temps de travail

Première partie - Le sens des chiffres La mesure du temps de travail

1 - Il ne peut y avoir une seule mesure du temps de travail

I. LES DURÉES ANNUELLES : UN INDICATEUR INSUFFISANT

II. LA LENTE MONTÉE DU SALARIAT EN FRANCE

III. UN SALARIAT TRÈS HÉTÉROGÈNE

IV. INSTABILITÉ ET PRÉCARITÉ DES SALARIÉS JUSQU'EN 1945

2 - De la journée à l'année, l'évolution de la durée de référence

I. AU JOUR LE JOUR

II. DE SEMAINE EN SEMAINE

III. LA DURÉE DE LA VIE ACTIVE : UN INTÉRÊT LIMITÉ

IV. DERRIÈRE LES CHIFFRES, LA VIE SOCIALE

Deuxième partie - Le temps de travail dans les débats et les luttes sociales

3 - 1800-1880 : derrière le temps de travail, la question du salariat

I. LA LOGIQUE PATRONALE : DISCIPLINER ET RÉGLEMENTER LE TRAVAIL, UNE QUESTION DE TEMPS !

La mécanisation et l'horloge

Les règlements intérieurs

II. LA LOGIQUE OUVRIÈRE : MAÎTRISER SON TEMPS DE TRAVAIL PLUTÔT QUE LE RÉDUIRE

Des luttes économiques ponctuelles surtout défensives

Des luttes offensives pour la réduction du temps de travail, mieux enracinées

III. DU TEMPS POUR SOI : AUTONOMIE AU TRAVAIL ET ÉMANCIPATION POLITIQUE

Derrière l'argumentation hygiéniste, l'enjeu du contrôle du travail

Le besoin d'un temps de travail pour soi-même

Du temps pour l'émancipation politique

IV. VERS UNE CONVERSION AU SALARIAT ?

4 - 1880-1940 : moins de temps au travail pour mieux produire ou pour mieux vivre ?

I. LE MOUVEMENT DES « 8 HEURES »

Une revendication séculaire (1815-1919)

Revendication politique et conversion au productivisme

II. LA LOI DE 1919 SUR LES « 8 HEURES » EN FRANCE : CONQUÊTE SOCIALE OU RATIONALISATION DE LA PRODUCTION ?

Un paradoxe : une loi politique de circonstance

Une loi souple ou restreinte ?

III. LES ANNÉES 20 : LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL N'EST PLUS UNE PRIORITÉ EN FRANCE

Le fléchissement d'une revendication toujours minoritaire

Peser sur le salariat, et non plus le refuser

IV. LES ANNÉES 30 : UN REGAIN D'INTÉRÊT POUR LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

5 - Les enjeux de la définition légale du temps de travail

I. LA LENTE ET DIFFICILE LIMITATION LÉGALE DU TEMPS DE TRAVAIL

Les enfants d'abord

Les pouvoirs publics tergiversent

II. L'INTÉRÊT BIEN COMPRIS DES RÉFORMATEURS SOCIAUX ET DES PATRONS

De la morale à la justification économique et médicale

La justification de la réduction des heures de travail par la rationalisation de la production

La permanence de l'hostilité patronale à toute réduction du temps de travail

Troisième partie - L'influence des grandes utopies

6 - Les utopistes de la première révolution industrielle

I. UNE VOLONTÉ GÉNÉRALE DE RÉDUIRE LE TEMPS DE TRAVAIL

II. LA COHÉRENCE D'UN PROJET GLOBAL DE SOCIÉTÉ NOUVELLE

Critiques mais confiants dans le progrès

Non aux « frelons oisifs »

Repenser la place du travail dans la société

Le plaisir au travail

Le temps de vivre

III. RÉDUIRE ET SURTOUT TRANSFORMER LA PRODUCTION ET LE TRAVAIL

7 - La prospective révolutionnaire, de 1875 à 1914

I. RÉDUIRE LA DURÉE DU TRAVAIL SALARIÉ : UN OBJECTIF RÉVOLUTIONNAIRE

II. MAIS LE TRAVAIL RESTE POUR BEAUCOUP UNE VALEUR POSITIVE

III. LE DROIT À LA PARESSE : UNE ASPIRATION RÉELLE MAIS SANS FORCE POLITIQUE

IV. LE TRAVAIL, UNE DETTE SOCIALE

V. RÉDUIRE LE TEMPS DE TRAVAIL POUR CHANGER LE TRAVAIL

VI. L'ÉMERGENCE DU DROIT AU LOISIR

CONCLUSION : RÉDUIRE LE TEMPS DE TRAVAIL, C'EST REPENSER LA SOCIÉTÉ

Conclusion

I. DES RÉSISTANCES DURABLES ENCORE AUJOURD’HUI

II. « TRAVAILLER DEUX HEURES PAR JOUR »

III. LA PERSPECTIVE PRÉMATURÉE DE LA FIN DU TRAVAIL

IV. POUR RÉINVENTER LE TRAVAIL, NUL BESOIN D’EN ANNONCER LA
FIN

Bibliographie

À propos de l’auteur

Notes

Copyright d’origine

Achévé de numériser

Introduction

Du droit au travail au droit à la paresse ? Deux siècles de luttes, de débats et d'utopies autour de la réduction du temps de travail

La réduction du temps de travail, aujourd'hui ? Pour Jean Gandois, patron du CNPF, c'est une « niaiserie » si elle est généralisée¹ ; pour le Parti socialiste, c'est « 35 heures hebdomadaires² » ; pour beaucoup de mouvements sociaux, c'est « la retraite à 55 ans » ; et, pour de nombreux réformateurs, il s'agit de « travailler moins pour travailler tous ».

Au centre de ce débat, une question s'est imposée ces dernières années : la réduction du temps de travail est-elle, oui ou non, une solution – même partielle – au chômage, une condition de la réalisation du « droit au travail » inscrit à la fois dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans la Constitution française ?

Toutefois, une autre préoccupation est apparue depuis peu, qui pousse aujourd'hui la réflexion sur le temps de travail : sa réduction s'inscrit-elle dans un bouleversement économique et social qui remet en cause la nature – voire la notion – de travail ? Et, dès lors, ne va-t-on pas vers le « droit à la paresse » cher à Paul Lafargue ?

Dans ces débats, au côté d'arguments conjoncturels, l'histoire est souvent appelée à la rescousse. Logique, dans une société qui a le sentiment de vivre une époque charnière. Certains sont ainsi partis à la recherche de nouvelles utopies susceptibles de relayer les vieilles utopies socialistes. Les grands ancêtres sont même « convoqués » par ces prospectivistes : *Utopia* de Thomas More aura cinq cents ans en 2016...

D'autres ont cru trouver dans l'histoire l'expression de lois mécaniques ou naturelles : découvrent-ils que la réduction du temps de travail est un mouvement « séculaire », et ils entendent « inéluctable » ; apprennent-ils que l'on ne travaille « qu'à mi-temps » par rapport à nos proches aïeux du siècle dernier, et ils s'imaginent demain, automatiquement, à quart temps ou moins ; etc. En témoignent les titres accrocheurs d'ouvrages pourtant intéressants comme celui de Dominique Méda, *Le Travail, une valeur en voie de disparition*, ou, plus définitif, celui de Jeremy Rifkin, *La Fin du travail*.

D'autres encore, dont nous sommes, veulent au contraire relire l'histoire non pas pour en déduire l'avenir ou pour rêver sur lui, mais pour identifier et comprendre ce qui, dans la société française, a produit la réduction du temps de travail que l'on observe depuis un siècle environ. Car cette évolution statistique, même durable, ne fait que traduire en chiffres des comportements, des accords, des conflits et des compromis entre individus, entre groupes sociaux. Il n'y a rien d'automatique, d'inéluctable, dans une société.

Ainsi, nous verrons dans ce livre combien l'histoire de la réduction du temps de travail résulte de débats d'idées et de mouvements sociaux, souvent de conflits, impliquant les salariés – particulièrement les mouvements ouvriers -, le patronat, l'État et les réformateurs sociaux, où la question du temps de travail est au cœur des débats sur le droit au travail, sur le droit du travail, sur le droit à des conditions de vie décentes, ou sur le droit à disposer d'un temps hors travail. Les revendications sur le temps de travail sont donc indissociables de la nature et de la valorisation du travail ainsi que de son organisation sociale et technique. Le terrain de la négociation sociale sur le partage des gains de productivité du travail se trouve

ainsi balisé par le niveau du salaire, bien sûr, mais aussi par la durée, l'intensité et la pénibilité du travail, ses dangers, la précarité du contrat de travail, sa reconnaissance sociale, ou encore par le partage du pouvoir politique et économique.

Les chiffres de l'évolution du temps de travail (sur la journée, sur la semaine, sur l'année, ou sur la durée de la vie active) qui sont synthétisés dans la première partie de ce livre prennent donc tout leur sens avec l'histoire des mouvements sociaux (l'importance et la nature des revendications sur le temps de travail, par exemple, se modifient selon l'évolution de la réalité du salariat) et des débats d'idées depuis deux siècles : la réduction du temps de travail passait au siècle dernier pour une revendication dangereuse à laquelle le patronat s'est toujours opposé.

Une attention particulière est donc accordée à la période qui, du début du XIX^e siècle à l'entre-deux-guerres, voit se constituer et se généraliser peu à peu le salariat³. On comprend mieux alors les enjeux sociaux des différents arguments invoqués dans les débats sur le temps de travail, parce qu'ils traduisent la transformation, inégale et complexe, du monde du travail : par exemple, le débat sur le temps de travail montre que le temps n'a plus la même signification, la même valeur, la même mesure pour le monde agricole et industriel, pour le monde rural ou urbain, pour le paysan ou l'ouvrier, pour le travailleur indépendant ou le salarié, etc., et cette évolution n'affecte pas tous les métiers, toutes les régions au même rythme ni au même degré. Parce que aussi les intérêts du patronat et des ouvriers se trouvent à chaque fois remis en cause par l'évolution du salariat, la période que nous avons privilégiée met bien en évidence les divergences entre ces deux groupes – et parfois au sein de chaque groupe –, d'où jaillissent les conflits, mais aussi les conjonctions possibles qui autorisent des compromis.

Ces conflits sociaux sur la réduction du temps de travail présentés dans la deuxième partie du livre sont eux-mêmes mis en parallèle, dans la troisième et dernière partie, avec l'histoire des utopies qui ont souvent inspiré les acteurs sociaux. Toujours, la revendication du temps de travail a été liée aux projets de société meilleure, idéale – alternative, dirions-nous aujourd'hui –, forgés par les utopistes de la première moitié du XIX^e siècle (Ch. Fourier, R. Owen, etc.) puis les utopistes collectivistes au tournant des XIX^e et XX^e siècles (H. Brissac, P. Kropotkine, P. Lafargue, etc.), dont l'écho se répercute jusqu'à nous.

Nous espérons que cette plongée dans le passé permettra de montrer que l'histoire du temps de travail est jalonnée d'avancées et de reculs. Cette histoire conflictuelle n'est donc pas linéaire.

Nous espérons aussi que ce travail historique apportera des éléments de réponse à tous ceux que la situation actuelle scandalise et inquiète, et qui, cherchant une voie pour en sortir, s'interrogent sur le long terme. **Il** invite aussi à ne pas se résigner à une précarisation croissante du salariat sous prétexte que l'histoire, n'est-ce pas, c'est le changement.

Face à la crise politique et sociale actuelle, la réduction du temps de travail doit renouer avec son histoire.

Première partie

Le sens des chiffres La mesure du temps de travail

1

Il ne peut y avoir une seule mesure du temps de travail

*

Pour parler du temps de travail, on peut se référer à la durée journalière, hebdomadaire, annuelle ou à la durée de la vie active. Un choix qui n'est pas neutre : on ne vit pas de la même façon une réduction d'une heure de sa journée de travail et un congé supplémentaire d'un mois à prendre en une fois – c'est pourtant, d'un point de vue mathématique, une baisse à peu près équivalente de son temps de travail. D'ailleurs, si l'on parle autant de la durée annuelle du travail aujourd'hui – alors que le débat portait auparavant plutôt sur la durée hebdomadaire -, c'est que le contexte social a changé, la vie familiale autant que la pression patronale, pour plus de souplesse dans la gestion de la main-d'œuvre.

En retraçant l'évolution des différentes temporalités de la durée du travail – en commençant par la durée annuelle qui occupe tant le débat aujourd'hui -, on se gardera donc d'oublier les évolutions sociales qui les portent.

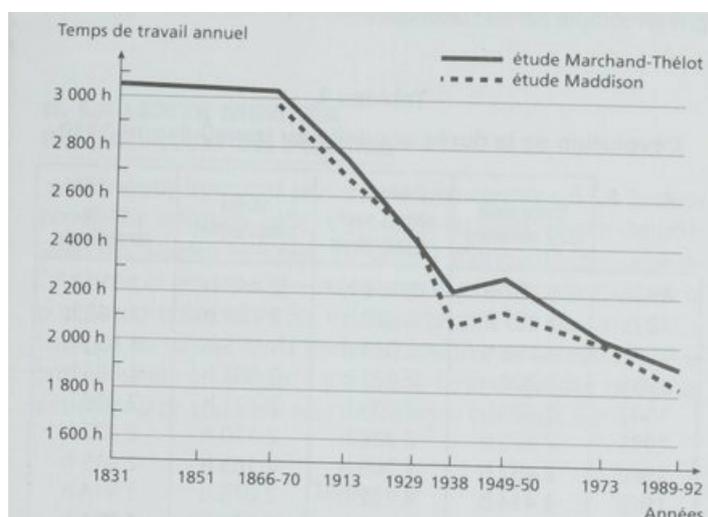
I. LES DURÉES ANNUELLES : UN INDICATEUR INSUFFISANT

Les mesures de l'évolution de la durée annuelle du travail peuvent différer selon les sources, les méthodes de calcul et les définitions statistiques, mais elles ne divergent pas : toutes montrent que, depuis 1870, cette durée annuelle du travail a été divisée environ par deux (voir graphique 1).

Une évolution parallèle peut être observée dans les autres pays industrialisés (voir [tableau 1](#)).

Comment calcule-t-on ces durées annuelles ? En France, l'Office du travail, créé en 1890, a procédé en 1891-1892 à une enquête qui concluait pour l'industrie à une durée journalière moyenne de 10,5 heures tant en province qu'à Paris. Le nombre de jours effectifs de travail, une fois les jours fériés ou chômés et l'absentéisme déduits, étant estimés en moyenne à 290, la « durée réelle du travail par an » était évaluée à $10,5 \times 290 = 3\,045$ heures [A.-C. Decouflé, N. Svendsen, 1984]. Mais l'enquête n'a porté que sur 2 950 entreprises de plus de 100 salariés, soit un effectif total de 450 000. Cela en limite singulièrement la portée quand on connaît la place restreinte de la grande entreprise en ce temps-là en France.

Graphique 1
La durée annuelle du travail en France réduite de moitié
depuis 1870



Sources : O. Marchand, Cl. Thélot, 1991, p.190 ; A. Maddison, 1995, p. 266.

Tableau 1
La durée annuelle du travail se réduit
dans tous les pays industrialisés

	Italie	Allemagne	Royaume-Uni	États-Unis
1870	2 886 h	2 941 h	2 984 h	2 964 h
1913	2 536 h	2 584 h	2 624 h	2 605 h
1929	2 228 h	2 284 h	2 286 h	2 342 h
1938	1 927 h	2 316 h	2 267 h	2 062 h
1950	1 997 h	2 316 h	1 958 h	1 867 h
1973	1 612 h	1 804 h	1 688 h	1 717 h
1992	1 490 h	1 563 h	1 491 h	1 589 h

Source : A. Maddison, 1995.

Plus tard, les enquêtes périodiques du ministère du Travail ont permis d'affiner le calcul, bien que les salariés de l'État et ceux des entreprises de moins de 10 salariés ne soient le plus souvent pas pris en compte par les statistiques.

Tableau 2
L'évolution de la durée annuelle du travail depuis 1930

	Temps plein (52,2 semaines)	Moins congrés payés et jours fériés	Moins temps partiel	Durée effective moins absentéisme
1930	2 594 h	2 478 h	2 447 h	2 319 h
1935	2 437 h	2 320 h	2 288 h	2 162 h
1937	2 198 h	2 024 h	1 995 h	1 880 h
1939	2 209 h	2 032 h	2 002 h	1 884 h
1947	2 407 h	2 204 h	2 171 h	2 036 h
1955	2 425 h	2 208 h	2 170 h	2 027 h
1960	2 452 h	2 205 h	2 163 h	2 019 h
1969	2 414 h	2 122 h	2 075 h	1 914 h
1974	2 292 h	2 008 h	1 955 h	1 821 h
1980	2 181 h	1 902 h	1 842 h	1 715 h

Source : Cl. Fontaine, 1984. Les données de base proviennent d'enquêtes régulières du ministère du Travail sur les horaires hebdomadaires à temps plein des établissements de plus de 100 salariés du secteur marchand non agricole (1930-1943) puis de plus de 10 salariés (1947-1983). Pour la première période, les chiffres ont été majorés de 1,5 % : c'est l'écart constaté entre les entreprises de plus de 100 salariés et celles de 10 à 100 salariés en 1946.

Tous ces travaux ont cependant en commun un défaut fondamental : en mettant sur un pied d'égalité une heure de travail en 1850 et en 1950, ils supposent que, pendant la période étudiée, le travail et les conditions de son exercice, notamment le salariat, n'ont pas changé. Ce qui est évidemment contestable par principe – on ne peut fixer ainsi des constantes qui seraient « a-historiques », immobiles – et ne reflète pas la réalité observée : le modèle contemporain (un emploi stable et à plein temps dans une grande entreprise des années 50-60), qui est le plus souvent implicite à toutes ces études, n'est devenu dominant en France qu'au XX^e siècle, après une lente montée du salariat dans la population active, et un lent processus de stabilisation de ce salariat.

II. LA LENTE MONTÉE DU SALARIAT EN FRANCE

Ne nous y trompons pas : si le salariat constitue 53,4 % de la population active en 1906, c'est grâce au poids encore considérable des salariés agricoles. Le salariat d'aujourd'hui – celui de l'industrie et des services – représente alors moins de 40 % de la population active, dont les trois quarts sont des ouvriers. Cette faiblesse du salariat est la traduction chiffrée de la résistance à la prolétarianisation en France. Il y a là une forte originalité française, très nette si on compare avec l'Allemagne (tableaux 3 et 4) :

Tableau 3
Le salariat progresse lentement de 1866 à 1975 en France

	1866	1881	1906	1926	1954	1975
Population active	18 312 000	18 523 000	19 860 000	20 137 000	19 515 000	22 042 000
Total salariés, y compris domestiques (a)	47,0 %	50,7 %	53,4 %	59,4 %	63,0 %	80,3 %
Total salariés tous secteurs	41,9 %	44,8 %	49,1 %	56,0 %	60,0 %	78,7 %
Salariés agricoles	18,5 %	15,5 %	10,3 %	8,9 %	5,9 %	1,7 %
Salariés des secteurs secondaire et tertiaire	23,4 %	29,3 %	38,8 %	47,3 %	54,1 %	77,0 %
dont ouvriers	18,9 %	21,1 %	28,3 %	33,2 %	33,2 %	37,2 %
dont employés et cadres	4,5 %	8,2 %	10,5 %	14,1 %	20,9 %	39,8 %

(a) Mais sans le personnel de l'armée ni celui de la police.

Source : O. Marchand-C. Thélot, 1991. M. Beaud [M. Beaud, 1981] calcule un taux de salariat supérieur (57 % en 1880, contre 50,7 % pour O. Marchand et C. Thélot), mais n'infirmes pas la faiblesse relative de la salarisation française à l'époque

Tableau 4
Le salariat a progressé plus vite en Allemagne^(a)

Part dans la population active	1882	1907	1925
Ouvriers (agricoles compris)	57,40 %	53,00 %	50,10 %
Employés hors État	4,70 %	10,70 %	12,40 %
Fonctionnaires	2,60 %	2,00 %	4,70 %
Total	64,70 %	65,70 %	67,20 %

Source : J. Kocka, 1989, p.185.
(a) Territoire de 1933.

Source : J. Kocka, 1989, p.1985.

Même si la comparaison n'est pas possible terme à terme, la précocité de la salarisation et de la prolétarianisation allemandes saute aux yeux. La proportion de salariés américains serait équivalente et le phénomène encore plus net en Grande-Bretagne (autour de 75 % de la population active) aux alentours de 1880 [M. Beaud, 1981]. Cette faible salarisation française traduit d'abord la prégnance du monde rural dans la société française : l'agriculture occupe en France 43 % des actifs à la fin des années 1900, contre 36 % aux États-Unis, 29 % en Allemagne et 11 % en Grande-Bretagne.

La lenteur du développement du salariat en France traduit aussi la résistance du monde de l'atelier : dans l'industrie, le recensement de 1906 fait apparaître l'importance de l'artisanat et de la très petite entreprise industrielle (tableau 5) :

Tableau 5
L'industrie française est encore peu concentrée en 1906



Types d'établissements	Nombre d'établissements
Isolés (artisans + salariés à domicile)	1 501 000
De 1 à 5 salariés	532 600
De 6 à 50	67 900
De 51 à 500	8 500
De plus de 500	600

Sources : *Études et Conjoncture*, 1954 ; D. Woronoff, 1994.

Ainsi, plus qu'ailleurs, le salariat en France émerge lentement du monde artisanal-rural. De ce fait, au début du XX^e siècle, la notion de temps de travail ne concerne qu'une minorité de la population active. En outre, ce salariat est lui-même très hétérogène.

III. UN SALARIAT TRÈS HÉTÉROGÈNE

Au début du XX^e siècle, une partie importante du salariat industriel travaille encore dans de toutes petites unités (voir tableau 6), constituant une sorte de monde frontière entre l'atelier artisanal et la grande usine. Ceci, d'ailleurs, n'est pas propre à la France : dans l'impressionnante industrie allemande, très concentrée déjà au début du siècle, il y a 500 000 travailleurs à domicile et trois millions de compagnons-artisans, soit le tiers des salariés du secteur [P. Guillen, 1970].

En France, la catégorie statistique des « isolés » nous fait déjà aussi rentrer dans le monde salarial de l'époque, sans faire une claire distinction entre artisanat et salariat à domicile. Or, celui-ci est en plein essor au début du XX^e siècle ! L'arrivée de la machine à coudre aidant, « une organisation industrielle nouvelle se développe dans le but de soustraire aux obligations de la loi, en particulier à la limitation de la durée légale, le travail des enfants et des femmes », souligne la Commission supérieure du travail en 1902. Le phénomène est international, on l'a vu pour l'Allemagne. En Angleterre, la Chambre des lords s'élève contre « des salaires exceptionnellement bas, une durée excessive du travail et des ateliers insalubres ». Ce travail à domicile est caractérisé par de fortes fluctuations du travail, des mortes saisons alternant avec des périodes de presse où « les journées de 16 et 17 heures presque ininterrompues sont courantes » [N. Chambelland, 1990]. Si la baisse de ce travail à domicile est avérée après 1914 en France – surtout pour le travail masculin –, on n'en estime pas moins qu'il restait encore un million d'ouvrières à domicile en 1936 qui échappaient à toute législation sur le temps de travail. Leur nombre était donc plus important encore au début du siècle, particulièrement dans le vêtement, la lingerie, le cuir (bonnetières de Troyes, dentellières du Puy, gantiers de Grenoble), les fleurs artificielles, le bois, etc.

Une autre catégorie de salariés échappe à toute législation sur le temps de travail jusqu'à la loi sur les 8 heures de 1919 : les salariés des petites entreprises de moins de 10 salariés constituent encore le tiers du salariat industriel en 1906 (tableau 6) : un phénomène particulièrement marqué dans l'industrie alimentaire (62 % des salariés dans des petites entreprises) et le bâtiment et travaux publics (47 %). Ils représentent 1,18 million de salariés. Avec les 1,5 million de travailleurs « isolés », dont une bonne partie est salariée, ils représentent près de la moitié de la main-d'œuvre industrielle.

Tableau 6
Les salariés de l'industrie sont dispersés

Part de la population active par taille d'établissements	1906	1931	1954
De 1 à 10 salariés	32,2 %	19,7 %	16,0 %
De 11 à 100	27,6 %	30,1 %	30,8 %
De 101 à 500	21,7 %	23,6 %	25,9 %
Plus de 500	18,5 %	26,6 %	27,1 %

Source : J. Bouvier, F. Caron, 1979.

Les années d'avant-guerre, et plus encore les années 20, ont ainsi connu une profonde mutation de l'industrie française, notamment sa concentration : les petites entreprises n'emploient plus que 19,7 % des salariés de l'industrie en 1931.

Est-ce à dire que le rapport salarial moderne (l'emploi stable et à plein temps) s'est enfin étendu à une large majorité des salariés de l'industrie ? Non, car d'autres facteurs contribuent à fragmenter le monde du travail : ils ont nom instabilité et précarité.

IV. INSTABILITÉ ET PRÉCARITÉ DES SALARIÉS JUSQU'EN 1945

Pour le patronat, ce qui caractérise les salariés, c'est leur instabilité. L'instabilité de la main-d'œuvre dite non qualifiée, tout d'abord. La résistance à la prolétarianisation continue à l'intérieur de l'usine même. L'ouvrier-paysan se considère longtemps comme un saisonnier, pour lequel les travaux des champs ont la priorité. L'instabilité de cette main-d'œuvre est une des raisons du recours massif aux enfants, aux femmes ou aux immigrés – main-d'œuvre pas plus stable au demeurant.

Le travail des enfants dans les usines est important jusque dans les années 1860-1880 (il constitue encore 15 % de l'effectif des mines du Nord-Pas-de-Calais en 1867). Les femmes représentent autour de 30 % de la main-d'œuvre industrielle avant comme après la Grande Guerre [O. Marchand, C. Thélot, 1991]. Quant aux immigrés, ils représentent 15 % des ouvriers vers 1900, plus encore dans les années 20 [G. Noiriel, 1988].

L'instabilité des ouvriers qualifiés n'était guère moindre. Si la mobilité est aujourd'hui à l'honneur, le « nomadisme » du professionnel du XIX^e siècle, prompt à changer d'employeur et même de région en fonction de la situation locale du marché du travail, était alors peu apprécié des patrons ! Même chose pour les employées des grands magasins : en 1910, 60 % des employées du Printemps n'y restaient pas plus de deux ans [P. Fridenson, 1993b].

Certes, on observe dans les années 1880 une stabilisation des familles ouvrières, spécialement dans les hauts lieux du paternalisme comme le Creusot ou les mines de Carmaux. La longue dépression qui sévit dans ces années-là y est pour quelque chose. On observera le même phénomène dans les années 30. Mais dès que la reprise arrive, ce noyau de stabilité se révèle insuffisant et le *turn over* reprend : c'est le cas au début du XX^e siècle, dans les années 20 ou à la fin des années 30, dans les secteurs redevenus prospères comme l'électrometallurgie alpine. Par exemple, les directeurs de l'entreprise Alais, Frogès et Camargue (futur Pechiney) se plaignent du *turn over* à l'usine d'aluminium de L'Argentière, dans les Hautes-Alpes, où le nombre des départs d'ouvriers atteint 70 % de l'effectif moyen pour la seule année 1929, 12 % en 1933 et remonte à 50 % en 1937 [G. Vindt, 1995].

On observe la même chose en Angleterre où, en 1910, Beveridge, le futur père de la Sécurité sociale anglaise, prône une politique pour s'y opposer : « Pour celui qui veut trouver un emploi précaire de temps en temps, le bureau de placement rendra peu à peu impossible ce genre de vie » [Ch. Topalov, 1987]. Aux États-Unis, le nomadisme ouvrier est aussi patent,

mais le patronat n'y voit guère d'inconvénient, au contraire : il dispose ainsi d'une « main-d'œuvre flexible adaptée à des marchés du travail changeants » [M. Debouzy, 1989].

Du point de vue des salariés, la condition salariale est surtout synonyme de précarité. Cette précarité est évidemment aggravée en période de crise, où les réductions de personnel sont massives, comme dans les années 30 où la flexibilité du marché du travail fait merveille⁴. Mais elle reste forte aussi hors période de crise. Le chômage temporaire, partiel est considéré comme normal : l'entreprise embauche et débauche en fonction de ses ventes, pour des travaux d'entretien, ou lors des mortes-saisons qui sont à l'origine de 24 % du chômage en France en 1896 [R. Salais, 1986]. Jusqu'en 1928, aucune règle n'impose de délai de préavis pour les licenciements. Chez Renault, le délai est... d'une heure. Et lorsqu'en 1928, le ministre du Travail décide que désormais ce délai de préavis sera d'une semaine dans l'industrie automobile, les constructeurs protestent, invoquant le caractère saisonnier de la production [D. Phan, 1991]. Ajoutons que la sous-traitance fréquente, par la petite entreprise et le travail à domicile, alimente aussi la précarité.

Ainsi, jusqu'en 1914 et même jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale, malgré les changements structurels des années 20 qui ont vu se développer la grande entreprise et la rationalisation taylorienne⁵ en France [A. Moutet, 1992], instabilité et précarité restent les traits dominants d'un marché du travail qui plus est très segmenté suivant les secteurs, la taille des entreprises et les régions. Laissons le dernier mot à Robert Castel : « Le marché du travail est encore dominé dans les années 30 par une mobilité faite d'incertitude, sous la menace d'un renvoi contre lequel ne protège pas la législation du travail. Les embauches à la tâche, à l'heure ou à la journée sont les plus fréquentes. Il n'existe le plus souvent ni contrat écrit ni stipulation préalable de la durée de l'embauche. L'ouvrier “ prend son compte ” ou l'employeur le “ congédie ”, l'un et l'autre avec une facilité étonnante » [R. Castel, 1995].

On est donc loin, très loin, de l'emploi stable à plein temps dominant – mais non général – dans les années 1950-1970. Seules certaines catégories (mineurs, ouvriers d'État, employés et ouvriers de certaines entreprises ayant réussi dans leur politique paternaliste) commencent à bénéficier peu à peu, dans l'entre-deux-guerres, de ce type d'emploi salarié.

De ce fait, la comparaison du temps de travail sur longue période, qui suppose généralisé un rapport salarial qui ne l'est pas, perd beaucoup de son sens, surtout si l'on compare les durées annuelles du travail. Pour la grande majorité des salariés d'avant-guerre, le travail se vit au jour le jour, ou de semaine en semaine.

2

De la journée à l'année, l'évolution de la durée de référence

*

Au XIX^e siècle, la réflexion, les revendications sur le temps de travail ainsi que sa mesure portent sur la journée. Le cadre hebdomadaire apparaît à la fin du XIX^e siècle, et devient primordial dans l'entre-deux-guerres. Depuis la Seconde Guerre mondiale, on porte plus d'attention à la durée annuelle du travail (les congés payés, la flexibilité annuelle du temps de travail, etc.). La durée du travail à l'échelle de la vie active apparaît parfois dans le débat (âge de la retraite, entrée dans la vie active...) mais rarement lors de négociations professionnelles. Ce glissement du cadre de référence de la durée du travail n'est pas linéaire – la durée hebdomadaire de travail demeure aujourd'hui une référence sociale et législative essentielle – et on ne peut jamais se contenter d'un seul critère pour comprendre la place du travail dans la vie quotidienne et son évolution. Mais il est significatif d'une transformation radicale du salariat et des modes de vie.

I. AU JOUR LE JOUR

La perception de la durée du travail, au XIX^e siècle, c'est d'abord la journée – ensuite, les saisons. On ne dispose pas de statistiques sur la durée journalière de travail avant la fin du XIX^e siècle, mais seulement d'enquêtes. Heureusement, les conclusions de celles-ci, assez nombreuses, convergent toutes dans le même sens. Malgré les imprécisions (les pauses sont tantôt exclues tantôt incluses dans les calculs, il s'agit souvent de moyennes ne concernant que les plus grandes entreprises, etc.), elles constituent donc des sources d'information précieuses (voir tableau 7).

On peut distinguer trois phases dans l'évolution de la durée journalière du travail.

– Tout d'abord, au début de l'industrialisation, la durée du travail a augmenté, « partout où l'on peut travailler à la lumière de la lampe » disait Villermé en 1840, et dans tous les pays. Pour la France, la durée maximale semble atteinte vers 1835-1840. Les autres pays semblent être au même niveau, entre 12 et 15 heures par jour six jours sur sept, sauf la Grande-Bretagne, où l'on estime la durée à 12 heures, réduite le samedi de deux ou trois heures.

– Ensuite, cette durée élevée de travail journalier semble stabilisée, ne diminuant que légèrement jusqu'au milieu du siècle, ce que résume bien Jean-Pierre Rioux : « De la Pennsylvanie à l'Oural, de la Clyde au Pô, même souffrance jusqu'en 1850 » [J.-P. Rioux, 1971], Pour la France, D. Woronoff estime qu'au XIX^e siècle « il n'y a pas d'autres règles que le bon vouloir du patron. Dans les mines, le travail de fond ne dépasse pas dix heures. Partout ailleurs, la durée d'occupation avoisine les quinze heures par jour, vers 1840, et ne faiblit pas avant 1880 » [D. Woronoff, 1994].

Tableau 7
Durée du temps de travail journalier des ouvriers adultes dans l'industrie manufacturière (sauf précision contraire)

	France	Autres pays
1802	12 -14 h (enquêtes)	G-B : 12 h, filatures + de 20 sal. (enquêtes)
1835	13-15 h (enquêtes)	
1837		Russie : 10 h (loi très théorique !)
mars 1848	10 h Paris, 11 h province (loi)	

sept. 1848	12 h (loi)	
		G-B : 10 h (loi)
1851	+ de 12 h possible (loi)	
1868		É-U : 8 h pour salariés fédéraux
1874	12 h (loi)	
1891	10-12 h (enquête Office du travail)	Allemagne : 10 h (loi)
1892	12 h (loi)	
1899-1904	8 h Postes, industries d'État (loi)	
1900-1904	10 h en quatre ans (loi)	
1905	8 h dans les mines	
1906	8 h pour 14 694 ouvriers du privé (sur 137 établissements, enquête Office du travail)	
1908		G-B : 8 h dans les mines
avant 1914	Entreprises de + de 100 sal. : 9 h 30 (enquêtes statistiques)	G-B : 8 h dans plusieurs conventions collectives
1919	8 h « effectives » (loi)	

– Puis la baisse du temps de travail journalier s’amorce plus franchement dans le dernier quart du XIX^e siècle. Certains auteurs soulignent une diminution sous le second Empire. En 1891-1892, la durée du travail dans les grandes entreprises (plus de 100 salariés) a nettement diminué : une enquête, déjà citée, de l’Office du travail auprès de près de 3 000 d’entre elles a compté une durée journalière de 10,5 heures en moyenne. D’autres enquêtes estiment que cette durée a graduellement diminué jusqu’à 9h30 à la veille de la Grande Guerre⁶. Cependant, cette situation ne concerne qu’une minorité de salariés. Et Denis Woronoff peut souligner à juste titre que, au début du XX^e siècle, les journées sont encore de 12 heures. Dans les petites entreprises et surtout dans le travail salarié à domicile, ce chiffre est souvent largement dépassé.

Tout au long du XIX^e siècle, c’est bien le patron qui est maître chez lui et décide du temps de travail. La législation reste bien peu ambitieuse. Elle est souvent très restrictive : ainsi, notait Paul Louis à propos de la loi de 1900 instaurant le principe des 10 heures journalières, « la grande erreur du régime [de la III^e République] est l’abstention totale de la loi dans le domaine de la petite industrie » [P. Louis, 1905], autrement dit la mise à l’écart du droit des deux tiers des salariés de l’industrie.

En fait, la loi s’est surtout préoccupée du travail des femmes et des enfants, dès 1819 en Grande-Bretagne et 1841 en France (voir [tableau 8](#)).

Les enfants, habiles à de nombreux travaux, plus faciles à châtier, encore plus mal payés que les adultes (le tiers, le quart d’un ouvrier quand la moitié de leur salaire n’est pas confisquée pour apprentissage ou pour amendes), forment, avant 1850, jusqu’au tiers de la main-d’œuvre dans certains établissements. A tel point que des industriels cherchant à régulariser la concurrence, des hygiénistes, des natalistes, des économistes, des militaires voulant favoriser le bon développement de la jeunesse – et la reproduction de la force de travail –, des moralistes et des chrétiens soucieux de renforcer la famille ou encore des

philanthropes s'en sont préoccupés.

Tableau 8
La réglementation du temps de travail des enfants et des femmes

	France	Grande-Bretagne
1819		Travail interdit pour enfants – de 9 ans 12 h max. par jour pour 9-16 ans
1833		Pas de travail de nuit pour – de 18 ans 9 h/jour : 9-13 ans
1841	8 h/jour : 8-12 ans ; 12 h/jour : 12-16 ans	7 h/jour : 8-13 ans ; 12 h/jour : 13-18 ans et femmes
1850		10 h 30 :13-18 ans et femmes sur 5 jours, et 7 h le samedi
1867		6 h 30/jour : 8-13 ans ; 12 h/jour : 13-18 ans et femmes avec 10 h 30 effectives et 60 h/semaine maxi, pas de nuit, pas de samedi ni dimanche
1874	Travail interdit pour – 12 ans	Interdit pour – de 10 ans
1875		56 h 30/semaine (74 h avec repos) : 13-18 ans et femmes
1891		Interdit pour – de 11 ans
1892	Pas de travail de nuit : – de 18 ans 10 h/jour : 13-16 ans ; 11 h/jour : 16-18 ans 11 h/jour : femmes	
1901		55 h/semaine : 13-18 ans et femmes

Source : P. Louis, 1905 ; L.H. Parias, 1962.

Mais les progrès de la législation sont timides. Elle ne fait pas forcément plaisir aux familles ouvrières, qui craignent de voir leurs revenus amputés. De plus, la réglementation est difficile à faire respecter car un corps de fonctionnaires de l'inspection du Travail n'est mis en place en France qu'à partir de 1874 (avec un net retard sur l'Angleterre où ce service existe depuis 1847). Et, bien que notablement renforcée en 1892, elle est peu efficace : « Il est impossible de faire appliquer la législation sur le travail », écrivait Arthur Fontaine, directeur du Travail au ministère du même nom, en 1907.

Cependant, le contrôle se renforce peu à peu et les pressions pour faire appliquer la loi sont fortes après 1919, lorsqu'il s'agit d'instaurer les huit heures de travail par jour. Ou plus exactement les 48 heures hebdomadaires car, de plus en plus, c'est la durée du travail hebdomadaire qui devient un enjeu social (voir chapitre 5).

II. DE SEMAINE EN SEMAINE

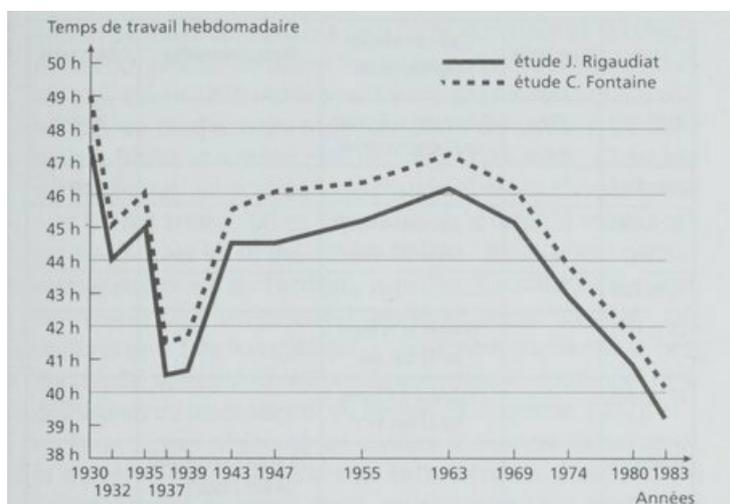
Le déplacement du débat social sur le temps de travail – de la durée journalière vers la durée hebdomadaire – traduit une évolution sensible du salariat et de la société. La loi de 1919 sur les « 48 heures » marque un tournant de ce point de vue.

La référence à la durée hebdomadaire est fréquente depuis la fin du XIX^e siècle : c'est, d'abord, l'instauration du repos dominical (en 1891 en Allemagne, 1906 en France), puis, après la Grande Guerre, l'extension progressive de la « semaine anglaise » laissant libre le samedi après-midi, dont bénéficient en premier les employés de bureau.

Ce nouveau comptage suggère une certaine flexibilité des horaires, comme c'est le cas dans la loi de 1919. Et c'est autour d'une durée hebdomadaire, les « quarante heures » recommandées par le Bureau international du travail, que se développent la revendication ouvrière et le débat dans les années 30 en France.

Au-delà des différences de méthodes et d'objets de mesure de J. Rigaudiat et C. Fontaine, leurs travaux révèlent les mêmes évolutions de la durée hebdomadaire du temps de travail. Après la chute due à la crise des années 30 où la réduction d'horaire est un élément de la flexibilité du travail dans les entreprises, la loi du 21 juin 1936 sur les 40 heures, promulguée rapidement après la grande vague de grèves de mai-juin par la Chambre du Front populaire, connaît une très large application dès 1937. Les décrets de mai et août 1938, qui facilitent le recours aux heures supplémentaires, ne parviennent pas à inverser la tendance car ils ne provoquent pas de hausse spectaculaire du temps de travail. En revanche, la guerre change la donne : le 1^{er} septembre 1939, la durée maximale est portée à 60 heures par décret-loi, sans effet immédiat ; puis, de 1940 à 1943, la journée de travail s'allonge, l'occupant nazi stimulant la production à son service et trouvant du répondant auprès des entreprises françaises.

Graphique 2
Durée hebdomadaire moyenne du travail
pour les salariés à temps plein en France



Sources : J. Rigaudiat, 1993 ; C. Fontaine, 1984.

La série de C. Fontaine ne concerne que les entreprises de plus de 10 salariés du secteur marchand non agricole et ne tient compte ni du temps partiel ni de l'absentéisme.

La période 1945-1963 est marquée par une hausse sensible de la durée hebdomadaire du travail, permise par la loi de 1946 qui, si elle rétablit bien les 40 heures hebdomadaires, accorde de grandes facilités pour les heures supplémentaires (voir [tableau 9](#)).

L'allongement de la durée hebdomadaire après 1945, alors que les gains de productivité sont de 5 % par an, est une originalité française. D'autres pays, qui certes ont, au début des

années 50, une durée du travail plus longue (en 1954, 48,5 h en RFA et 46,3 h en Grande-Bretagne), réduisent leur temps de travail dès 1956. En 1963, la France est le pays industriel où la semaine de travail est la plus longue et ceci jusqu'en 1976, malgré la diminution qui s'amorce alors [V. Scardigli, 1981]. Résultat, dans une enquête réalisée dans la Communauté européenne en 1968 sur la durée hebdomadaire du travail salarié toutes activités confondues, la France arrive nettement en tête (44,9 h) devant l'Italie (43,9 h), la RFA (43,2 h), les Pays-Bas (43 h) et la Belgique (42,8 h) [B. Durieux, 1970].

Tableau 9
Réglementation de la durée du travail en France 1946-1982

Loi du	Durée légale	Maximum d'heures supplémentaires	Repos compensateur	Congés payés
25-02-1946	40 h	20 h par sem. et 20 h/sem. sur 12 sem. successives		2 semaines
27-03-1956				3 semaines
18-06-1966		20 h/sem. et 14 h/sem. sur 12 sem. succ.		
16-05-1969				4 semaines
24-12-1971		17 h/sem. et 10 h/sem. sur 12 sem. succ.		
27-12-1975		12 h/sem. et 8 h/sem. sur 12 sem. succ.		
16-07-1976			20 % des heures au-delà de 44 h hebdo. (ent. de plus de 10 salariés)	
01-07-1977			Idem au-delà de 43 h	
01-07-1978			Idem au-delà de 42 h	
02-01-1979		10 h/sem.		
Ordonnance du 16-01-1982 et décret du 27-02-1982	39 h	9 h/sem. et 7 h/sem. sur 12 sem. succ.	20 % au-dessous de 130 heures supp./an (ent. de plus de 10 salariés) et 50 % au-dessus (toutes entreprises)	5 semaines

La lente et tardive baisse de la journée du travail en France dans ces années-là doit être replacée dans la réalité du salariat et des conditions de travail des années 60-70. Désormais, ces temps de travail concernent la majorité de la population active puisque le salariat est majoritaire grâce à deux facteurs : l'essor de la catégorie des ouvriers, en particulier des manœuvres et ouvriers spécialisés (OS), qui en 1974 représentent 54 % des ouvriers ; grâce, plus encore, au développement spectaculaire du tertiaire. L'emploi typique (stable et à temps plein) est majoritaire même s'il est loin d'être général : un actif sur trois change d'emploi chaque année à la fin des années 60 et l'instabilité ou « mobilité volontaire » est grande chez les OS des années 60-70⁷ ; les situations particulières d'emploi – aides familiaux, apprentis, travailleurs à domicile, intérimaires ou à temps partiel, jeunes en stages spéciaux, non-titulaires de la fonction publique-, concernent quand même, hors agriculture, autour de 3 millions de personnes en 1975, soit 18 % des salariés du secondaire et du tertiaire [B. Fourcade, 1992].

Deux autres phénomènes invitent à nuancer la baisse de la durée du travail au cours de cette période. C'est d'abord l'accroissement du travail posté, en particulier chez les os (voir [tableau 10](#)).

Outre cette augmentation, le rapport du comité Emploi et Travail du VII^e Plan souligne aussi que 82 % des travailleurs postés en 1974 sont en équipes alternantes, forme de travail posté particulièrement contraignante. Gilbert Cette l'interprète ainsi : « L'extension du travail posté se fait à un rythme presque exactement identique à celui de la baisse du temps de travail, ce qui permet une stabilisation de la durée d'utilisation des équipements. » En 1978, le travail posté en alternance concerne 1 420 000 personnes, soit 8,1 % de l'ensemble des salariés. Notons que la même rationalisation est opérée, dans une moindre mesure, en Allemagne – le travail posté y concerne entre 1960 et 1975 de 12 % à 18 % des ouvriers – et dans une mesure comparable au Royaume-Uni – de 12,5 % en 1954 à 34,5 % en 1978.

Tableau 10
L'augmentation du travail posté en France entre 1957 et 1974

	1957	1963	1970	1974
% des ouvriers de l'industrie travaillant en équipe	14,30 %	23 %	25,50 %	31,30 %
Dont industrie des métaux	28 %	64 %	66 %	77 %
Dont construction de machines	7,70 %	20,40 %	29,10 %	39,30 %
Dont industrie textile	34 %	44,60 %	47 %	50,20 %
Dont chimie et caoutchouc	14,50 %	35,40 %		40,20 %

Sources : G. Cette, 1995 ; comité Emploi et Travail, 1976.

Second phénomène à prendre en compte, l'allongement du temps de transport pour aller du domicile au lieu de travail, qui est un temps contraint : même si ce n'est pas du temps de travail, ce n'est pas du temps libre pour autant, et il participe à l'amplitude de la journée de travail. Cette réalité n'est certes pas spécifique aux années 60 : dans la première moitié du XIX^e siècle, Villermé signalait déjà cet allongement de la journée de travail imposé aux ouvriers alsaciens du coton, la cherté des loyers et le niveau des salaires ne leur permettant pas de se loger à proximité de leurs ateliers. Dans l'entre-deux-guerres, en région parisienne, le déplacement logement-usine des banlieusards s'allonge. Pour les années 60, le même phénomène est observé, dont le rapport Emploi et Travail du VII^e Plan s'est fait l'écho : « Depuis 1959, on observe une hausse du temps de trajet moyen d'environ 40 minutes par semaine. A Paris, le phénomène est encore plus accentué. Les travailleurs de la région parisienne passent 1 h 16 en moyenne par jour en moyen de transport en 1974 au lieu de 1 h 06 en 1959, soit, sur une semaine de cinq jours ouvrés, une augmentation de 50 minutes, qui absorbe plus du tiers de la réduction hebdomadaire de travail. »

III. LA DURÉE DE LA VIE ACTIVE : UN INTÉRÊT LIMITÉ

Ainsi complétée par une analyse des durées journalières et hebdomadaires, la référence à la durée annuelle du travail retrouve une certaine pertinence. C'est par exemple un indicateur utile pour prendre en considération, dans l'évolution du temps de travail, l'extension des congés payés survenue au moment où le plein emploi stable s'imposait. Si, en 1936, l'instauration des congés payés avait eu moins d'effet sur la durée annuelle de travail que la loi des 40 heures hebdomadaires, à l'inverse, en 1956, c'est la troisième semaine de congés

payés qui permet de compenser l'allongement de la durée hebdomadaire et de stabiliser la durée annuelle jusqu'au début des années 60 autour de 2 000 heures par an. Par la suite, la quatrième (en 1969) puis la cinquième semaine (en 1982) de congés payés, d'ailleurs largement appliquées avant que les lois viennent les généraliser, accompagnent un mouvement lent de réduction du temps de travail hebdomadaire – mouvement cependant plus marqué dans les branches telles que le bâtiment-travaux publics, où la durée du travail était plus importante.

Mais pourquoi ne pas aller au-delà de l'année ? La mesure de la durée de la vie de travail a aussi un sens – c'est d'ailleurs sur cette base que sont calculées les retraites. Après une réduction de la durée de la vie active (allongement des études et abaissement de l'âge de la retraite), on assiste depuis peu à un allongement : pour jouir d'une retraite à taux plein, il faut maintenant non plus 37,5 mais 40 annuités de cotisations (hors fonction publique, pour l'instant).

Cependant, plus le mode de calcul du temps de travail est global, plus il n'intéresse que des sujets d'étude spécifiques et s'éloigne de la réalité vécue. Jean Fourastié, héraut enthousiaste des « Trente Glorieuses » et grand brasseur de chiffres, peut ainsi affirmer « qu'un homme type, supposé vivre 75 ans... avait travaillé ou travaillera » 220 000 heures dans sa vie en 1880, 82 000 en 1975 et sans doute 40 000 heures en 2000. Ce n'est plus du travail à mi-temps, mais à tiers ou bientôt cinquième de temps par rapport au siècle dernier [J. Fourastié, 1979] ! Quant à Roger Sue, il déduit d'une enquête de l'INSEE de 1985-1986 que la journée de travail répartie sur la population de 15 ans et plus, inactifs compris, ne représente plus guère aujourd'hui que 2 h 31 en moyenne et conclut : « Le temps libre représente entre 70 et 80 % du temps de vie éveillée en moyenne » [R. Sue, 1994]⁸. Qui l'eût cru ?

IV. DERRIÈRE LES CHIFFRES, LA VIE SOCIALE

Au total, on peut donc conclure que la durée du travail stable à plein temps, en France comme dans tous les autres pays industrialisés, a diminué de 30 à 50 % depuis cent cinquante ans. Mais ce n'est pas parce qu'elle est séculaire, comme beaucoup aiment à le répéter, que cette réduction est inéluctable. D'ailleurs, si c'était le cas, pourquoi le temps de travail serait-il resté aussi long alors que la productivité du travail a été multipliée par dix, et même quarante, selon les pays, depuis 1870 – en France par vingt, où de plus la population active croissait de 50 % ?

Aussi, on ne peut se contenter de dégager, à partir des enquêtes et des statistiques, une tendance de long terme – un *trend* – dans les chiffrages du temps de travail car ce *trend* n'a pas de sens en lui-même, l'objet d'étude – le travail et sa durée – n'étant pas le même sur toute la période. La raison d'être d'un travail historique consiste alors à éclairer ce *trend* en identifiant des périodes où les conditions socio-économiques sont plus stables et l'ensemble des statistiques, en particulier la durée annuelle et la productivité du travail, plus homogène.

L'évolution du temps de travail renvoie alors à divers phénomènes sociaux. Pour P. Fridenson, « les grands bonds en avant de la diminution du temps de travail sont tous consécutifs à des périodes d'industrialisation intense et d'augmentation forte de la productivité du travail. Tout se passe comme s'ils en constituaient la contrepartie, la compensation, la détente » [P. Fridenson, 1993a]. Ceci se vérifie en plusieurs étapes de 1896 à 1936, puis à partir des années 60. Les crises favorisent, elles aussi, une réduction conjoncturelle du temps de travail. Enfin, les luttes des salariés et l'intervention de réformateurs (économistes, hommes politiques, journalistes, etc.) jouent un rôle déterminant.

Taux de croissance annuels de la durée du travail et de la productivité dans l'industrie

	1800-1831	1831-1866	1866-1896	1896-1911	1911-1921	1921-1931	1931-1938	1938-1949	1949-1961	1961-1973	1973-1979	1979-1984	1984-1989
Durée du travail		-0,1 -0,1%	-0,2%	-0,9%	-2,1%	-0,5%	-1,9%	+1,1%	+0,2%	-0,2%	-1,2%	-1,1%	+0,1%
Productivité	0	+0,7%	+1%	+2,4%	?	+3,9%		+1,4%	+4,5%	+5,8%	+4,4%	+3,4%	+2,8%
Événements			Grande dépression	Campagne pour les 8 heures	Guerre et révolution	Représailles	Crise et grèves 36	Guerre	Représailles et modernisation	Mal 68, crise des 65			Crise

Source : O. Marchand, C. Thelot, 1991.

L'histoire de la durée du travail ne peut donc se comprendre seulement à travers des chiffres – nécessaires, bien que souvent contestables – et doit s'expliquer par l'histoire des idées politiques et économiques, et par l'histoire des mouvements sociaux. C'est ce que nous allons voir maintenant.

Deuxième partie

Le temps de travail dans les débats et les luttes sociales

Depuis la formule des huit heures lancée par Robert Owen en 1817, dans son *Catéchisme à l'usage des travailleurs*, jusqu'à la proposition d'Adret⁹ en 1977, *Travailler deux heures par jour*, en passant par le *Droit à la paresse* de Paul Lafargue, en 1883, le thème de la réduction du temps de travail perdure remarquablement dans les débats autour du capitalisme et de la condition salariale. Pourtant, la mobilisation ouvrière sur ce thème n'a été forte qu'en des périodes très limitées.

Tableau 12
1840-1940 : un siècle de mobilisations ouvrières pour la réduction du temps de travail

Périodes	Pays/continents	Revendications
1844-1850	Grande-Bretagne, États-Unis, France, Australie ^(a)	8 heures/jour, mouvements pour les 10 heures/jour
1867-1873	États-Unis, Grande-Bretagne	9 heures/jour
1886-1891	États-Unis et, plus ponctuellement, l'Europe de l'Ouest industrialisée	8 heures/jour
1897-1907	Grande-Bretagne, France, États-Unis	8 heures/jour, repos du dimanche et « semaine anglaise » ^(a)
1915-1922	États-Unis, Australie, Europe, Amérique latine	8 heures/jour, 48 heures/semaine
Années 20-30	États-Unis, Europe	Semaine de 40 heures et congés payés

Source : G. Cross, 1988.

(a) Congé du samedi après-midi.

En dehors de ces périodes, du moins en France, la réduction du temps de travail ne donne lieu qu'à des luttes ponctuelles et n'est que rarement une revendication centrale. La façon d'appréhender le temps, selon les époques et les catégories sociales, explique que le débat sur le temps de travail ait été porté sur d'autres terrains que celui de l'action ouvrière.

Tout d'abord, jusqu'à la fin du XIX^e siècle, la question du temps de travail a surtout été placée sur le terrain parlementaire. Les premières enquêtes sociales des hygiénistes sur les conditions de travail dans l'industries ainsi que le scandale que constituent, aux yeux des moralistes, l'exploitation des enfants à l'usine ou le travail des femmes dans l'industrie, poussent en effet le législateur à intervenir dans le sens d'une réduction de la durée du travail.

L'idée de temps de travail est en outre peu présente dans la culture des ouvriers de l'époque, du fait que les structures traditionnelles de production persistent jusqu'à la fin du siècle, où la distinction claire entre travail et non-travail est quasi absente [M. Pigenet, 1995]. Cette distinction, caractéristique du salariat moderne, ne s'opère que très progressivement. « Avant l'industrialisation, le travail (à dominante rurale et artisanale) ou l'activité en général était la mesure du temps ; avec l'entreprise capitaliste le rapport s'inverse, c'est le temps qui devient la mesure du travail. » [R. Sue, 1994.] Mais les ouvriers résistent durablement, au moins en France et aux États-Unis, à cette « obsession utilitariste du temps », qui s'impose

durant la première moitié du XIX^e siècle en Grande-Bretagne [E.P. Thompson, 1988].

Puis, avec la diffusion de cette représentation nouvelle du temps, la nature des débats change : le temps de travail devient un enjeu de luttes sociales, qui ressort avec la crise des années 1880, la rationalisation de la gestion de la main-d'œuvre puis celle de l'organisation de la production. Les ouvriers convertis au productivisme ont ainsi progressivement adopté le même langage que celui de leurs employeurs : il ne s'agit plus de réduire ou d'abolir le temps de l'exploitation salariale, mais de le stabiliser. Les réformateurs sociaux – de la fin du XIX^e siècle jusqu'aux années 20 – ou l'interventionnisme économique des États pendant la guerre ont aussi participé activement à cette redéfinition des termes du débat sur la réduction du temps de travail. La définition de la durée légale du travail reste cependant un enjeu majeur dans les débats et les luttes sociales tout au long de ces années.

3

1800-1880 : derrière le temps de travail, la question du salariat

*

Parce que le temps est devenu la mesure du travail, le temps de travail est devenu un enjeu de luttes pour le contrôle de la production. Parce que la rémunération du travail est désormais fonction de la nouvelle économie du temps et soumise à la « loi d'airain des salaires », réduire la durée du travail apparaît comme un moyen de la valoriser. Parce qu'elles mettent en jeu des conceptions antagoniques de l'organisation de la société, enfin, les luttes pour la réduction du temps de travail ont incontestablement une dimension politique.

I. LA LOGIQUE PATRONALE : DISCIPLINER ET RÉGLEMENTER LE TRAVAIL, UNE QUESTION DE TEMPS !

La journée du travailleur dans les débuts de l'industrialisation était pour le moins élastique : plus artisan que salarié, l'ouvrier délaissait ou reprenait son activité de fabrication au gré de la demande, de ses besoins et de ses autres occupations. A l'inverse, « le processus d'industrialisation – au moins dans les fabriques concentrées – implique un travail continu, où les interruptions ne sont pas le fait, en tout cas, de la main-d'œuvre » [D. Woronoff, 1994]. Les employeurs s'efforcent donc de discipliner le travail. Chantres du libéralisme, ils sont également les apôtres d'une réglementation du travail qui relève certes du droit privé, mais qui seule leur permet de soumettre les ouvriers au temps mécanique.

La mécanisation et l'horloge

La mécanisation est une des formes majeures, bien que non exclusives, de la discipline du travail. Selon le docteur Villermé, « avec le métier mécanique, c'est la machine qui crée et la mécanique qui impose le rythme. Le métier n'est pas l'outil de l'ouvrier, mais la machine du patron dont il faut suivre le rythme ».

De fait, les machines représentaient un investissement coûteux pour un patronat souvent de petite taille. Lorsque de tels investissements étaient faits, les employeurs avaient donc tendance à allonger la durée de la journée de travail afin de les amortir au plus vite. Tel est particulièrement le cas en Grande-Bretagne. En France, l'introduction de la machine dans le travail textile frappe ainsi beaucoup les observateurs contemporains.

Mais les patrons n'ont pas nécessairement attendu de mécaniser leur production pour réglementer la durée du travail ouvrier, d'autant que, jusqu'au milieu du XIX^e siècle, la mécanisation reste limitée, sauf dans les opérations de filature, par l'abondance d'une main-d'œuvre bon marché. O. Behagy montre ainsi que, en Angleterre, c'est dans les secteurs non mécanisés de l'industrie que la tendance à l'allongement de la journée de travail est la plus forte [O. Behagy, 1988]. A Birmingham et dans le pays noir, c'est là où les enfants et les femmes travaillent que les employeurs obtiennent des ouvriers de la métallurgie plus que la semaine traditionnelle de trois jours ! De même, au XVIII^e siècle, bien que les marchands-fabricants ne contrôlent pas directement les artisans anglais travaillant à la pièce, ceux-ci ont déjà une durée de travail hebdomadaire très régulière [M. Harrison, 1986]. Le processus de régularisation de la journée de travail est ainsi souvent engagé avant la mécanisation.

Selon Gary Cross, la clef de l'ère industrielle ne serait d'ailleurs pas la machine mais l'horloge, le temps de l'horloge étant un moyen de quantifier la valeur économique du travail [G. Cross, 1989]. Les employeurs apprennent à mesurer la valeur du travail en termes de temps, précise E.P. Thompson, cherchant à maximiser les profits par un allongement des heures de travail et l'élimination des gaspillages durant la journée de travail : « L'horloge dicte de ses sonneries les heures d'entrée, de sortie, de repos ; elle entretient l'illusion d'un

temps neutre qui n'écoute que les palpitations de la machine. Sa précision enseigne la ponctualité, son mouvement universel la loi du grand nombre ou la négation d'un temps individuel. » D'où la mise en place de mesures disciplinaires dont l'efficacité pratique importe moins que leur efficacité symbolique : « L'ouvrier doit renoncer à son individualité pour se soumettre à l'anonymat de la discipline », conclut V. Viet [V. Viet, 1994]¹⁰.

L'espace de production devient ainsi le lieu d'une soumission de l'ouvrier au temps mécanique, celui de l'horloge d'abord, de la machine ensuite.

Les règlements intérieurs

Parmi les nombreux moyens qu'utilisent les employeurs pour imposer la régularité de la journée de travail, les règlements intérieurs d'usines ou d'ateliers occupent une place privilégiée.

L'entrée des ouvriers est réglementée. Les retards sont sanctionnés par de lourdes amendes – entre une heure et une journée de travail.

Mais ce sont les absences qui sont le plus lourdement sanctionnées. La grande industrie « peut être comparée à une machine fonctionnant par engrenages. Une dent cassée ou manquante suffit quelques fois pour tout arrêter. La mauvaise exécution et les absences doivent être punies par une peine quelconque, dans l'intérêt même des ouvriers » (règlement adopté par l'Assemblée générale des filateurs de Lille le 24 octobre 1849) [A. Melucci, 1976]. Le renvoi punit toute absence répétée (deux journées d'absence suffisent dans les filatures du Nord). L'habitude de fêter la Saint-Lundi¹¹ est plus sévèrement punie encore. Les lundis et lendemains de jours fériés, les amendes sont souvent doublées.

Outre la présence de l'ouvrier, les règlements visent aussi à régulariser l'intensité de son travail : le manque d'application, la mauvaise exécution, la mauvaise conservation ou le mauvais usage des machines et de l'outillage sont l'objet de sanctions. Tous les comportements susceptibles de nuire à la régularité sont réprimés : les ouvriers qui se battent, qui se disputent entre eux, qui fument pendant le travail, ou qui usent d'expressions obscènes. Les peines vont jusqu'au renvoi, l'ivresse étant l'objet d'une rigueur particulière.

Ces règlements, dont l'essor vigoureux date de la fin du XIX^e siècle, ne sont pas spécifiques à l'industrie textile ou automobile, ni au travail mécanisé, comme le montre l'exemple de l'industrie des Tabacs [J.-N. Retière, 1994]. Quelle que soit l'importance relative de la mécanisation durant la première moitié du XIX^e siècle, l'entreprise d'encadrement du temps de travail est un phénomène général qui touche toutes les activités industrielles, mécanisées ou non.

II. LA LOGIQUE OUVRIÈRE : MAÎTRISER SON TEMPS DE TRAVAIL PLUTÔT QUE LE RÉDUIRE

Cette volonté patronale de discipliner la journée de travail, d'en imposer la régularité se heurte à une résistance quotidienne des ouvriers, comme en atteste la persistance de la Saint-Lundi. De plus, peu à peu, ceux-ci ne se contentent pas de résister et font du temps de travail un objet de revendications. Plus précoces et plus puissantes outre-Manche et outre-Atlantique, les luttes restent longtemps ponctuelles en France.

Des luttes économiques ponctuelles surtout défensives

En France, ces luttes se développent surtout à partir du milieu des années 1820. Ainsi, en 1824, 800 ouvriers d'une filature de Houlme (Seine-Inférieure) se mettent en grève parce que

le directeur avait réduit d'une demi-heure la durée du temps consacré au repas. *Idem* aux États-Unis ou en Grande-Bretagne, à l'exemple de la grande grève des charpentiers de Manchester en 1844 [F. Engels, 1845]. De telles grèves se déclenchent dans des contextes spécifiques, qui peuvent se combiner : en période de crise économique, de forte poussée de chômage et de baisse des salaires, mais aussi en réaction à la pression patronale pour allonger la journée de travail. Car, bien que la durée du travail ait commencé à diminuer dans la seconde moitié du XIX^e siècle, comme on l'a vu au chapitre précédent, la pression patronale n'a pas cessé. Elle s'exerce en période de crise comme en période de prospérité, qu'il existe une limitation légale ou non.

Ainsi en Grande-Bretagne, après le reflux du mouvement chartiste (voir encadré ci-après), les ouvriers anglais s'affrontent à leurs patrons qui, durant quatre ans (de 1847 à 1850), se refusent à appliquer le Factory Act de 1847¹². Durant cette période, de nombreux ouvriers étaient forcés de travailler 12 à 15 heures par jour, déclarant aux inspecteurs qui les interrogeaient « qu'ils préféreraient travailler dix heures, mais qu'ils n'avaient pas le choix », l'alternative étant simple pour eux : « Ou travailler plus longtemps, ou rester sur le pavé. » Cette résistance n'est cependant couronnée de succès qu'en période de croissance de la production, comme dans l'industrie cotonnière anglaise, en 1859 et 1860.

En France, le Second Empire, jusqu'en 1860-1864, est marqué par ces luttes défensives contre la pression patronale. En 1854, les mineurs de Rive-de-Gier ont soutenu un conflit de vingt-sept jours, dénonçant par une délégation envoyée auprès de Louis-Napoléon « l'aggravation de l'exploitation qu'ils subissent, du fait de l'allongement de la durée du travail et d'exigences nouvelles portant sur le travail à la tâche » [M. Moissonnier, 1995]. Les fileuses d'Alès (octobre 1852), du Vigan (juin 1853), d'Uzès (juillet), de Saint-Ambroix (décembre) multiplient les actions contre l'alourdissement de leur charge de travail, qui menace leur niveau de revenu.

Les revendications sur la durée du travail sont donc souvent liées aux revendications sur le niveau de salaire. Bien qu'également associées au début du siècle à des formes de luddisme (voir encadré ci-dessus), de manifestations xénophobes, ou de luttes contre le travail des femmes alors en plein essor, c'est la question sur les salaires qui donne surtout sens aux luttes ouvrières. La revendication pour la réduction du temps de travail vise à organiser une rareté relative de la main-d'œuvre qui serait favorable aux ouvriers, comme le réalisent aussi l'importance et la permanence de la mobilité des ouvriers qualifiés, ou l'attachement des ouvriers-paysans à leur pluri-activité.

Néanmoins, en période de grandes difficultés, la recherche d'une stabilisation des revenus peut conduire les ouvriers à s'opposer à des diminutions du temps de travail. En octobre 1854, par exemple, les fileuses du Vigan cessent le travail pour protester contre la réduction de salaire que représente le retour à la journée de 12 heures au lieu de 13 [R. Huard, 1982]. Bien qu'opposés au travail des femmes dans l'industrie tout au long du XIX^e siècle, les ouvriers n'ont pas soutenu la limitation légale du travail des enfants, qui prive le budget familial d'une part importante de ses revenus.

Chartisme et luddisme dans le mouvement ouvrier anglais au XIX^e siècle

Le mouvement chartiste doit son nom à la Charte du peuple élaborée en 1838 par des artisans et des ouvriers londoniens pour obtenir de nouveaux droits politiques : 1) le suffrage universel ; 2) le renouvellement annuel du Parlement ; 3) le scrutin secret ; 4) une indemnité parlementaire pour les députés ; 5) la suppression du cens

d'éligibilité ; 6) l'égalisation des circonscriptions électorales. Pour les chartistes, la réforme politique est le seul moyen de transformer la société.

Ce mouvement se traduit par une intense agitation ouvrière jusqu'en 1848, la mobilisation étant alimentée par les déceptions politiques du monde ouvrier, par l'échec de ses tentatives d'organisation et par son indignation face à la suppression des lois d'assistance aux pauvres.

Le luddisme – ou bris de machines – est la forme violente et spectaculaire de la résistance ouvrière à la mécanisation de l'industrie. Il se développa entre 1811 et 1816, sous la conduite de bandes organisées d'ouvriers-artisans anglais, qui détruisaient les machines introduites dans leurs usines de production textile, opérant la nuit et le visage masqué. Le mouvement apparaît près de Nottingham avant de gagner d'autres régions industrielles. Le nom fut attribué en référence à Ned Lud, un ouvrier de Leicester qui, en 1779, s'était mis, seul, à détruire les métiers à confectionner des bas. Les luddistes évitaient la violence contre les personnes, et bénéficiaient du soutien de la population, qui considérait comme eux que la mécanisation était responsable du chômage.

Le luddisme fut sévèrement réprimé, notamment en 1813 où, après un procès collectif à York, de nombreux ouvriers furent pendus ou déportés. Avec le retour de la prospérité, le mouvement s'éteignit peu à peu en Grande-Bretagne.

Des luttes offensives pour la réduction du temps de travail, mieux enracinées

L'importance des luttes est bien évidemment tributaire du degré d'organisation des mouvements ouvriers. C'est ce qui explique, selon G. Cross, que les revendications pour limiter la journée de travail s'affirment avec plus de force et de continuité en Grande-Bretagne qu'en France.

Dès le début du siècle, l'Association des fileurs de coton de Manchester, sous la houlette de John Doherty, avait milité activement en faveur d'une loi limitant la journée de travail à 10 heures. A partir de 1831, ce mouvement pour les 10 heures est réactivé et, ici ou là, les 8 heures sont revendiquées avec force. Ces revendications, souvent offensives, se diffusent largement, et c'est dans ce contexte que le *bill* des 10 heures est adopté au Parlement le 8 juin 1847, pour entrer en vigueur le 1^{er} mai 1848. E.P. Thompson souligne que durant chaque période de débats législatifs sur la durée du travail, de 1819 à 1847, des comités ouvriers pour la réduction du temps de travail sont apparus, particulièrement dans les filatures du Yorkshire et du Lancashire.

Mais ce qui confère à la réduction de la durée du travail toute son importance à l'époque est son association avec les objectifs politiques du mouvement ouvrier anglais. Le Great Reform Bill n'avait ni accordé le droit de vote aux ouvriers, ni amélioré leur sort. Après l'échec des tentatives d'organisation syndicale (1833-1834) et à la suite du scandale suscité par la loi des pauvres (1834), le mouvement chartiste et la poussée trade-unioniste font de la réduction du temps de travail la grande revendication ouvrière avec le droit de suffrage. La revendication d'une limitation de la journée de travail devient ainsi autant économique que politique.

Après les 10 heures, les 9 heures ! La période intermédiaire entre chartisme et mouvement des huit heures est marquée en Grande-Bretagne par un renouveau des luttes offensives. Elles se développent à partir de la fin des années 1850, particulièrement chez les mécaniciens et dans le bâtiment [É. Dolléans, 1939] et débouchent sur des succès lors de l'expansion économique de 1866-1873¹³.

A la même époque (1871-1872), la Belgique et la Saxe connaissent d'analogues et

gigantesques coalitions pour la réduction du temps de travail.

Le degré d'organisation des mouvements ouvriers et leur action politique jouent donc un rôle déterminant dans l'affirmation de revendications pour une réduction du temps de travail. Soit parce que ces revendications cristallisent en partie les aspirations politiques des ouvriers, comme en Grande-Bretagne, soit parce que, comme en France en 1830 puis en 1848, le poids politique des ouvriers confère une légitimité particulière à leurs revendications.

En France, la Révolution de 1830 a d'ailleurs constitué un tournant dans le mouvement ouvrier : à l'occasion des grèves du début de la monarchie de Juillet, il prend conscience de sa force. Sur cette lancée, les revendications ayant trait à la durée du travail deviennent plus offensives. Dès la fin août 1830, les rapports de police signalent à Paris la multiplication de cortèges réclamant des augmentations de salaires, l'obtention de meilleurs tarifs¹⁴, ou la réduction de la journée de travail. A Paris toujours, en septembre 1830, les serruriers et mécaniciens demandent à travailler 11 heures au lieu de 12 ou 13 heures par jour [M. Moissonnier, 1995]. Sans grand succès, en général, même si les charpentiers du Pecq en 1832 ou les menuisiers de Caen en 1833 réussissent par la grève à faire réduire la durée de leur journée de travail. Si la répression des canuts lyonnais (1831, puis 1834) n'a pas fait disparaître les grèves offensives liées à la bonne conjoncture, de 1832 à 1834, les ouvriers ne parviennent pas à stabiliser durablement leurs tarifs. En outre, leurs luttes et revendications sont désormais perçues par les classes dirigeantes comme politiquement dangereuses.

Avec les crises de 1839-1840, les revendications se cristallisent sur le problème du marchandage¹⁵. La demande de sa suppression est alors fortement articulée avec celle d'une réduction de la journée de travail à 10 heures, comme chez les serruriers parisiens par exemple. Paris joue un rôle de pionnier des « mouvements pour les courtes journées » [M. Perrot, 1974] : en 1840, des ouvriers qualifiés du bâtiment et des métaux ainsi que les tailleurs de Saint-Denis font grève pour la journée de 10 heures, sans succès. A la différence des typographes, qui revendiquent et obtiennent en 1843 un tarif fixant la journée à 10 heures de travail effectif. Le journal *La Réforme* entretient ce thème en se faisant l'écho auprès des ouvriers parisiens du mouvement des 10 heures outre-Manche. A Rouen et dans les environs, des manifestations pour la réduction à 12 heures de la journée de travail poussent les municipalités à intervenir auprès des employeurs, sans résultats.

Finalement, il faut une révolution, en 1848, pour que la revendication du droit au travail – un droit garanti par l'État ! -, associée à l'exigence de la réduction du temps de travail, se concrétise avec une première loi de limitation du temps de travail des adultes¹⁶ ; 1848 marque d'ailleurs, par une victoire certes provisoire, la jonction des deux revendications essentielles du mouvement ouvrier français : le suffrage universel et la limitation de la durée du travail.

Avec la libéralisation de la fin du Second Empire, la revendication des 10 heures revient dans les grèves, à Paris, Lyon ou Marseille en 1862 et 1863. Le mouvement le plus important de l'époque est celui des typographes parisiens : en 1864, les bronziers obtiennent la journée de 10 heures, suivis bientôt par d'autres ateliers. De tels mouvements se poursuivent durant une décennie, surtout en province [J. Bron, 1968]. A partir de la fin des années 1860, Lyon, Grenoble, Toulouse ou Bordeaux affichent une grande combativité, correspondant à un rattrapage sur Paris qui avait été pionnier des mouvements pour les « journées courtes », en 1840, 1848 et 1864. Ces mouvements amples et organisés (la plupart sont décidés et conduits par les chambres syndicales) impliquent souvent tous les établissements d'une même ville, comme à Rouen (pour les 10 heures), Tarare (pour les 11 heures) ou Roubaix en 1871-1872 [M. Perrot, 1974].

Aux États-Unis, les ouvriers, notamment dans le bâtiment, mènent un combat comparable. Mais l'afflux des immigrants crée une situation qui n'est pas favorable aux revendications ouvrières. Ce n'est qu'à l'annonce, en 1848, de la conquête des 8 heures par les ouvriers

d'une société de colonisation néo-zélandaise et à l'occasion de la guerre de Sécession que s'affirment les mouvements pour la réduction du temps de travail. Ces efforts aboutissent à l'institution de la journée de 8 heures dans tous les établissements du gouvernement de la République américaine et pour tous les travaux directement exécutés ou soumissionnés par l'État (loi Ingersoll du 25 juin 1868). L'État de Californie avait la même année fixé pour son compte la journée légale de travail à 8 heures.

Mais, comme le souligne Maurice Dommanget, ces succès législatifs n'étaient guère durables : « Dans l'ensemble, ces grèves étaient dès l'abord couronnées de succès, mais les organisations étaient trop faibles pour profiter de la victoire, si bien qu'au bout de cinq à six mois tout était perdu. » [M. Dommanget, 1972.] La situation en France, où les législateurs ne se donnent pas non plus les moyens de faire appliquer les lois, est tout à fait comparable.

III. DU TEMPS POUR SOI : AUTONOMIE AU TRAVAIL ET ÉMANCIPATION POLITIQUE

L'ère industrielle s'est ouverte sur une double contradiction à laquelle les ouvriers ont été particulièrement sensibles. D'une part, le principe de la liberté du travail prôné par le libéralisme a été contredit par le droit privé – l'entreprise étant une propriété privée, l'entrepreneur peut y faire ce que bon lui semble, fixer librement le règlement intérieur et imposer sa discipline – et par de nombreuses contraintes juridiques qui étaient, dans les faits, défavorables aux ouvriers¹⁷. D'autre part, le travail salarié a été érigé en norme d'organisation de la production, alors même que, au départ, il constitue une dégradation de la condition ouvrière, tant économique que politique.

Dégradation économique d'abord, parce que, dans les faits, le contrat de travail salarié ne protège pas l'ouvrier contre les aléas, notamment saisonniers, de la production industrielle. La régularité que les patrons imposent à la journée de travail n'a pour contrepartie, du fait des fortes crises conjoncturelles qui jalonnent le XIX^e siècle, ni la sécurité de l'emploi, ni la garantie de salaire.

Dégradation politique ensuite, parce que le travailleur salarié est de fait dans une situation de dépendance : il ne possède plus, comme l'artisan auparavant, son outil de travail ; il dépend donc des décisions de son employeur, à l'image d'un domestique, et se retrouve en outre privé de ses droits de citoyen : le suffrage « universel » – en fait interdit aux femmes – n'apparaît qu'avec la Révolution de 1848, le droit de coalition n'est obtenu qu'en 1884, etc.

C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre les luttes pour la réduction du temps de travail, qui, planifiées ou spontanées, s'inscrivent dans une tentative forte et cohérente, bien que discontinuée, pour lever cette double contradiction.

Derrière l'argumentation hygiéniste, l'enjeu du contrôle du travail

L'hygiénisme n'est pas l'apanage de quelques docteurs et bourgeois éclairés. Les ouvriers aussi dénoncent la dureté de leurs conditions de travail, comme en témoigne cette lettre d'un tailleur, l'ouvrier Grignon, rédigée en 1833 : « Nous travaillons 14 et 18 heures par jour, dans l'attitude la plus pénible ; notre corps se déforme ; nos membres s'engourdissent et perdent leur agilité, leur vigueur ; notre santé se ruine, et nous ne quittons l'atelier que pour entrer à l'hôpital. Comment consacrer quelques heures de la vie à l'instruction ? Comment exercer notre intelligence, éclairer notre esprit, adoucir nos mœurs ? [...] Tous conviennent de la nécessité de l'instruction et ils cherchent à nous abrutir par un travail qui absorbe à la fois notre temps, nos forces et nos facultés ; de même ils conviennent de la nécessité du travail, et ils vivent dans le loisir [...] -Travailler, toujours travailler, toujours produire sans jouir de

rien, sans posséder seulement le nécessaire ! [...] Ne nous plaignons pas trop pourtant ; n'avons-nous pas une demi-journée de repos, le dimanche, après six jours et demi d'un travail homicide ? ? [Cité par A. Faure et J. Rancière, 1976.]

Les fileurs anglais, en 1860, partagent également ces préoccupations hygiénistes dans leur adresse aux fabricants, où ils manifestent leur refus ferme de salaires plus élevés contre une prolongation de leur journée de travail : « Tant que nous serons enchaînés à la fabrique presque deux jours de plus (20 heures) par semaine que les autres ouvriers, nous nous sentirons comme des ilotes dans le pays, et nous nous reprocherons d'éterniser un système qui est cause du dépérissement moral et physique pour nous et notre race... Nous vous avertissons donc respectueusement qu'à partir du premier jour de la nouvelle année nous ne travaillerons pas une seule minute au-delà de 60 heures par semaine, de 6 heures du matin à 6 heures du soir, déduction faite des pauses légales de une heure et demie. » [Cité in K. Marx, 1867.] Depuis les années 1830, les longues journées sont ainsi assimilées à l'esclavage. Comme aux États-Unis, où le discours ouvrier des années 1860 sur la réduction du temps de travail emprunte au discours abolitionniste qui dénonce la condition de dépendance et la privation de droit politique des esclaves.

En fait, ce qui est en jeu durant la première moitié du XIX^e siècle est moins la durée du travail proprement dite que son contrôle, et par là même le contrôle de la production et du partage des richesses. En ce sens, l'investissement patronal dans la mécanisation est aussi important que la mesure du temps de travail. L'achat d'une ou de plusieurs machines est le résultat autant que la circonstance de conflits opposant les ouvriers à leurs patrons. A Lodève par exemple, en 1845, pour briser la résistance des tisserands qui réclament de meilleurs salaires, les patrons achètent en commun des machines et les font exploiter sous la direction d'un ingénieur. Ils expliquent leur point de vue au ministre de la Guerre en des termes qui montrent l'importance accordée au contrôle de la main-d'œuvre attendu grâce à cette introduction de la machine.

« La perfection du travail obtenu par la machine nouvelle sera un encouragement à mieux faire et l'ouvrier comprendra enfin que, lorsque les machines remplacent partout le travail de l'homme, qu'elles font mieux que lui et à meilleur marché, la raison lui commande d'obéir aux prescriptions du maître afin de faire aussi bien que possible et lui commande aussi [...] de renoncer à des salaires exagérés. » [M. Perrot, 1978.]

On comprend donc que les premières luttes d'ouvriers anglais visant à réduire le temps de travail portent sur ces questions de contrôle du travail et de son produit [O. Behagy, 1988]¹⁸. Et, dès lors, la mécanisation est au cœur des conflits sur le temps de travail. Elle entraîne en effet, au moins provisoirement, une déqualification du travail des ouvriers, et une dépendance de ceux-ci qui ne peuvent se payer de telles machines. L'employeur se protège ainsi à la fois de l'autonomie que la qualification conférerait aux ouvriers et des inconvénients de leur mobilité : avec les machines, le travail est de plus en plus spécialisé, et il est de moins en moins difficile de remplacer un ouvrier qui part – ce qui permet aussi de peser sur leur salaire.

J.-P. Gaudemar parle, à propos de cette période, d'un nouveau type de discipline du travail, le « cycle de la discipline machinique ». A la différence du travail à domicile ou du *putting out system*¹⁹, où le patron contrôle la matière première, le moyen de travail ou simplement le produit du travail, le travail industriel en atelier est contrôlé directement [J.-P. Gaudemar, 1982].

Le besoin d'un temps de travail pour soi-même

Cette misère de la condition ouvrière (dépendance, pauvreté, pénibilité des conditions de vie) explique l'attachement des ouvriers, du moins en France, aux formes traditionnelles de

l'activité économique. Ils défendent non seulement leur savoir-faire mais aussi leur polyactivité : l'ouvrier de l'industrie entend rester l'artisan-ouvrier ou l'ouvrier-paysan qu'il était auparavant. Or, cette polyactivité, qui constitue pour lui la meilleure des garanties contre les aléas de la conjoncture industrielle, suppose une disponibilité en temps que les ouvriers de l'industrie perdent peu à peu puisque la journée de travail s'allonge. La durée journalière du travail devient ainsi un enjeu important de luttes sociales. Les patrons veulent en effet, en l'allongeant, empêcher que leurs ouvriers puissent se livrer à une autre activité, agricole surtout, mais aussi artisanale (dans l'atelier à domicile).

A travers la défense de la polyactivité s'esquisse donc la revendication pour le temps libre, c'est-à-dire, à l'époque, pour un temps de travail pour soi, qui garantisse l'indépendance ouvrière dans le travail [G. Noiriel, 1986].

Sans doute, en 1848 comme en 1880, réduire le temps de travail pour occuper les bras au chômage est un thème présent dans le discours ouvrier. Mais il est secondaire et intervient surtout en réaction à l'introduction de la machine [A. Faure et J. Rancière, 1976] motivant les luddistes (voir encadré p. 53). On ne trouve que peu d'analyses économiques ; et elles sont tardives : « Les machines, supprimant un grand nombre de bras, doivent être mises en équilibre avec le nombre des travailleurs, par une diminution des heures de travail, afin que chacun puisse être occupé et puisse par ce fait consommer », affirme par exemple le congrès de 1867 de l'Association internationale des travailleurs (AIT) [C. Labrande, 1976]. Le plus souvent, la défense de l'emploi fonde des actions pour stabiliser les salaires. Entre 1871 et 1890, la réduction du temps de travail « n'est qu'un moyen indirect de servir l'objectif majeur. Le problème du loisir, voire du repos, est encore secondaire. Ce n'est pas d'abord cela que recherche le travailleur, mais à gagner davantage » [M. Perrot, 1974].

La défense de l'emploi sert par ailleurs à justifier l'exclusion du marché du travail de certaines catégories comme les étrangers et, plus encore, les femmes. John Doherty, activiste des « courtes journées », dénonce le rôle croissant des femmes dans l'industrie. Le Yorkshire Ten Hours Committee demande même, dans les années 1840, le progressif retrait des femmes des usines. L'hostilité qu'expriment les délégués français proudhoniens au premier congrès de l'AIT en 1866 est plus violente : « Au point de vue physique, moral et social, le travail des femmes et des enfants dans les manufactures doit être énergiquement condamné en principe comme une des causes les plus actives de la dégénérescence de l'espèce humaine et comme un des plus puissants moyens de démoralisation mis en œuvre par la caste capitaliste²⁰. »

Pour les ouvriers du XIX^e siècle, les femmes devaient donc se cantonner dans la sphère d'activité domestique.

Selon le sociologue Neil Smelser, le principal élan pour les courtes journées s'expliquerait d'ailleurs par la volonté de restaurer les « bases technologiques de l'existence de la structure familiale », qui ont été détruites dans le passage de l'économie domestique à l'économie industrielle [N. Smelser, 1959]. Le *Mémoire des délégués français* au congrès de Genève de l'AIT est encore pétri de cet idéal de la famille ouvrière à préserver.

Cette hostilité au travail des femmes dans l'industrie signifie toutefois également la volonté de préserver la sphère du travail à domicile, non salarié. La séparation entre foyer et travail – ce qu'on a pu appeler la division sexuelle du travail – ne reflète pas une distinction naturelle que ce discours cherche à accréditer et qui d'ailleurs montre combien les femmes travaillaient hors foyers avant l'industrialisation, mais résulte bien plutôt d'une pression sociale, de la classe ouvrière autant que de la bourgeoisie, qui nie la réalité du travail des femmes hors du foyer, avant et pendant l'industrialisation [J. Scott, 1991].

Tous ces facteurs se combinent dans la stratégie principale des mouvements ouvriers de l'époque (la lutte contre le salariat), ce qui les conduit parfois à s'opposer vigoureusement à la revendication d'une réduction de la durée du travail. C'est le cas des proudhoniens qui, dynamisés par le mot d'ordre des canuts en 1831 (« Vivre en travaillant ou mourir en

combattant »), mais peut-être aussi échaudés par la dure répression qui s'ensuivit, répétée en 1848, font de l'association et de la coopérative ouvrière de production l'alternative au salariat et à la perte de l'autonomie ouvrière. Leur stratégie s'accompagne d'une hostilité au thème de la réduction du temps de travail, et ils s'opposent à la résolution favorable aux 8 heures journalières adoptée par le premier congrès de l'AIT. Aubry, rapporteur du groupe rouennais, s'attache encore en 1868 à démontrer l'échec de cette revendication pour obtenir l'augmentation des salaires, et il ajoute :

« La réduction des heures de travail ou l'augmentation de salaire, véritable synonymie, produisent les mêmes résultats sans améliorer la position du producteur. [...] Le Cercle croit que la solution pratique de la réduction des heures de travail, qui préoccupe si légitimement les ouvriers de tous les pays, dans le but de se livrer à l'instruction, n'est possible que par la formation de la profession en corporation²¹ [...]. »

Il s'agit surtout du discours d'ouvriers qualifiés des métiers attachés à l'indépendance de la production artisanale. Les ouvriers-paysans, eux, ne s'y retrouvent sans doute pas, et sont plus actifs à lutter pour la réduction de leur temps de travail salarié : la possibilité de faire une double journée en dépend.

Reste que la résistance ouvrière au salariat est efficace. Les modalités du dynamisme économique en France jusque dans les années 1880 en attestent. Elles rendent ainsi quasiment impossible la création d'une véritable classe ouvrière dans la grande industrie.

Du temps pour l'émancipation politique

La revendication pour la réduction du temps de travail a aussi une dimension politique. Cette revendication, explique E.P. Thompson, traduit moins la progression de préoccupations – philanthropiques ou hygiénistes – des classes moyennes que l'affirmation de droits de l'homme par les ouvriers eux-mêmes. Pour le gouvernement provisoire de 1848, « un travail manuel trop prolongé non seulement ruine la santé du travailleur, mais encore porte atteinte à la dignité de l'homme », comme le proclame une affiche de l'époque.

L'idée n'est pas nouvelle. Déjà Gracchus Babeuf, en 1795, plaçait la réduction du temps de travail dans le combat des ouvriers pour la reconnaissance de leur majorité politique. S'il ne valorise pas la condition du salariat, il associe cette revendication au combat pour la conquête des droits politiques :

« Faisons en sorte que les hommes laborieux jouissent, moyennant un travail très modéré et sans recevoir de salaire [il préconise une rente sociale plutôt que le salaire jugé dégradant], d'une honnête et inaltérable aisance, et le bandeau tombera bientôt des yeux des citoyens égarés par les préjugés et par la routine. » [I. Buonarotti.]

N'est-ce pas aussi ce thème – la réduction de la durée du travail comme condition de l'émancipation politique – que défend Charles Noiret, ouvrier tisserand, dans son adresse *Aux travailleurs*, en 1840, dénonçant comme source de tous les maux la situation de dépendance et la concurrence économique ? Il lie ainsi objectifs économiques et objectifs politiques. Travailler pour soi, c'est le meilleur moyen de prendre en charge ses propres affaires et de mettre fin au leitmotiv des classes possédantes, à savoir : « Travaillez, nous dit-on, restez dans vos ateliers, la politique ne vous regarde pas, vous n'avez pas le temps de vous en occuper ; laissez à ceux qui ont des loisirs le soin de faire les affaires ; d'ailleurs, vous n'y connaissez rien. » [A. Faure et J. Rancière, 1976.]

Accusé de provoquer leur précarité, leur pauvreté et leur exclusion politique, le salariat est donc combattu par les ouvriers tout au long du XIX^e siècle. Pourtant, peu à peu, un autre rapport au salariat semble émerger.

IV. VERS UNE CONVERSION AU SALARIAT ?

Malgré la répétition des crises et des périodes de récession, l'espoir s'affirme, pour les ouvriers, de pouvoir obtenir un partage plus favorable des richesses produites. Les ouvriers inspirés par P.J. Proudhon ou Ph. Buchez visaient ainsi également, en prônant l'association ouvrière de production, un meilleur usage de la machine. La tonalité anti-productiviste, perceptible chez l'ouvrier Grignon – dont on a présenté un témoignage – dans sa dénonciation de la concurrence, disparaît ainsi des propositions de Noiret ou des délégués français aux premiers congrès de l'AIT. C'est là une première rupture avec le malthusianisme des corporations d'Ancien Régime.

De même, si les ouvriers anglais cherchent sans doute à utiliser la réduction du temps de travail pour freiner l'évolution du capitalisme industriel concurrentiel, ils ont aussi l'idée d'exiger une distribution des bienfaits de la technologie. Par exemple, en 1842, le Yorkshire Short Hours Committee remarque que, la mécanisation améliorant la productivité du fileur, des horaires illimités produiront forcément du chômage. Ainsi, se pose le problème de la « surabondance de moyens pour fabriquer de la richesse ». Une solution partielle consisterait donc à « augmenter la valeur du travail en proportion exacte de sa réduction quantitative », ce qui permettrait aux salaires d'augmenter progressivement, « atteignant des masses immenses de richesse et les répartissant dans l'ensemble de la communauté²² ». L'objectif des ouvriers britanniques est ainsi de mettre un terme à l'engorgement et aux paniques causées par la surproduction, et de redistribuer la richesse en réduisant le pouvoir du capital d'extorquer du surtravail créé par le salaire [G. Cross, 1988].

Ce n'est pas seulement une redistribution du revenu qui est recherchée, mais aussi une nouvelle répartition du temps. Et cela n'implique pas le rejet de la mécanisation, bien au contraire. Un temps de travail raccourci rendrait plus efficaces les heures travaillées, et les heures de travail ainsi libérées accroîtraient le temps libre des ouvriers.

Dès lors, la mécanisation pouvait sembler acceptable aux ouvriers à condition d'un partage de ses fruits. William Kenworthy, revendiquant une égale limitation du travail des adultes et des enfants, écrit en 1842 : « Donnez-nous un temps de travail réduit, et bientôt on inventera une nouvelle satisfaction de nos besoins. Les labeurs des pauvres seront diminués et le repos, la santé et le contentement domineront. » (*Inventions and Hours of Labour.*) Ce que Fielden, bon porte-parole des fileurs, avait traduit dès 1833, en expliquant que 8 heures de son travail équivalaient à 12 heures au début du siècle.

Il faut souligner la modernité de cette argumentation et sa nouveauté pour le mouvement ouvrier, y compris, sans doute, en Angleterre. Une mutation des représentations du temps et des enjeux des luttes est clairement amorcée.

4

1880-1940 : moins de temps au travail pour mieux produire ou
pour mieux vivre ?

*

« La réduction du temps de travail tient dans l'histoire de la revendication ouvrière une place particulière, contradictoire et ambiguë. Quantitativement, elle est assurément seconde [...]. Cependant, la réduction est au cœur des grandes batailles, elle jalonne la voie des conquêtes ouvrières. Des 12 heures par jour de 1848 aux 40 heures par semaine du Front populaire, de la semaine anglaise aux congés payés, elle constitue la plus sûre des acquisitions ; le plus sérieux des “ bonds en avant ”. » [M. Perrot, 1974.]

A la fin du XIX^e siècle, les préoccupations économiques (accroître la productivité du travail, entre autres) ont un écho au sein des mouvements ouvriers. Dès lors, les revendications pour la réduction du temps de travail changent de perspective : il s'agit d'abord d'accroître la rémunération de l'heure de travail, ensuite de disposer d'un temps libre – et, pourquoi pas, de loisir ? – hors du travail. L'objectif des « 8 heures » marque de ce point de vue une étape décisive. Mais il est peut-être aussi le dernier grand mouvement ouvrier pour la réduction du temps de travail.

I. LE MOUVEMENT DES « 8 HEURES »

Les « 8 heures » mobilisent les ouvriers sans attendre la fin du XIX^e siècle, et les réformateurs sociaux s'en sont faits l'écho. C'est une vieille revendication politique des mouvements ouvriers – ils en parlent depuis le début du siècle -, dont le temps fort (1886-1894) correspond à la fois à la grande dépression économique de la fin du XIX^e siècle et à la conversion au productivisme des mouvements ouvriers sous l'influence des forces socialistes.

Une revendication séculaire (1815-1919)

Robert Owen n'est peut-être pas le père des « 8 heures par jour », bien qu'on lui en attribue généralement la paternité. Nicole Samuel signale l'existence, dès 1806, d'une « Grande Ligue des 8 heures du Massachusetts » créée par un machiniste de Boston [N. Samuel, 1984]. Mais l'importance de Robert Owen, en 1815, tient au caractère universel qu'il accorde aux 8 heures. Il soumet même un projet de législation internationale au congrès de Vienne en 1815, avant d'en faire un projet de loi soumis au Parlement anglais. Cela tient aussi à l'écho considérable qu'a eu, dans le mouvement ouvrier anglais, la formule qu'il propose. Les 8 heures sont ainsi à l'origine de fortes mobilisations, ainsi que de quelques succès sans lendemain aux États-Unis (1868) ou en Australie (1856).

Pourtant, comme en Grande-Bretagne, l'idée ne mobilise plus guère entre la fin des années 1840 et les années 1870. Les 8 heures ne sont, dans les années 1860, qu'un idéal porté par l'AIT – elle l'inscrit, par exemple, dans une de ses résolutions au congrès de 1866. Ce sont en fait les organisations ouvrières américaines qui relancent l'idée, les 8 heures figurant au programme de 1874 des *Chevaliers du travail*²³.

Mais c'est surtout la résolution Edmonston, adoptée en 1886 au congrès de Chicago de la *Fédération of Organized Trades and Labor Union*, qui est à l'origine de ce renouveau. Elle propose de faire du 1^{er} mai une journée d'action pour les 8 heures. Le succès du 1^{er} mai 1886 et la dureté de la répression (massacre de Hymarket Place) confèrent à cette revendication une dimension internationale. Cette dimension est confortée, en juillet 1889, par le congrès socialiste international de Paris, qui décide d'organiser, dans chaque pays, une manifestation pour les 8 heures le 1^{er} mai 1890. Le retentissement de ce « Premier Mai », jusqu'en 1894, fut considérable, et singulièrement la démonstration londonienne à Hyde Park en 1890 ou, en France, le massacre de Fourmies en 1891.

En prenant sa dimension internationale, la revendication des 8 heures retrouve la dimension politique que lui avait donnée, au départ, le mouvement chartiste anglais (voir encadré p. 53). Mais plus encore, les 8 heures symbolisent alors, pour les classes dirigeantes, l'unité politique et internationale de la classe ouvrière sous l'égide des forces socialistes. En témoigne parmi d'autres la réaction du journal *L'Illustration* au lendemain du 1er mai 1890 : « Cet essai de mobilisation des forces socialistes dans tous les pays à la fois a une importance qu'on ne saurait nier, car cette tentative démontre la discipline avec laquelle la classe ouvrière sait obéir à un mot d'ordre international. C'est là un avertissement qui semble fait pour éveiller l'attention des hommes d'État. » [M. Dommanget, 1972.]

Pourtant les « Premier Mai » connaissent ensuite une désaffection certaine. La journée devient un rite sans conséquence dans le calendrier des manifestations ouvrières, malgré un réveil français en 1905-1906. Cette « trêve » n'est rompue qu'à la fin de la Première Guerre mondiale. En France notamment, elle constitue un des principaux mots d'ordre de la confection parisienne en grève du 23 septembre au 13 octobre 1918 [J.-L. Robert, 1995]. La mobilisation sur ce thème reprend alors une envergure internationale, qui aboutit, en France, à la loi de 1919.

Revendication politique et conversion au productivisme

Un peu partout dans le monde industrialisé, à la fin du XIX^e siècle, les mouvements socialistes font des « 8 heures journalières » un thème de ralliement et d'unification des classes ouvrières. Du coup, la réduction du temps de travail prend une dimension internationale et politique.

En France, le Parti ouvrier français (POF) de Jules Guesde et Paul Lafargue joue un rôle déterminant²⁴. Dans une brochure d'octobre 1883 commentant leur programme, ils justifient les 8 heures, réfutant notamment l'argumentation des ouvriers qui prétendent encore que la réduction de la journée de travail entraînerait une réduction des salaires. Leur argumentation n'est pas nouvelle, mais établit pour la première fois une relation entre réduction horaire et fin des chômages. Ils réfutent également l'argumentaire patronal du risque de ruine de l'économie. Enfin, ils proposent de faire « de la fixation d'une journée légale du travail en Europe une question internationale » [M. Dommanget, 1972].

Ces thèmes, Jules Guesde les reprend dans sa préface à une brochure de J.-B. Coriolan et J. Morlain, *Le Premier Mai et la journée de huit heures*, parue en 1890, qui prône les 8 heures comme solution au chômage et comme facteur d'augmentation de la production (« Moins de fatigue et plus d'ardeur ! »).

Une telle argumentation révèle sans aucun doute un changement d'attitude des ouvriers français. En atteste d'ailleurs l'évolution de l'image qu'ils ont de l'Angleterre. Longtemps contre-modèle pour des Français attachés à la petite industrie, l'Angleterre devient, dans les années 1860-1870, un modèle pour le mouvement ouvrier français, impressionné par les conditions de travail des ouvriers anglais [É. Dolléans, 1939].

La nouveauté du discours guesdiste tient aussi à la démarche adoptée : internationale, politique, elle fait du gouvernement l'interlocuteur de la classe ouvrière. Or, cette demande ne va pas sans susciter de nombreuses résistances. Résistance, en premier lieu, des sans-travail, plus préoccupés par la création des chantiers nationaux que par les 8 heures. Résistance, de façon plus générale, des ouvriers qui, dans la seconde moitié des années 1880, manifestent une relative indifférence à l'égard de cette revendication, si l'on en croit M. Dommanget. Les anarchistes y sont longtemps hostiles, considérant comme négative pour les ouvriers l'augmentation de la productivité du travail. C'est peut-être pourquoi les socialistes, qui constituent un groupe à la Chambre en 1887, ne font pas figurer cette revendication dans leur plate-forme. Pourtant, dès l'année suivante, au III^e congrès de la Fédération nationale des

syndicats (Bordeaux), les 8 heures sont revendiquées par le mouvement syndical.

Entre syndicalistes et socialistes, des différences non négligeables demeurent, qui ne portent pas simplement sur les modalités d'action. Elles résultent d'une méfiance ouvrière à l'égard de l'État et du discours productiviste des socialistes. La position de Fernand Pelloutier, président de la Fédération des bourses du travail avant leur fusion avec la CGT (1902), est révélatrice à ce sujet :

« Que les ouvriers prennent garde ! Si, au lieu d'obtenir directement des industriels ou de leur imposer la réduction de la durée du travail, ils en demandent l'obligation à la loi, non seulement ils n'obtiendront pas le maintien du taux des salaires (sans quoi toute réduction de la durée du travail ne peut être qu'une amère plaisanterie), mais ils seront encore tenus, sous peine de voir rapporter cette loi, d'intensifier leur travail jusqu'à produire autant en 8 ou 9 heures qu'en 11 ou 12 heures. Qu'auront-ils donc gagné à cette nouvelle forme de surmenage ? Non pas même le bénéfice de 2 heures de liberté, puisque ces heures devraient servir à réparer des forces éteintes. La réduction de la durée du travail ne peut pas, ne doit pas être également profitable au patron et à l'ouvrier. Elle a pour objet essentiel ou plutôt exclusif de donner à l'ouvrier des loisirs qu'il n'a pas sans diminuer son gain ni l'obliger à augmenter son effort. Elle doit donc être nécessairement appliquée au détriment du profit patronal et, dans ces conditions, elle ne sera certaine et définitive que si elle est l'œuvre des ouvriers eux-mêmes. » [F. Pelloutier, 1900.]

C'est dans cet esprit qu'Émile Pouget définit la campagne que la CGT lance en 1904 pour faire du 1^{er} mai 1906 le point d'aboutissement d'une agitation en faveur des 8 heures : il ne faut pas attendre les « 8 heures » de la loi, il faut les « prendre » directement en refusant de travailler au-delà !

Ce décalage entre mouvement syndical et mouvement politique n'est pas spécifiquement français. En Angleterre, le British Trade Union Congress (TUC) rejette le principe, jugé paternaliste, d'une législation des 8 heures dans les années 1880 : risque de blocage de l'initiative syndicale, rigidité excessive nuisant à l'activité saisonnière des ouvriers qualifiés du bâtiment, ou menace de perte de contrôle sur les salaires.

Toutefois, au cours de ces années, de nouvelles unions syndicales se forment autour du mot d'ordre des « 8 heures », souvent stimulées par lui. Outre le passage d'un syndicalisme de métier à un syndicalisme d'industrie, c'est sans doute le signe d'une conversion productiviste plus précoce et plus générale qu'en France (voir encadré page 74 sur l'évolution des positions GGT en France).

Malgré la puissance de ces mouvements, les résultats obtenus sont toujours en deçà des espérances. Les 8 heures ne sont adoptées que ponctuellement. Peut-être est-ce parce que alors le patronat et les dirigeants politiques estiment que cette revendication cimenterait l'organisation politique de la classe ouvrière. La répression des grèves de 1906 pour les 8 heures en France en témoigne.

II. LA LOI DE 1919 SUR LES « 8 HEURES » EN FRANCE : CONQUÊTE SOCIALE OU RATIONALISATION DE LA PRODUCTION ?

Les 17 et 23 avril 1919, lorsque la loi des 8 heures est votée par le Parlement français, l'écho immédiat est faible dans le milieu ouvrier. *L'Humanité* ne consacre qu'un article à cette loi, relégué en bas de première page et consacré exclusivement à son application. Il faut attendre la veille du Premier Mai pour que le secrétaire des métallos, dans le même journal, évoque en cette loi « une conquête du grand mouvement d'évolution de l'histoire du travail ». [I. Lespinet, 1985.]

Un paradoxe : une loi politique de circonstance

L'attitude patronale peut expliquer sans aucun doute la méfiance ouvrière, puisque le patronat français a toujours manifesté son hostilité à la limitation de la journée de travail. Difficile, dès lors, de comprendre pourquoi les représentants politiques du patronat ont voté à l'unanimité la loi des 8 heures, au Sénat comme à l'Assemblée. Et de comprendre pourquoi l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM) – l'ancêtre du CNPF – a anticipé la loi en signant dès le 17 avril 1919 une convention avec la Fédération CGT des métaux pour appliquer la journée de 8 heures dès le 1^{er} juin 1919.

C'est que le cataclysme de la guerre est passé par là ! Depuis, en France, la classe ouvrière n'effraie plus autant les classes dirigeantes. Elle a montré sa fidélité à la patrie en guerre. Sa direction réformiste a par ailleurs achevé sa conversion au productivisme, comme en atteste le programme minimal de 1917 de la CGT : « maximum de production, minimum de temps de présence pour le maximum de salaire » [A. Moutet, 1978]. Elle est prête à participer à la modernisation de la production et à introduire dans les entreprises les nouvelles méthodes de travail et de fabrication. A la veille du vote de la loi, le comité confédéral national déclare même que le caractère d'urgence des 8 heures « n'exclut pas l'étude des modalités d'application afférentes à chaque industrie » (22-24 mars 1919) [J. Cavaillé, 1919]. C'est en partie contre un engagement de maintenir le niveau de production que le patronat accepte dans un premier temps les 8 heures.

La CGT, l'État et le productivisme

L'histoire de la CGT, jusqu'en 1940, est marquée par une culture de luttes et de revendications plus que de négociations et de gestion. Cette culture se manifeste par une double hostilité, à l'égard de l'État et du productivisme. Ainsi, en s'opposant aux retraites ouvrières et paysannes, avant et après 1910²⁵, les syndicalistes-révolutionnaires dénoncent certes la « retraite pour les morts » – étant donné leur faible espérance de vie à l'époque – et l'amputation de leurs salaires, toujours faibles. Mais ils expriment aussi une opposition de principe, un refus d'intégration à cet État capitaliste qu'ils entendent abattre.

Parallèlement, la position dominante du mouvement syndical à l'égard des mutations technologiques reste longtemps celle exprimée par Émile Pouget dans un petit opuscule au titre sans ambiguïté (*L'Organisation du surmenage – Le système Taylor*, Rivière, Paris, 1914).

Ce double rejet n'était cependant pas unanimement partagé. De nombreux articles dans *La Bataille syndicaliste* des années 1912-13 font au contraire apparaître une inquiétude envers le malthusianisme français et une sensibilité à la logique de concurrence internationale.

La « présence » dans l'État de L. Jouhaux – le leader de la CGT a soutenu activement le gouvernement lors de la Première Guerre mondiale – joue un rôle décisif dans l'inflexion des politiques syndicales. Toutefois, la scission de 1921 rend tangibles des différences de vue. Alors que le congrès de Bordeaux de la CGT-U, en septembre 1927, perpétue un refus global de la rationalisation, de son côté le comité confédéral de la CGT, les 29 et 30 octobre 1926, soutient que l'augmentation du rendement individuel est une bonne chose [R. Mouriaux, 1996].

La CGT réunifiée de 1936 se préoccupe de gérer ses propres œuvres, en matière de congés payés notamment, puis, à la Libération, poursuit son difficile apprentissage de la gestion du social (comités d'entreprise, Sécurité sociale). Mais

les mutations technologiques resteront longtemps l'objet d'une double critique : engendrer du chômage et moderniser l'appareil de production au détriment de la santé des travailleurs. Toutefois, avec l'expansion économique d'après la période de reconstruction, les revendications contre les cadences deviennent moins visibles.

La Première Guerre mondiale a aussi bouleversé les mentalités ailleurs dans le monde. L'heure est à la paix entre les peuples. Au sein de la toute nouvelle Société des nations – la SDN – est créée une Conférence internationale du travail et son bureau exécutif (BIT, où l'on retrouve Arthur Fontaine et Léon Jouhaux) qui recommande l'adoption de la journée de 8 heures. Son application dans de nombreux pays (Allemagne, Portugal, Tchécoslovaquie, etc.) discrédite l'argument patronal de l'inégalité de la concurrence. Enfin, la menace que représente la révolution bolchevique en Russie, en suscitant un immense espoir – la « grande lueur à l'Est » – qui mobilise les ouvriers dans toute l'Europe, pousse les gouvernements à la pacification sociale pour tenter de limiter la propagation de la flamme révolutionnaire.

Un événement intérieur précipite alors les choses : l'acquiescement de Villain, l'assassin de Jaurès, le 5 avril 1919, soulève l'indignation de la classe ouvrière. Pour éviter une extension de la contestation, Clemenceau dépose le 8 avril le projet de loi, ce qui permet un vote rapide avant le Premier Mai²⁶.

Il s'agit donc d'une loi de circonstances pour obtenir la paix sociale ; son adoption a été facilitée par le langage commun des réformateurs et des dirigeants ouvriers, dans un contexte international favorable. Elle marque cependant une étape essentielle dans la définition légale du temps de travail, comme nous le verrons au chapitre suivant.

Une loi souple ou restreinte ?

Le texte de loi fixe, dans l'industrie et le commerce, la durée légale du « travail effectif des ouvriers ou employés » : « soit 8 heures par jour, soit 48 heures par semaine, soit une limitation équivalente établie sur une période de temps autre que la semaine » (art. 1-6). La loi entend par ailleurs uniformiser la durée du travail au sein d'une profession, d'une branche ou d'une région, et impose une réduction du temps de travail sans baisse de salaire (art. 2).

Autrement dit, outre la réduction du temps de travail, la loi introduit une nouveauté importante, en n'imposant pas une mesure du temps de travail sur la seule journée : la flexibilité, déjà, est la contrepartie demandée par le patronat. D'ailleurs, le texte prévoit des dérogations permanentes (art. 1-8) s'appliquant « aux travaux préparatoires et complémentaires [...] ou pour certaines catégories d'agents dont le travail est essentiellement intermittent ». D'autres dérogations, temporaires, sont prévues pour des raisons d'ordre national, pour faire face à des surcroûts de travail, ou encore pour des accidents interrompant la production et justifiant une récupération des heures de travail ainsi perdues.

Peu à peu, la loi se généralise au rythme des décrets d'application. En 1926, devant le Sénat, le ministre du Travail constate que 7 millions de travailleurs français (45 décrets à cette date) sont assujettis à la loi. Toutefois, les ouvriers agricoles (2,8 millions en 1921) et les travailleurs à domicile (sans doute près d'un million) sont exclus de son champ d'application. En outre, de nombreuses dérogations sont accordées aux employeurs – du coup, les longues journées de travail perdurent – et ceux-ci savent tirer parti de la loi bien au-delà des dérogations autorisées : les salaires au rendement ou les primes, la modernisation des machines ou la rationalisation du travail permettent le maintien sinon l'augmentation de la production. C'est ce que montrent les 73 monographies d'entreprises que publie le *Bulletin du ministère du Travail* de 1924 à 1927.

De fait, après 1921, la croissance industrielle (de l'ordre de 4,5 % par an contre 2 % avant guerre) est portée par la croissance de la productivité de 1919 à 1930 – + 1,4 % par an

(production par personne active) ou + 2,5 % par an (production par heure de travail). L'écart correspond à la réduction du temps de travail ! [J.-Ch. Asselain, 1984.]

Au total, les avis sont partagés sur la loi de 1919. Certains, comme Merrheim, se réjouissent de son application. D'autres, comme Monatte, fidèle à la tradition du syndicalisme révolutionnaire, estiment qu'elle est une duperie destinée, sous couvert de paix sociale, à empêcher toute révolution en France. « Ou bien la journée de 8 heures ne sera qu'un leurre et peut-être un désastre pour le pays ; ou bien elle sera la première pierre de l'édifice à reconstruire, le premier acte de la révolution décisive et pacifique que veut le prolétariat », écrivait Albert Thomas dans *l'Information ouvrière et sociale* (20 avril 1919).

Les 8 heures n'auront été ni l'un ni l'autre. Elles ont fixé une norme légale, en particulier dans la petite industrie et le commerce, qui n'en avaient pas. Mais elle ont également accompagné la rationalisation de la production et les nouvelles formes de surmenage qui lui sont associées, bref, l'avènement de ces *Temps modernes* dépeints par Chaplin.

III. LES ANNÉES 20 : LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL N'EST PLUS UNE PRIORITÉ EN FRANCE

Ainsi, jusqu'au début du XX^e siècle, la réduction du temps de travail a été une revendication forte, même si elle n'était pas toujours le motif premier des actions ouvrières : toujours présente, cette revendication, vu les conditions, ne pouvait qu'arriver après les revendications sur les salaires ou le droit au travail. Par contraste, dans l'entre-deux-guerres, il semble que la revendication pour la réduction du temps de travail se soit effacée du discours syndical. De ce point de vue, les congés payés et les 40 heures sont au moins autant une conquête politique qu'une conquête syndicale, fruit d'une mobilisation importante mais ponctuelle.

Le fléchissement d'une revendication toujours minoritaire

La revendication pour une réduction du temps de travail est à l'origine de 3 % des conflits, entre 1871 et 1890, pour lesquels un seul mot d'ordre a été lancé. Ce pourcentage, à Paris du moins, fléchit même dans l'entre-deux-guerres (1,3 %) (voir tableau 13). Mais la revendication pour une réduction du temps de travail est rarement absente quand il y a plusieurs mots d'ordre dans le conflit. Il faut donc nuancer ce constat (voir tableau 14).

Tableau 13
Dénombrement des principales revendications émises lors des grèves ayant un seul mot d'ordre

Revendications	1871-1890 France	1919-1935 Paris
I. Revendications salariales Taux du salaire ^(a)	1 618 (81 %) 1 489 (74 %)	1 569 (82,2 %) 1 454 (76,6 %)
II. Durée du travail dont pour la réduction de la journée	98 (4,9 %) 67 (3 %)	26 (1,3 %)
III. Organisation du travail et discipline de l'atelier	183 (9,1 %)	235 (12,31 %)
IV. Défense de l'emploi, problèmes de main-d'œuvre, des rendements	76 (3 %)	33 (1,72 %)
V. Sécurité du travail, hygiène, sécurité sociale	5	3 (0,15 %)
VI. Questions syndicales	11 (0,5 %)	39 (2,04 %)
VII. Divers	6	4 (0,2 %)
Nombre total de grèves	1997 (100 %)	1909 (100 %)

Sources : M. Perrot, 1974 ; S. Sirot, 1994.

(a) C'est-à-dire rémunération rapportée, le cas échéant, à la pièce ou à l'heure de travail.

Tableau 14

Le temps de travail dans les revendications ouvrières : secondaire mais présent

Revendications dont la priorité est... ^(a)	1871-1890	1919-1935
I – Le salaire	2 653 (58,17 %)	2 011 (66,5 %)
II – Le temps de travail	986 (21,6 %)	397 (13,1 %)
III – L'organisation du travail	545 (11,9 %)	404 (13,35 %)
Total	4 560 (100 %)	3 024 (100 %)

(a) On trouvera le détail de ces revendications dans le tableau 15 ci-après.

Ces moyennes masquent encore l'importance de cette revendication en certaines périodes. Elle est ainsi présente dans plus de 20 % des grèves en 1871, 1876 et 1880-1882, mais s'effondre durant la crise. Il s'agit de grèves cycliques, liées à la bonne conjoncture. Les hautes eaux se situent précisément en 1864-1865, 1869-1872, 1880-1882, 1889-1890, les étiages dans les intervalles. Plus importante dans les années 1870 que dans les années 1880, tout se passe comme si un palier était atteint (celui des 10 heures obtenu dans de nombreux métiers).

Dans l'entre-deux-guerres, elle représente le quart des revendications en 1919, mais par la suite dépasse rarement plus d'une demande sur dix, sa part tombe même au-dessous des 5 % dans les années 30. Cette chute brutale est accentuée comme à la fin du XIX^e siècle lors des périodes de mauvaise conjoncture (1927 et 1931-1935).

La revendication sur le temps de travail connaît par la suite une désaffection spectaculaire entre la fin du XIX^e siècle et l'entre-deux-guerres (de 21 % à 13 % des mots d'ordre). Désaffection d'autant plus sensible que les grèves parisiennes concernant la durée du travail se soldent pour près de deux tiers d'entre elles par un échec. Pis encore : dans le cas des conflits sur les 8 heures, cette revendication n'est pas satisfaite dans plus de 53 % des cas, et ce malgré la loi.

Inégalement importante suivant les périodes, la réduction du temps de travail l'est aussi suivant les métiers. A la fin du XIX^e siècle, sa part est relativement forte dans les grèves de certains groupes professionnels : dans les mines (29 % de grèves ont pour objet la réduction du temps de travail) [Duveau, 1946], le bois (23 %), les métaux (17,9 %), le bâtiment (17 %)

et pour les transports et la manutention (17 %). Dans le textile, cette proportion ne dépasse pas 10,7 %. Dans l'entre-deux-guerres, la réduction du temps de travail est surtout forte dans les professions soumises à une forte saisonnalité de la production, particulièrement dans le bâtiment, mais aussi dans les industries alimentaires.

Ce sont les ouvriers du bâtiment qui se mobilisent le plus durant les années 20 et 30 pour défendre la journée de 8 heures. Ils le font notamment dans le cadre du mouvement de grève annuel mené à l'instigation de la CGTU à partir de 1926, au début de mars. C'est le mois au cours duquel entrait en application le règlement d'administration publique de février 1924, permettant un allongement de la journée de travail au-delà des 8 heures de mars jusqu'à la fin octobre.

La place de cette revendication dans les luttes ouvrières est aussi fonction de la qualification et du sexe : « Les femmes gardent à l'usine un comportement de ménagère, prodigues de leur temps, quantité négligeable, d'où la relative apathie du textile en ce domaine. » [M. Perrot, 1974.]

L'attitude devant la durée du travail varie enfin suivant le mode d'établissement du salaire. Les travailleurs aux pièces sont moins intéressés à la limitation de la journée de travail que les salariés au temps, pour lesquels c'est un moyen de faire augmenter les heures supplémentaires.

Peser sur le salariat, et non plus le refuser

Au tournant de la fin du XIX^e siècle, on peut repérer une évolution des arguments avancés par le mouvement ouvrier en faveur d'une réduction du temps de travail, évolution qui est le signe que les ouvriers acceptent le temps du travail salarié auquel ils avaient longtemps résisté [M. Debouzy, 1979]. Le chômage, qui est une préoccupation croissante pour les ouvriers à la fin du XIX^e siècle, les amène à considérer que la réduction du temps de travail peut être aussi une solution à l'emploi – et non plus seulement une amélioration des conditions de vie – et, de plus, atténuer les effets des mortes-saisons et des crises, et, surtout, lutter contre la surproduction (les « excès de la production », comme on dit à l'époque).

Par ailleurs, la réduction du temps de travail permet aussi de s'octroyer du temps pour échapper à la fatigue, pour s'instruire et surtout pour la vie de famille. Les ouvriers français sont à la recherche d'un « emploi du temps » stable et laissant une certaine liberté en dehors du travail. C'est ce qui les pousse à défendre avec beaucoup de vigueur le repos hebdomadaire lorsque la loi de 1880 supprime le repos dominical [A. Corbin, 1994]. De même, suivant l'exemple anglais, apparaît la revendication en faveur de l'après-midi libre du samedi – ce qu'on appelle la semaine anglaise. Enfin, les congés payés apparaissent dans les mots d'ordre.

Tableau 15
Dénombrement des principales revendications émises lors des grèves ouvrières

Revendications concernant...	1871-1890	1919-1935
	France	Paris
1. La rémunération	3034(66 %)	2 127 (70,3 %)
Taux du salaire	2 220 (48 %)	1 851 (61,2 %)
Salaire et temps de travail ^(a)	381	116
II. La durée du travail	524(11,4 %)	270(8,92 %)
Pour réduction	409	68

Contre allongement	41	53
Pour allongement durée du travail		2
Suppression heures supp.	11	11
Pour obtention d'un jour de repos hebdo.	23	3
Question du travail de nuit	5	3
Aménagements horaires	35	17
Pour les congés payés		76
Contre suppression des congés payés		3
Pour semaine anglaise		27
Contre suppression semaine anglaise		7
III. L'organisation du travail et la discipline d'atelier	545 (11,9 %)	404 (13,35 %)
IV. La défense de l'emploi, les problèmes de main-d'œuvre, les rendements	215(4,7 %)	50 (1,65 %)
dont revendications portant aussi sur la durée du travail	81	11
V. La sécurité au travail, la sécurité sociale	75(1,6 %)	48(1,58 %)
VI. Les libertés syndicales	75 (1,6 %)	91 (3 %)
VII. Divers	92 (2 %)	34(1,12 %)
Total	4 560 (100 %)	3 024 (100 %)

Sources : M. Perrot, 1974 ; S. Sirot, 1994.

(a) Ce résultat a été obtenu en regroupant plusieurs catégories de l'étude originale.

La semaine anglaise, mais aussi et surtout les congés payés deviennent dans l'entre-deux-guerres les principaux thèmes des demandes concernant la durée du travail²⁷. Déjà en 1918, non sans humour, un papillon circulait à la Bourse du travail, qui indiquait l'attachement des ouvriers au temps libre du repos et des loisirs : « Des conquêtes ! Des annexions ! Les travailleurs intelligents ont pour but de guerre : 1. Conquête d'indemnités de cherté de vie pendant la guerre ; 2. Annexion de ces indemnités aux salaires... pour toujours ; 3. Conquête de la journée de 8 heures et annexions de deux provinces à la République ouvrière : la province Repos, et celle de Loisir. » [Robert, 1995.] Ainsi s'exprime un désir de distraction grandissant, à l'instar du sport ouvrier qui se développe à la même époque. Lorsque le Front populaire vote les congés payés, il répond donc à une demande déjà formulée par le mouvement ouvrier [S. Sirot, 1996].

IV. LES ANNÉES 30 : UN REGAIN D'INTÉRÊT POUR LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

La revendication pour une baisse du temps de travail est relancée dans les années 30. Les premières, les organisations syndicales du bâtiment, à Paris, réclament la semaine de cinq jours – ou de 40 heures. Lors du 1^{er} mai 1932, la semaine de 40 heures devient un mot d'ordre du mouvement ouvrier. La même année, la Conférence internationale du travail

adopte, malgré l'opposition des représentants patronaux, une résolution en faveur des 40 heures. Comme dans les années 20 – mais dans un contexte différent –, le débat s'ouvre alors, le plus souvent par publications interposées, entre le patronat, d'un côté, et les syndicats ouvriers et le BIT, de l'autre.

Au cœur de ce débat, le chômage. De ce fait, l'argumentation traditionnelle ouvrière sur le temps de travail se trouve confrontée à ses propres contradictions. Au lendemain de la Première Guerre mondiale, le mouvement ouvrier avait négocié la réduction du temps de travail en contrepartie de son acceptation d'une intensification du travail, afin d'obtenir du temps libre hors travail : c'est le sens des luttes pour le repos hebdomadaire ou pour la semaine anglaise. L'argumentation développée alors pour revendiquer une réduction du temps de travail se trouve donc prise à contre-pied par la crise de surproduction et le chômage des années 30. Combattant l'« excès de production » et le chômage, comme à la fin du XIX^e siècle, le mouvement ouvrier n'oublie certes pas la « conquête des vacances », selon l'expression de S. Sirot [S. Sirot, 1996] mais doit aussi envisager un autre partage du travail. Cet objectif est assumé par le Front populaire, qui se forme en 1935. La plate-forme socialo-communiste de septembre 1935 précise ainsi que son premier objectif est de « remédier à la crise du chômage en répartissant judicieusement les disponibilités du travail sur la collectivité des travailleurs ». Le programme du Front populaire, le 9 janvier 1936, revendique la réduction de la semaine de travail sans réduction de salaire hebdomadaire. Bien qu'il ne chiffre pas son objectif, ne reprenant même pas le mot d'ordre ouvrier des 40 heures, la réduction du temps de travail est promue au rang de réforme essentielle dans le cadre d'un programme économique de relance par la consommation [J.-C. Asselain, 1984].

Cette réduction sera votée les 11 et 12 juin 1936, en même temps que les congés payés et la reconnaissance du caractère collectif des contrats de travail. Les 40 heures hebdomadaires sont ainsi acquises²⁸. L'avancée par rapport au programme électoral du Front populaire résulte directement de la mobilisation ouvrière, qui est forte depuis le début du mois de mai 1936 et ne se dément d'ailleurs pas après le vote de ces lois sociales si importantes. La grande affaire devient la mise en application des 40 heures. Celle-ci s'échelonne de novembre 1936, dans les mines, à juin 1937. C'est l'occasion de vives tensions entre syndicats et patronat, notamment lors des négociations des conventions collectives qui achoppent sur la réduction de la durée du travail et les revendications salariales [D. Tartakovsky, 1996].

A cette occasion, les ouvriers s'opposent aux heures supplémentaires. Ils ont en mémoire la façon dont la loi sur les 8 heures journalières avait été contournée par les dérogations autorisant les heures supplémentaires. Ils imposent donc la répartition des 40 heures sur cinq jours, bien que la loi soit muette sur ce point. Cette formule des cinq jours, qui se généralise, est en outre attrayante pour les loisirs qu'elle permet, et elle est bien soutenue par les syndicats, qui se méfient de l'organisation du travail en équipes par roulements, toujours difficile à contrôler.

Les mouvements de grève, au printemps 1937, en mars-avril puis septembre 1938, ont joué un rôle décisif durant cette période du Front populaire, selon D. Tartakovsky. Les revendications salariales dominent toujours mais les 40 heures ont aussi cristallisé ces mouvements de grève. La réaction est à la mesure d'une vingtaine d'années de cadences excessives et de taylorisation de la production. Le livre de Simone Weil, *La Condition ouvrière*, les décrit fort bien.

On ignore souvent que, dès novembre 1938, la législation sur les 40 heures commença à être démantelée sous la pression du patronat, dans un contexte européen de plus en plus tendu. Un décret-loi présenté par P. Reynaud autorise la multiplication des heures supplémentaires, peu payées d'ailleurs, et permet d'organiser la semaine de travail sur six jours, supprimant ce que le président du Conseil appelle la « semaine des deux dimanches ». Ainsi, la reprise économique et celle de l'emploi après la grande crise de 1929

s'accompagnent d'un allongement de la durée de travail²⁹. La tendance ne s'inversera qu'à la fin des Trente Glorieuses d'après-guerre.

5

Les enjeux de la définition légale du temps de travail

*

Les mobilisations ouvrières pour la réduction du temps de travail trouvent très tôt un écho auprès des réformateurs comme auprès des pouvoirs publics. Moralistes ou hygiénistes, confrontés à la misère urbaine et ouvrière, s'inquiètent des conditions du travail industriel, et notamment de sa durée. Les enquêtes sociales qu'ils publient, dès la première moitié du XIX^e siècle, contribuent à porter la question de la durée du travail sur le terrain législatif. Toutefois, pendant longtemps, au nom de l'intérêt supérieur de la nation, la législation du travail ne régleme que les conditions de travail des enfants. D'autant que l'idée d'une intervention étatique pose problème, se heurtant au dogme libéral de la liberté du travail autant qu'à la méfiance des ouvriers. D'où les atermoiements des pouvoirs publics.

C'est pourquoi il faut attendre le changement de décor social et politique de la fin du XIX^e siècle, sous l'impulsion notamment des réformateurs sociaux, pour que l'intervention de l'État dans le domaine privé qu'est l'entreprise soit acceptée. La crise de la fin du siècle (qui entraîne l'adoption de mesures protectionnistes par la plupart des pays industrialisés à l'exception de la Grande-Bretagne) et surtout la Première Guerre mondiale (qui voit se renforcer l'intervention de l'État dans la gestion de la main-d'œuvre et la production) contribuent aussi pour beaucoup à ce changement.

Cependant, force est de constater que, pour que la réduction du temps de travail trouve une traduction législative forte, il faut toujours des circonstances exceptionnelles.

I. LA LENTE ET DIFFICILE LIMITATION LÉGALE DU TEMPS DE TRAVAIL

Les enfants d'abord

Les premières lois de protection des travailleurs sont anglaises. De 1802 à 1833, cinq lois sont adoptées, visant toutes à protéger l'enfance ouvrière en limitant la durée du travail. La loi de 1825, par exemple, réduit à 69 heures par semaine le travail des ouvriers âgés de moins de 18 ans (12 heures par jour pendant cinq jours et 9 heures le samedi)³⁰. Les dispositions de ces lois restent toujours limitées à des secteurs d'activités spécifiques.

En France, la première loi sur la durée du travail, en 1814, ne fait que confirmer un usage, celui du repos dominical, traditionnel sous l'Ancien Régime. Ainsi est-ce seulement en 1841 qu'est adoptée la première véritable loi de limitation de la durée journalière du travail. Comme en Grande-Bretagne, elle concerne exclusivement le travail des enfants³¹. Mais, faute d'inspecteurs officiels, la loi reste lettre morte jusqu'à la fin du siècle³².

Les moralistes et hygiénistes de la première moitié du XIX^e siècle sont à l'origine de ces lois. Léonard Horner, inspecteur des Fabriques, justifie ainsi en 1841 les lois adoptées et même leur renforcement : « Question de santé à part, [...] [dans] l'intérêt de la morale publique, dans le but d'élever une population solide et habile, et pour procurer à la grande masse du peuple une jouissance raisonnable de la vie, il faut exiger que, dans toutes les branches d'industrie, une partie de chaque journée de travail soit réservée aux repas et au délassement³³. »

En France, la Société industrielle de Mulhouse (SIM) avait lancé dès 1827 un véritable cri d'alarme dénonçant les conditions de travail des enfants, suivi dans les années 1830 d'écrits d'inspiration socialiste (Proudhon), utopiste (Fourier, Cabet), conservatrice (comte de Chamborant) ou philanthropique (Villeneuve-Barge-mont, de Melun, Montalembert). Dans ce contexte, l'enquête du docteur Louis-René Villermé³⁴ joue un rôle décisif, même si,

comme le souligne Vincent Viet, il ne remet pas en cause l'usine. A l'image des responsables « des administrations sanitaires, médecins hygiénistes, démographes et statisticiens ne cesseront de dénier l'influence des conditions du travail industriel sur la dégradation de la santé ouvrière » [V. Viet, 1994].

Le premier effet de ces enquêtes des années 1830-1840, en France comme en Angleterre (commission Sadler, 1832), est de faire prendre conscience de la dégradation physique et morale de l'enfance ouvrière. Au nom non seulement de la morale mais aussi de l'intérêt bien compris de la nation et du patronat, une réaction se dessine, dont témoigne par exemple le rapport Boucart de la SIM en 1827 : « Le principal avantage qu'on retirerait de cette loi serait la santé des enfants et de tous les ouvriers de fabriques, ainsi que leur plus grand développement moral. Le maître aurait des ouvriers robustes et au choix ; il aurait des ouvriers plus intelligents et plus faciles à guider. La France trouverait, au besoin, parmi eux des hommes défenseurs de la patrie. »

La législation britannique s'élargit ensuite au travail des femmes au-dessus de 18 ans avec le Factory Act additionnel de 1844³⁵. En France, il faut attendre la loi du 2 novembre 1892 pour que soit fixée une limitation légale en ce domaine³⁶.

Les législateurs français, sous la pression révolutionnaire de 1848, s'étaient certes prononcés pour une limitation uniforme : le décret du 2 mars 1848 établissait les 10 heures à Paris et 11 heures en province pour tous. Mais dès le lendemain de la répression de juin 1848, il est abrogé par le décret du 9 septembre qui fixe le maximum de la journée de travail à 12 heures. Et à partir de 1851 s'ouvre une période où les décrets d'exemptions se multiplient³⁷.

En Grande-Bretagne, le Factory Act de 1844, moins ambitieux, marque cependant une étape décisive dans la législation. En établissant que les heures de travail doivent être décomptées pour les enfants ou adolescents à partir du moment où l'un d'entre eux commence à travailler, il rend impossible les abus du système des relais. Ce système consistait à faire travailler les enfants en équipe, alternativement le jour et la nuit. Ce qui rendait possible une prolongation de leur journée de travail sans que les inspecteurs puissent efficacement la contrôler [K. Marx, 1867].

La loi de 1844 limite ainsi de fait la durée du travail des hommes collaborant avec des enfants. Elle prévoit aussi une transparence dans le décompte des heures, l'horloge de l'usine devant être réglée sur une horloge publique. Elle est encore renforcée par le Factory Act de 1847, qui établit la journée de 10 heures pour les femmes et les adolescents, avec les mêmes incidences pour les hommes travaillant avec eux³⁸. Progressivement, aux rythmes des luttes, ce système fut étendu à l'ensemble des activités³⁹.

En France, il faut attendre la loi Millerand du 30 mars 1900 pour que la limitation du travail des hommes soit alignée sur celle des enfants et des femmes, mais uniquement dans les ateliers mixtes ! Et ce n'est finalement qu'avec la loi de 8 heures du 23 avril 1919 qu'est adoptée une législation uniforme suivant les sexes, les âges et les secteurs d'activité⁴⁰.

Les pouvoirs publics tergiversent

Quel rôle doit jouer l'État en économie ? Dilemme, pour des législateurs soucieux du dynamisme économique mais respectueux du libéralisme, notamment en matière de contrats de travail⁴¹.

En 1841, le problème consiste alors à légiférer sur le travail des enfants sans réglementer celui des adultes. Si le principe d'universalité l'emporte⁴², la fixation de seuils (d'effectifs pour les ateliers et d'âges) en limite la validité. La prise en charge de l'éducation par l'État fait de lui le garant d'un intérêt supérieur non réductible aux intérêts familiaux ou industriels. Et le législateur s'en remet le plus souvent à la sagesse des industriels pour la bonne

application de la loi (sagesse qui s'exprime dans le recours, en France également, au système des relais !).

D'ailleurs, instaurée à contrecœur, cette loi de 1841 ne doit pas masquer le fait que, dans l'ensemble, les législateurs français restent foncièrement hostiles à toute législation du travail. Ils développent une argumentation proche de celle des patrons, se posant en garants de l'héritage de 1789 (pour le libéralisme économique). Ils dénoncent l'inutilité, le danger et, surtout, le caractère inapplicable de la loi, reprenant à leur compte l'argument patronal de la concurrence inégale qu'entraînerait l'application de la loi, incertaine en France et inexistante dans les autres pays.

Aux arguments moraux (risques d'abâtardissement de la race, désastre démographique dû aux conditions du travail industriel des enfants ou des femmes qui provoque une surmortalité infantile) des partisans d'une législation du travail, les libéraux opposent des arguments souvent surprenants aujourd'hui : la femme serait plus solide que l'homme ; le travail de nuit protégerait sa vertu ; le repos maternité la priverait d'un revenu indispensable à la famille ainsi mise en danger et provoquerait une multiplication des avortements, etc. [W. Grossin, 1992].

De ce fait, le retard français en matière de législation est patent⁴³, d'autant que l'application de la loi reste soumise à des pratiques dérogatoires. L'établissement d'une Inspection du travail moderne (lois de 1874 et de 1892) ne change rien sur le moment. Vincent Viet constate d'ailleurs la multiplication des illégalités tolérées entre 1902 et 1912, les inspecteurs espérant contrecarrer les renvois de femmes et d'enfants par l'extension sélective des dérogations⁴⁴.

Malgré tout, un tournant est ainsi amorcé à la fin du XIX^e siècle : l'État intervient en économie, au cœur même des entreprises – propriétés privées –, notamment sous la pression des réformateurs qui ont, par exemple, obtenu la création du corps d'inspecteurs du Travail.

II. L'INTÉRÊT BIEN COMPRIS DES RÉFORMATEURS SOCIAUX ET DES PATRONS

Les réformateurs sociaux, à la différence des hygiénistes du début du XIX^e siècle, s'intéressent aux conditions de production et à son organisation. Marcel Lecoq ou Charles Rist, en France, ou bien John Rae, en Angleterre, légitiment leur démarche en convoquant l'histoire en faveur des 8 heures notamment [M. Lecoq, 1906 ; Ch. Rist, 1898 ; J. Rae, 1900]. Ils entendent ainsi montrer l'existence d'une journée normale de travail : « Les courtes journées, comme la liberté, sont choses anciennes ; les longues journées, du moins en Angleterre, ne sont qu'une innovation moderne et heureusement transitoire », explique J. Rae en 1900. Outre une légitimité historique, ces réformateurs entendent fonder leurs discours sur une double légitimité scientifique (économique et médicale).

De la morale à la justification économique et médicale

Le réformateur John Rae, par exemple, conteste le discours libéral et productiviste qui, jusqu'à la fin du siècle, s'oppose à toute réduction de la durée du travail. Le discours de J. Rae, bien que marqué par les préoccupations hygiénistes, n'est plus sur le terrain de la morale mais sur celui de la rationalité économique :

« Dans les soixante dernières années, nous nous sommes petit à petit rendu compte que toutes ces prolongations successives de la journée de travail qui ont failli avoir raison de la vigueur de la classe ouvrière anglaise avaient été, du point de vue même de l'intérêt particulier et pécuniaire des fabricants, une lourde erreur. »

Et il soutient que, en cas de réduction du temps de travail, la production ne diminue pas, mais au contraire augmente sensiblement après un temps d'adaptation.

Toutefois, si pour J. Rae la réduction du temps de travail améliore le rendement de l'ouvrier, en aucun cas elle ne peut régler le problème du chômage.

Ce renouveau de l'hygiénisme tient en grande partie au fait que, à l'instar de J. Rae et d'autres, plusieurs enquêtes mettent en évidence la relation entre maux sanitaires et conditions de travail – des enquêtes d'autant plus crédibles qu'elles bénéficient d'un support institutionnel. En Angleterre, il existe ainsi depuis 1861 des tables de mortalité par profession. En France, Jules Bertillon joue également un rôle essentiel au service statistique de la ville de Paris et dans la renaissance des Statistiques générales de la France entre 1892 et 1895.

Ce renouveau provient également d'une intense activité scientifique médicale. Par exemple, la fatigue devient objet de recherche entre la fin des années 1870 et les années 30, et apparaît à l'ordre du jour de congrès internationaux consacrés à l'hygiène, à la démographie et aux maladies professionnelles. Ces recherches observent que la machine ne fait pas que réduire la fatigue de l'homme. Dans les années 1890, l'observation des discordances entre le temps mécanique et le temps physiologique amène les réformateurs sociaux à réclamer une organisation plus rationnelle de la production.

La psychologie industrielle joue aussi un grand rôle : « C'est elle qui a justifié les repos, géré le calcul des seuils de la fatigue, déterminé les durées du travail et de ses interruptions. » [A. Corbin, 1985.] J. Amar, alors directeur du laboratoire de recherches sur le travail professionnel au Conservatoire des arts et métiers, conseille ainsi aux ingénieurs et aux industriels de varier les occupations et de multiplier les distractions de leurs ouvriers [J. Amar, 1914].

Ces recherches aboutissent à des revendications fortes, notamment l'interruption hebdomadaire du travail, qui permet à l'ouvrier de se reposer sans lui faire perdre les effets bénéfiques de l'entraînement qu'il a acquis au cours de son travail répétitif. Elles débouchent également sur une condamnation du travail de nuit au nom de la préservation du sommeil.

La justification de la réduction des heures de travail par la rationalisation de la production

L'établissement d'une corrélation forte entre qualité du travail et santé ouvre de nouveaux champs à la réforme sociale. Une nouvelle rationalité économique s'affirme, qui en vient à justifier une autre organisation du travail : une organisation saine et plus rationnelle parce que plus productive. Le discours des réformateurs sociaux se formalise peu à peu, à mesure qu'ils constituent des réseaux dans chacun des grands pays industriels, ainsi qu'au niveau international.

Ces réseaux s'organisent dans des institutions publiques ou privées. Côté public, sont créés en France en 1891 l'office du Travail et son Conseil supérieur. La mission de l'office est analogue à celle de ces prédécesseurs américain (Department of Labor) et britannique (Board of Trade), cependant mieux dotés financièrement : elle consiste à rassembler et à vulgariser des informations sur l'organisation et la rémunération du travail [J. Luciani, 1992]. En 1906, le ministère du Travail succède à l'office.

Des institutions privées se créent aussi. Les réformateurs se retrouvent à partir de 1900, au sein de l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs, créée à l'Exposition universelle de Paris, dont Arthur Fontaine prend la présidence. Militant pour la journée de 8 heures, participant aux premiers organismes publics du travail, l'association prône une intervention économique de l'État. Mais son objectif est avant tout de participer à la modernisation de la production.

Dans les années 20, par exemple, Gaston Tessier, défenseur des 8 heures face à l'offensive patronale, utilise toujours des arguments hygiénistes, arguant d'études sur la fatigue et le surmenage engendrés par le travail dans l'industrie. Il insiste sur la souplesse de la loi et ses effets positifs, tant économiques (croissance des rendements et de la production) que sociaux (développement des loisirs ouvriers : il cite l'exemple des jardins ouvriers) [G. Tessier, 1923].

La grande dépression économique de la fin du XIX^e siècle, qui montre les limites des pratiques traditionnelles d'assistance aux pauvres, apporte de l'eau au moulin des réformateurs sociaux. Ils impulsent les travaux statistiques permettant de distinguer le travail du non-travail, en définissant les catégories professionnelles, la notion de population active, de chômage, et donc le statut de chômeur [R. Salais *et al.*, 1986]. Ils contribuent ainsi à faire de l'État le garant, de droit sinon de fait, du « rapport salarial moderne ».

La permanence de l'hostilité patronale à toute réduction du temps de travail

Ouvriers, réformateurs sociaux ou législateurs favorables à la réduction du temps de travail se sont heurtés à l'hostilité permanente et générale des patronats.

Or, dans les sociétés libérales occidentales, les patronats ont toujours disposé de puissants relais parlementaires. Lorsque leurs représentants officieux ne parviennent pas à empêcher le vote de lois limitant la durée du travail, ils tentent d'en obtenir des formulations plus restrictives. Ou, une fois la loi votée, leur première réaction est d'organiser des campagnes pour obtenir son abrogation, la suspension ou bien la limitation de son champ d'application. Et, très souvent, les patrons contournent la loi autant qu'ils le peuvent, particulièrement dans des contextes d'affaiblissement des mouvements ouvriers (en Angleterre entre 1847 et 1850, par exemple, ou en France durant les années 20).

Il est vrai que la journée de travail n'est pensée par les patrons que par rapport à la durée de fonctionnement de leurs équipements. « Jusqu'à quel point la journée peut-elle être prolongée ? [...] La journée de travail comprend vingt-quatre heures pleines, déduction faite des quelques heures de repos sans lesquelles la force de travail refuse absolument de reprendre son service », analysait K. Marx en 1866. La logique de la position patronale repose sur deux principes inébranlables : être maître chez soi, c'est-à-dire dans l'usine (l'usine relève du droit privé), et réduire en permanence les coûts de production. C'est parce que les coûts de production sont dépendants de la masse salariale que les employeurs s'opposent aussi farouchement à la limitation de la durée du travail.

Il ne leur est cependant pas toujours possible, face au discours hygiéniste notamment, de se cantonner dans des raisons exclusivement économiques. Aussi réaffirment-ils constamment le principe de la liberté du travail – qui n'est cependant guère contesté par le législateur, qui recherche surtout la suppression des abus auxquels ce principe conduit. Et, du coup, l'essentiel de l'argumentaire patronal consiste à relativiser l'importance de ces abus et à insister sur le caractère techniquement et économiquement inapplicable de la loi.

Ainsi, les patrons attaquent sur tous les fronts contre une législation du travail : arguments techniques (la loi serait inapplicable, dans le cas de la limitation du travail des enfants, par exemple), arguments économiques (la loi les fragiliserait contre la concurrence étrangère, entraînant un surcoût de production, et donc du chômage) et arguments sociaux (de quel droit l'État priverait-il les familles de sources de revenus supplémentaires ?) ! [G. Guyot, 1922.]

Aussi, au lendemain de la Première Guerre mondiale, seule une petite élite patronale est persuadée de l'intérêt des 8 heures – sous réserve que les gains de productivité précèdent l'amélioration de la condition ouvrière. Pour la grande majorité, « la doctrine patronale reste ce qu'elle a été pendant toute la guerre, qu'il s'agisse de salaires ou de durée du travail, l'ouvrier doit travailler plus », comme l'analyse A. Moutet.

On voit donc que, pour que la réduction du temps de travail s'inscrive dans la réalité sociale, il faut une conjonction de facteurs qui ne doive rien au hasard ni à une fatalité historique. Il faut sans doute une conjoncture favorable, comme la victoire politique de la gauche en 1936 en France, mais cela ne suffit pas. Il faut aussi une mobilisation sociale forte, qui dépasse l'intérêt d'une seule classe sociale : c'est le cas, par exemple, quand l'action des réformateurs sociaux converge avec les revendications ouvrières, et quand la mobilisation est internationale : c'est le cas en 1919, mais pas en 1936 ni à la fin du XIX^e siècle. Enfin, l'inscription dans les textes juridiques de la réduction du temps de travail nécessite un contexte de forte croissance de la productivité, un processus de réorganisation de la production ou, à l'inverse, une crise économique. Au total, la réduction du temps de travail s'inscrit dans une réalité durable pendant l'entre-deux-guerres : celle d'un temps de travail intensifié et flexible (la journée n'est souvent qu'un cadre de référence pour les rémunérations), qui admet désormais des limites à l'échelle d'une année (les congés payés) et d'une vie (les retraites). Mais ce temps reste soumis, pour l'essentiel, aux aléas de la production (chômage ou heures supplémentaires sont deux facettes de la même réalité du travail industriel) et aux impératifs de revenus pour les familles populaires.

Il reste que ces conjonctions de facteurs favorables à la réduction du temps de travail n'auraient peut-être pas été possibles sans le travail réalisé par des penseurs ou des militants qui inscrivaient la réduction du temps de travail dans une perspective sociale plus ambitieuse qu'un simple rafistolage du capitalisme industriel : faire perdurer le consensus qui, vaille que vaille, constitue le lien social n'était pas l'objectif des utopistes qui, depuis le début du XIX^e siècle, ont rêvé d'une société rationnelle, souvent industrielle, idéale. Tel était le cas, par exemple, des militants ouvriers qui ont combattu pendant quarante ans autour de la revendication des 8 heures. Ceux-là ont trouvé dans les projets des différents utopistes et chez les prospectivistes socialistes ou anarchistes une représentation de la société plus conforme à leurs vœux, qui a stimulé leur action. Et la réduction du temps de travail y tenait une place de choix.

C'est pourquoi les deux chapitres suivants ont été consacrés à l'histoire de ces utopies mobilisatrices. Une histoire vivace, à voir le regain d'intérêt pour l'utopie aujourd'hui : c'est toujours le cas quand surgit un besoin pressant de combler l'absence de perspectives pour une société meilleure.

Troisième partie

L'influence des grandes utopies

Que sera le travail dans vingt ans, en 2016, lorsqu'on célébrera le 500^e anniversaire de *l'Utopia* de Thomas More ? « Quelle utopie créatrice peut être l'étoile où accrocher notre charrue ? » s'interrogeaient en 1993 J.-Y. Boulin, G. Cette et D. Taddéi. Et il y a du Fourier chez G. Aznar quand il chante la venue d'un « temps nouveau » qui permettra « d'offrir un terrain favorable pour dépenser son affectivité » [G. Aznar, 1993]. Ainsi donc, l'utopie revient à la mode chez les économistes et les sociologues qui repensent de façon prospective la nature du travail et sa durée, montrant bien que l'effondrement de l'univers soviétique ne signifie pas l'abandon de toute recherche d'une autre perspective sociale.

Plus qu'une simple figure de style, ce regain d'intérêt pour l'utopie exprime bien la recherche de nouvelles sources d'inspiration : l'utopie, trop souvent définie comme un « projet irréalisable », est, au sens premier du terme, un « plan de gouvernement idéal ». Et si les idées seules ne suffisent pas à transformer le monde, l'action politique et sociale s'inspire toujours, plus ou moins consciemment, d'une représentation idéale de la société.

Aussi, quoi qu'on en pense, les utopistes, dans leur diversité, méritent plus qu'une révérence dès qu'il s'agit de l'avenir du travail et du temps de travail. En 1516, déjà, dans son *Utopia*, T. More prône un horaire quotidien de 6 heures, durée « plus que suffisante pour procurer les ressources nécessaires aux besoins et aux agréments de l'existence ». Campanella, dans sa *Cité du soleil* (1611), envisage quatre heures par jour pour les deux sexes. Dans son *Histoire des Sévarambes* (1677), Veiras d'Alais organise la journée en trois parties de 8 heures (8 heures de travail, 8 heures de plaisir, 8 heures de repos), et encore prévoyait-il que les 8 heures de travail devaient être agrémentées par « beaucoup de récréations et de jeux agréables » [Dommanget, 1969].

Toutefois, les utopistes qui nous intéressent ici sont ceux qui, au XIX^e siècle et au début du XX^e, ont construit leur réflexion en réaction à la révolution industrielle. Car on retrouve chez eux, malgré l'éloignement dû aux contextes historiques différents, une étonnante modernité et clairvoyance face à des problèmes qui sont de même nature que les nôtres (pouvoir dans l'entreprise, progrès technique ou... temps de travail).

Ces utopistes représentent donc une source d'inspiration – non des modèles – d'autant plus nécessaire que le débat politique ou économique est aujourd'hui atrophié par le conformisme et le réalisme. Nous avons donc choisi de présenter ici leurs propositions en matière de durée du travail et les idées qui les animent, sans chercher l'exhaustivité. Pour y voir plus clair, nous avons distingué deux périodes.

La première période couvre la première moitié du XIX^e siècle. Contemporains de la première révolution industrielle, Saint-Simon, R. Owen, Ch. Fourier, É. Cabet et leurs disciples, ainsi que les Égaux (de G. Babeuf à Maréchal et Buonarrotti), qui les précèdent de peu, sont alors guidés par des principes éthiques. Héritier des philosophes du XVIII^e siècle, confiant dans la nature humaine, dans le progrès de l'esprit humain, chacun d'eux prétend analyser de façon optimale la nature profonde de l'homme et l'influence qu'exerce sur elle l'environnement social. Tous voient un immense gâchis dans la manière désordonnée dont se développent l'industrie et le capitalisme, et ils s'indignent de la surexploitation des enfants et du sort fait à la classe ouvrière dans les grandes fabriques. De cette gangue tragique du monde réel, ils font éclore un monde nouveau, non seulement dans leur cerveau et sur le papier, mais aussi parfois dans la réalité : quand ils réussissent à convaincre quelque polytechnicien, patron ou généreux donateur, ils commencent à mettre en pratique leurs théories dans des colonies utopistes, le plus souvent en Amérique (R. Owen, É. Cabet, V. Considérant, etc.), ou dans des usines et des cités industrielles (R. Owen et, quarante ans plus tard, le fouriériste critique J.-B. Godin).

La seconde période couvre les années 1875-1914, celles de la grande dépression économique du dernier quart du XIX^e siècle, de la seconde révolution industrielle (celle de l'électricité, du moteur à explosion, de la concentration industrielle) et de l'essor du mouvement ouvrier. Collectiviste socialiste, parfois anarchiste, le projet utopique se veut alors une arme, un guide pour nourrir un espoir militant qui semble inscrit dans l'évolution de l'histoire.

A dire vrai, les porteurs de tels projets (A. Bebel, K. Kautsky, E. Tarbouriech, etc.) auraient vivement contesté le qualificatif d'utopistes. Se réclamant du marxisme et reprenant la distinction établie par F. Engels, ils se définissent comme « socialistes scientifiques » par opposition aux « socialistes utopiques » (R. Owen, Ch. Fourier) qui, selon eux, ne s'appuient pas sur le sens de l'histoire et le levier que constitue la classe ouvrière. Mais, du coup, ils doivent légitimer leur travail prospectif et se justifier de dépeindre ce que pourrait être la société future. Jean Jaurès les soutient parfois⁴⁵ en signant la préface de leurs ouvrages. Dans une brochure d'Henri Brissac, *La Société collectiviste*, il écrit : « Est-il possible de décrire par une sorte de dessein prophétique l'ordre social qui succédera au régime capitaliste ? Blanqui ne le pensait pas, et il s'irritait contre ceux qui dressent des plans d'architecture sociale : “ Il y a des hommes qui veulent savoir par qui, dans la société nouvelle, seront vidés les vases de nuit. ” [...] [Et K. Marx aussi affirmait ne pas être] de ceux qui préparent des recettes pour la marmite de l'avenir. » Il n'empêche, affirme J. Jaurès, « nous pouvons, en nous appuyant sur la réalité présente, former des hypothèses d'une haute probabilité ».

Les écrits des utopistes

Pour les utopistes de la première révolution industrielle, les principaux ouvrages utilisés ici sont : Charles Fourier, *Théorie des quatre mouvements* (1808) et *Traité de l'association domestique et agricole* (1822) ; Robert Owen, *Catéchisme à l'usage des travailleurs* (1817) et *Le Livre du nouveau monde moral* (1836-44) ; Henri de Saint-Simon, *Le Système industriel* (1822) et *Le Nouveau Christianisme* (1825) ; Philippe Buonarroti⁴⁶, *La Conspiration pour l'égalité* (1828) ; Étienne Cabet, *Voyage en Icarie* (1840) ; Jean-Baptiste Godin, *Les Socialistes et le Droit au travail* (1874).

Impossible, également, de présenter l'intégralité de l'œuvre foisonnante des utopistes collectivistes, qu'un ouvrage récent de Marc Angenot, *L'Utopie collectiviste*, permet de mieux connaître. Les principaux ouvrages présentés ici sont : Albert Schäffle, *La Quintessence du socialisme* (1877) ; August Bebel, *La Femme et le Socialisme* (1879) ; Paul Lafargue, *Le Droit à la paresse* (1880) ; Edward Bellamy, *Looking backward* (trad. française, *Cent Ans après*) (1888) ; Karl Kautsky, *Le Programme socialiste* (1892) ; Henri Brissac, *La Société collectiviste* (1895) ; Georges Renard, *Le Régime socialiste* (1898) ; Lucien Deslinières, *L'Application du système collectiviste* (1899) ; Ernest Tarbouriech, *La Cité future* (1902) ; Anton Menger, *L'État socialiste* (1903) ; Georges Dazet, *Lois collectivistes pour l'an...* (1907) ; Charles Andler, *La Civilisation socialiste* (1912) ; Sixte-Quenin, *Comment nous sommes socialistes* (1913).

Sur l'utopie anarchiste, nous avons étudié : Pierre Kropotkine, *La Conquête du pain* (1892) ; *L'Almanach du père Peinard* (1894) ; Charles Malato, *Philosophie de l'anarchie* (1897) ; Pouget-Pataud, *Comment nous ferons la révolution*, 1909...

Pour J. Jaurès, l'utopie est même une nécessité : « Comment pourrait-on travailler avec une passion révolutionnaire à l'avènement d'un monde nouveau si on n'en pouvait dessiner, au

moins pour soi-même, les traits essentiels ? » écrit-il dans la préface de l'ouvrage de L. Deslinières, *L'Application du système collectiviste*.

Ainsi, dans le mouvement socialiste de la II^e Internationale d'avant 1914, surtout en France et dans les pays germaniques, plusieurs brochures, conférences, livres ont enthousiasmé des militants – et, parfois, un public plus large – en leur peignant un tableau idéal de la future société socialiste. Des romanciers s'y sont aussi essayés, comme Edward Bellamy ou William Morris (*Nouvelles de nulle part*, 1890). Des pamphlétaires, au premier rang desquels Paul Lafargue dans son célèbre *Droit à la paresse*, ont polémique autour de la place du travail et du loisir dans la société à venir.

Comme les socialistes – mais pour des raisons différentes -, les anarchistes ne goûtaient guère les prescriptions autoritaires des projets utopistes. Pourtant, certains d'entre eux ont aussi ressenti le besoin d'ébaucher leur vision de la société future, comme P. Kropotkine (*La Conquête du pain*, 1892).

Ajoutons, en contrepoint, une curieuse utopie se réclamant directement de l'économiste classique Adam Smith, père spirituel de l'économie de marché : l'Autrichien Theodor Hertzka, dans *Freiland*, paru en 1889, dépeint une société libérale... et libertaire.

Ces deux générations d'utopies (celle de la première révolution industrielle et celle de la deuxième révolution industrielle) correspondent ainsi à des temps forts de l'Histoire, où les solidarités, les régimes économiques et les valeurs culturelles sont bouleversés. N'est-ce pas aussi un point commun avec la période actuelle ?

Les utopistes de la première révolution industrielle

I. UNE VOLONTÉ GÉNÉRALE DE RÉDUIRE LE TEMPS DE TRAVAIL

Ph. Buonarotti dans sa *Conspiration pour l'égalité* (1828) estime que, dans une société communiste, on « peut ramener la durée du labeur à trois ou quatre heures par jour ». Les grands utopistes du début du siècle ne sont pas en reste, indignés par les journées de travail très dures et interminables qui sont imposées aux hommes mais aussi aux femmes et aux enfants.

En Angleterre, R. Owen se bat pour interdire le travail des enfants de moins de 10 ans dans les filatures, et dépose un projet de loi dans ce sens au Parlement britannique en 1815. Dans son usine textile de New Lanarck, il réduit le temps de travail de 14 à 12 heures, repas d'une heure et demie compris. Il se prononce pour une réglementation nationale à 8 heures maximum dès 1817 et, en 1827, se déclare convaincu qu'une meilleure organisation économique et sociale permettrait de se contenter d'une journée de 3 heures. Dans son *Livre du nouveau monde moral* (1836-1844), il présente un « système social rationnel », où l'humanité est organisée en huit classes d'âge aux activités différentes. Par exemple, pour les 25-30 ans, « la principale occupation sera la conservation et la distribution des richesses, ce qui n'occupera probablement pas plus de deux heures par jour. Le reste du temps pourra se passer à visiter des établissements pour y voir le progrès [...], à poursuivre des études⁴⁷ ».

Ch. Fourier, qui condamne la « longue durée et l'uniformité des fonctions » dans la société capitaliste, se prononce pour une limitation sévère du travail manufacturier – pas plus d'un « quart du temps » d'activité. Surtout, Ch. Fourier ne dissocie pas la question du temps de travail de celle de l'organisation de la vie en société : il n'oppose pas, par exemple, travail et loisir car, pour lui, le travail doit être un plaisir. De ce fait, le temps consacré à une activité doit être très limité pour qu'elle soit passionnante. Il faut, dit-il, que « les séances industrielles⁴⁸ soient variées environ huit fois par jour, l'enthousiasme ne pouvant se soutenir plus d'une heure et demie ou deux heures dans l'exercice d'une fonction agricole ou manufacturière ».

Est-ce à dire que Ch. Fourier envisage de 12 à 16 heures de travail quotidien ? Oui, mais il s'agit d'un travail qui, parfaitement adapté aux passions de chacun, devient un véritable plaisir. La société fouriériste n'est donc pas une société du temps de vivre hors du travail, mais une société de la fureur de vivre dans une grande variété d'activités⁴⁹. Évidemment, ce n'est pas dans les fabriques industrielles que l'individu peut s'épanouir et la meilleure façon de réduire le temps que l'on y consacre à un travail de plus en plus répétitif est « de porter les produits manufacturiers à la plus haute perfection, afin que la longue durée de ces objets réduise à peu de temps le travail de fabrication ».

D'où une certaine répugnance des fouriéristes à l'égard de la civilisation industrielle. Le phalanstère – c'est le nom que donne Ch. Fourier à son projet de société communautaire – est un univers centré sur les activités agricoles, recréant en quelque sorte l'unité des communautés villageoises d'autrefois. Certains ont d'ailleurs vu dans la critique de l'industrie par Ch. Fourier une préfiguration de l'écologie politique : pour lui, il faut construire au plus vite une alternative à la société « manufacturière » pour l'ensemble de l'humanité, et pour cela en limiter fortement le développement – donc le temps de travail qu'on y consacre. De fait, les communautés fouriéristes (créées, après sa mort, surtout en Amérique) furent essentiellement agricoles. Mais, pour survivre, les phalanstériens devaient en réalité y travailler durement, à cause de leur outillage traditionnel trop peu performant [J.-C. Petitfils, 1982].

L'expérience de Jean-Baptiste-André Godin, fouriériste critique, est plus intéressante pour notre propos, car plus en prise sur la réalité industrielle. Industriel novateur, il fabrique dans son usine de Guise, dans l'Aisne, des poêles et des cuisinières en fonte qui se vendent fort bien. Pragmatique, il reste une référence pour le mouvement coopératif. Dans les années 1870, avec trente ans d'avance sur la législation française, le temps de travail à l'usine de Guise est limité à 10 heures pour les ouvriers avec deux coupures d'une heure et d'une heure et demie. Les émailleurs, qui respirent des vapeurs nocives, ne travaillent quant à eux pas plus de 8 heures, en deux reprises de 4 heures, et ne restent pas plus de quinze jours de suite à ce poste dangereux. Comme Owen, Godin montrait ainsi qu'on pouvait, en s'inspirant des principes novateurs des utopistes, réduire déjà nettement le temps de travail industriel, même au sein de l'économie capitaliste – tout en obtenant de bons résultats économiques.

Pour ces utopistes, tous les travaux ne se valent donc pas, et il y a lieu de moduler le temps de travail. J.-B. Godin réduit plus le temps de travail pour les travaux pénibles, R. Owen propose que la durée du travail soit adaptée selon huit classes d'âge, et que le travail des enfants soit clairement banni. Et pour les femmes, dont le travail dans les fabriques scandalise à l'époque ?

Ch. Fourier est resté dans l'histoire des idées socialistes comme celui qui, le premier, associa libération de la femme et libération de la société : « En thèse générale, les progrès sociaux et changements de période s'opèrent en raison du progrès des femmes vers la liberté, et les décadences d'ordre social s'opèrent en raison du décroissement de la liberté des femmes », soutient-il dans sa *Théorie des quatre mouvements*. Expression de cette liberté, les femmes doivent participer au travail productif au même titre que les hommes, et suivant la même organisation du travail. De fait, dans la communauté fouriériste de la North American Phalanx, aucune activité n'était fermée aux femmes, qui travaillaient et étaient rétribuées comme les hommes.

Cependant, les autres utopistes de ce début de siècle, bien qu'affichant des idées voisines, sont loin d'être aussi cohérents que Ch. Fourier, et de vieux préjugés ressortent ici ou là. Ainsi peut-on lire chez R. Owen qu'il faut « que les deux sexes soient égaux en éducation et en droits, les femmes étant élevées pour être compagnes parfaites des hommes ». Le travail des femmes est certes varié, mais cantonné aux travaux ménagers et à l'éducation des enfants. Vers 1850 à Nauvoo, en Illinois, dans une communauté icarienne inspirée par É. Cabet, les femmes travaillent 4 heures par jour contre 7 pour les hommes : à elles le travail de couture et l'éducation des enfants [J.-C. Petitfils, 1982].

Aussi, hormis les fortes paroles féministes de Ch. Fourier, les utopistes n'ont-ils pas eu de position et de pratique résolument novatrice quant au travail et au temps de travail des femmes. Elle bénéficient cependant du souci général d'abaisser la durée du travail industriel.

La réduction générale du temps de travail, les utopistes ne l'appréhendent qu'à travers l'organisation de la journée de travail. La durée annuelle du travail, sa durée dans la vie d'un homme, les congés et la retraite sont des préoccupations de la fin du siècle.

II. LA COHÉRENCE D'UN PROJET GLOBAL DE SOCIÉTÉ NOUVELLE

En règle générale, les utopistes du début du XIX^e siècle sont portés par la philosophie des Lumières : la foi dans la raison humaine et le progrès les anime. Rares sont donc ceux qui rejettent l'industrialisation, même si tous en critiquent les modalités.

Critiques mais confiants dans le progrès

Ce qui pousse les utopistes à défendre une réduction de la durée du travail industriel, c'est

la surexploitation qu'ils ont sous les yeux, qu'ils critiquent, qui les indignent, et à laquelle ils opposent leurs projets de société et d'organisation du travail. R. Owen – qui a fait carrière dans l'industrie textile anglaise pendant un quart de siècle, lors de la première révolution industrielle – en est le meilleur exemple : après avoir vécu directement cette réalité nouvelle du travail, il participe au mouvement ouvrier anglais au sein duquel la revendication de la journée de 8 heures pour tous est déjà avancée en 1833 [É. Dolléans, 1939].

En 1796, Sylvain Maréchal dénonçait dans le *Manifeste des Égaulx* le fait « que la très grande majorité des hommes travaille et sue au service et pour le bon plaisir de l'extrême minorité ».

Ch. Fourier partage ce pessimisme : « Pour que l'industrie prospère, il faut que l'ouvrier qui l'exerce arrive à une extrême misère. Ces fameux tissus d'Inde sont l'œuvre de misérables qui, gagnant trois sous par jour, ont à peine de quoi acheter un peu de riz cuit à l'eau et sans sel. Nos fabriques célèbres de Lyon, Rouen, Manchester, Saint-Gall, etc. offrent plus ou moins cette monstruosité et celle qui l'emporte sur ses rivaux est toujours celle qui fait tomber à très bas prix la main-d'œuvre et exténue l'ouvrier par un travail forcé, sans lui garantir aucun salaire pour les jours fréquents où le travail vient à manquer par effet des modes ou des guerres⁵⁰. »

Même H. de Saint-Simon, fervent soutien du système industriel en plein essor, appelait à des réformes politiques afin que le progrès des sciences et des techniques permette d'« améliorer le plus promptement possible l'existence morale et physique de la classe la plus pauvre ». J.-B. Godin, industriel actif, fustigea aussi la « nouvelle forme de paupérisme » dans ses *Solutions sociales*, en 1871.

Mais leur foi dans le progrès reste intacte. R. Owen, par exemple, considérait que le perfectionnement des machines était un vecteur de progrès⁵¹. Pour lui, c'est grâce aux machines que « les hommes produiraient en un temps si court, si aisément et si agréablement que leurs occupations leur apparaîtraient comme un simple divertissement ».

Dans l'*Icarie* d'É. Cabet, les machines, en remplaçant « 200 millions de chevaux ou trois milliards d'ouvriers », en exécutant « tous les travaux périlleux ou fatigants ou insalubres », ont rendu « le travail court, varié, agréable, sans danger » et ont permis l'abondance.

Et pour J.-B. Godin, le progrès permet de gagner « en célérité et en perfection » et il prône « l'emploi des forces motrices et des outils mécaniques généralisés dans tous les travaux ».

Non aux « frelons oisifs »

Pas toujours d'accord sur la manière dont la technique et l'industrie peuvent apporter un mieux-être aux hommes – leur permettant soit de produire plus, soit de travailler moins -, les utopistes se retrouvent unanimes pour poser la question de la démocratie dans l'organisation de la production. Tous considèrent qu'une condition fondamentale de la réduction du temps de travail industriel productif est la participation de tous à la production. Cela les conduit à dénoncer régulièrement les « frelons oisifs », selon l'expression forgée par Th. More dans son *Utopia*.

Le babouviste S. Maréchal s'en prend à ceux qui « sans peine, ni soins, ni travaux, s'emparent de la ruche ». Dans sa *Parabole* (1810), Saint-Simon proclame que, si les Français perdaient d'un coup les princes, les ministres, les hauts fonctionnaires et les riches propriétaires oisifs – il ne s'en prend pas à la bourgeoisie industrielle et bancaire qui participe à la production -, « cette perte des trente mille individus réputés les plus importants de l'État ne leur causerait de chagrin que sous un rapport purement sentimental, car il n'en résulterait aucun mal politique pour l'État⁵² ».

Ch. Fourier voit, lui, les parasites à la Bourse (ces « écuries d'Augias ») et chez les commerçants : « Ces légions de marchands sont, comparativement à l'ordre véridique, des

forbans sociaux, des frelons industriels qui, sans rien produire, prélèvent par leurs frais la meilleure part des bénéfiques. »

De façon générale, dans les sociétés futures des utopistes, il y aura donc absence totale d'oisiveté. Comme le résume J.-B. Godin, dans un système d'association fouriériste, précurseur du coopératisme, « les fonctions parasites disparaissent et les oisifs sont entraînés à la vie collective ».

Repenser la place du travail dans la société

Malgré leur condamnation unanime de l'oisiveté et de l'exploitation du travail d'autrui, les utopistes restent partagés quant à leur appréciation sur la place du travail dans la société.

Ch. Fourier s'insurge contre l'idéologie ambiante : « Aimez le travail, nous dit la morale : c'est un conseil ironique et ridicule. Qu'elle donne du travail à ceux qui en demandent, et qu'elle sache le rendre aimable. » Cette dernière phrase est essentielle car, pour Ch. Fourier, le travail ne vaut que s'il participe à l'épanouissement de l'individu : dans un phalanstère, l'individu ne cesse donc pas de travailler, de participer à de multiples activités productives dans lesquelles ses passions donnent toute leur mesure pour sa plus grande satisfaction personnelle et celle de la collectivité.

A l'inverse, J.-B. Godin, tout fouriériste qu'il est, adopte une conception plus classique du travail qui, depuis le XVI^e siècle, célèbre le travail pour lui-même, quel qu'il soit : « C'est par le travail que l'homme devient le coopérateur direct de la Nature dans l'œuvre de la Vie sur terre. [...] Il n'est pas de Travail, si infime qu'il paraisse, qui ne soit supérieur à l'oisiveté. [...] Le Travail est une mission divine », écrit-il dans ses *Solutions sociales* en 1871. Évidemment, le fait qu'il soit à la fois patron – qui doit contraindre ses ouvriers à une discipline industrielle, fût-elle « humaine » – et chrétien – qui croit à la fonction rédemptrice, éducative et de cohésion sociale du travail – se retrouve dans ces lignes⁵³.

Pourtant, R. Owen, lui aussi patron, n'a pas célébré ainsi le travail. Finalement plus proche sur ce point de Ch. Fourier que de Saint-Simon, cet Anglais rationaliste et productiviste veut fonder une véritable « science de la production des objets utiles » où le travail n'a sa place que comme une nécessité pour produire ce qui est « nécessaire à l'existence humaine et au bien-être social » et pour maintenir chacun en bon état de santé. R. Owen préconise d'ailleurs : « Exercice régulier en plein air pendant la vie entière, développement convenable de toutes les facultés, forces et qualités physiques et intellectuelles ; occupation saine alternative du corps et de l'esprit, graduée selon la force et la capacité de l'individu. »

Reste que, au-delà de leurs divergences sur leurs conceptions du travail et sur la répartition des fruits de ce travail (« à chacun selon ses oeuvres » ou « à chacun selon ses besoins » ?), les utopistes de la première moitié du XIX^e siècle s'accordent sur la nécessité de rendre le travail attrayant. La réduction du temps de travail est souvent inscrite dans cette perspective.

Le plaisir au travail

Ch. Fourier est un peu l'exception qui confirme la règle, dans la mesure où, pour lui, parler de réduction du temps de travail n'a pas de sens quand celui-ci est une activité aussi enrichissante qu'elle le sera dans les phalanstères. Son objectif est donc de transformer le travail en « plaisir », « aussi attrayant que le sont aujourd'hui nos festins et nos spectacles ». Ce que seul permet, selon lui, un régime sociétaire.

En revanche, les autres utopistes lient réduction du temps de travail et plaisir dans le travail. Quand R. Owen veut « réintroduire le plaisir dans le travail », c'est grâce au travail mécanisé et à durée limitée, qui pourrait alors apparaître aux hommes « comme un simple divertissement ».

Pour tous, la variété du travail est une condition indispensable à la réalisation de leurs projets. Ch. Fourier analyse dans sa *Théorie des passions* qu'une des passions les plus importantes pour guider l'homme dans ses actes est la passion « alternante ou papillonne », c'est-à-dire le besoin naturel de changement – entre autres dans le travail. Victor Considérant, un disciple polytechnicien, actif propagandiste, renchérisait : « Sans [changement], chaque être occupé à une seule fonction pendant toute sa vie serait peu propre à la combinaison avec ses semblables ; sa nature ne serait développée que sous une face : celui qui se livrerait sans cesse à un travail d'esprit, sans faire usage de son corps, perdrait force et santé ; celui-là qui, toute sa vie, serait absorbé par le même travail de corps resterait brut et grossier et ne jouerait pas dans le monde un rôle d'homme, puisqu'il aurait pu y être remplacé par un animal, un piston de machine à vapeur, une roue hydraulique. »

D'où l'importance de l'éducation pour tous : chaque enfant doit être initié « à toutes les fonctions agricoles, manufacturières et scientifiques », écrit V. Considérant, suivant en cela R. Owen : « Le travail humain, accompli par des hommes et des femmes initiés à tous les types d'activité et entièrement familiarisés avec les progrès de la science, retrouverait à jamais toute son utilité. »

Mais même s'ils s'efforcent de le rendre plaisant, les utopistes ont les pieds sur terre et répètent que le travail est d'autant plus supportable – sinon plaisant – qu'il est réduit. Les arguments ne manquent pas. R. Owen justifie ainsi la réduction à 8 heures de travail au maximum dans son *Catéchisme* de 1817 : « Parce que c'est la durée de travail la plus longue que l'espèce humaine – en tenant compte de la vigueur moyenne et en accordant aux faibles le droit à l'existence comme aux forts – puisse endurer et rester en bonne santé, intelligente et heureuse ; parce que les découvertes modernes en chimie et en mécanique suppriment la nécessité de demander un plus long effort physique ; parce que personne n'a le droit d'exiger de ses semblables un plus long travail que celui qui est en général nécessaire à la société, simplement dans le but de s'enrichir en faisant des pauvres ; parce que le véritable intérêt de chacun est que tous les êtres humains soient bien portants, intelligents, contents et riches. »

Ainsi, pour les utopistes, la réduction du temps de travail se justifie pour des raisons hygiénistes (important argument, rappelons-le, tout au long du siècle, qui fut à l'origine de la limitation de la journée de travail des enfants), pour des raisons économiques (8 heures sont jugées amplement suffisantes pour satisfaire tous les besoins), pour des raisons sociales (il ne doit plus y avoir d'exploiteurs profitant du travail d'autrui) et, finalement, parce que la collectivité a intérêt à la prospérité et à la coopération de toutes les classes.

Le temps de vivre

Mais il est une autre raison, encore, de réclamer une réduction de la durée du travail : prendre l'exact contre-pied de la société où vivent les travailleurs, où, pour vivre, ceux-ci sont perpétuellement au travail ou en quête de travail et n'ont guère de temps pour eux. La réduction massive du temps de travail doit permettre de dégager une immense plage de liberté. Maurice Dommanget, dans son *Histoire du Premier Mai*, rappelle comment le babouiste Buonarroti l'exprimait en opposant liberté et oisiveté : « A part le temps relativement court voué au travail utile, les gens disposent de leur temps [...] au gré de leur penchant et de leur volonté [...]. Il y aura certainement plus de liberté dans un pays où tous travailleront 3 ou 4 heures par jour que dans celui où les quatre cinquièmes de la population sont astreints à un travail de 10 heures à 12 heures afin que l'autre cinquième nage dans les voluptés et se déprave dans l'oisiveté. »

M. Dommanget cite aussi Campanella qui, en 1611, dans sa *Cité du soleil*, réduisait le temps de travail à 4 heures, ne se contentait pas de parler du temps libre et avait une petite idée sur la manière de l'occuper : le reste du temps « se passe à étudier, à lire, à écrire, à conter des histoires, à discuter amicalement, à se promener, en un mot à exercer tour à tour le

corps et l'intelligence sans éprouver un moment d'ennui ».

Ch. Fourier, on l'a vu, incluait plutôt le loisir dans le travail, qui devait correspondre aux « passions » changeantes de chacun, une journée pouvant se dérouler autour de nombreuses activités.

Dans les communautés utopistes américaines du XIX^e siècle, une large place était faite aux loisirs... le plus souvent organisés. Toutes ne vivaient pas dans la joyeuse ambiance de la communauté owenienne de New Harmony où « la frugalité des repas se trouvait compensée par une débauche d'amusements collectifs qui faisaient le charme de ce petit village de l'Indiana » et où la musique était reine [J.-C. Petitfils, 1982]. Mais partout un effort était fait pour promouvoir la lecture, les spectacles en tout genre et le sport, à une époque où, ne l'oublions pas, il n'était guère question de loisirs pour les ouvriers.

Dominique Desanti écrit avec raison dans la conclusion de son ouvrage sur *Les Socialistes de l'utopie* : « Tous ont préconisé à la fois le travail et une notion nouvelle : le repos institutionnalisé, le loisir. Ce droit au loisir, aujourd'hui reconnu dans tous les pays industrialisés et démocratiques, les faisait, en ce temps, traiter précisément d'irréalistes rêveurs. »

III. RÉDUIRE ET SURTOUT TRANSFORMER LA PRODUCTION ET LE TRAVAIL

Les utopistes de la première moitié du XIX^e siècle ont donc joué un rôle de précurseurs en matière de réduction du temps de travail. Aux 12, 14, voire 16 heures de travail effectuées dans l'industrie textile alors en plein développement pour des salaires de misère et dans des conditions de travail pénibles, ils préfèrent des journées de travail beaucoup plus courtes. Une position toujours mise en perspective dans une réforme sociale plus ou moins globale et radicale : lutter contre la pauvreté en améliorant l'efficacité productive du système économique, assurer un minimum de conditions de vie décentes – notamment aux enfants –, poursuivre la révolution sociale des Lumières en réalisant en économie le principe démocratique, etc.

Pour ces utopistes, la réduction du temps de travail n'est donc qu'un élément parmi d'autres pour avancer ces réformes. C'est une condition nécessaire – sauf pour Ch. Fourier – mais pas suffisante.

Il est intéressant de noter que les utopistes n'ont pas attendu l'émergence d'un climat social favorable pour aborder le sujet du temps de travail (le mouvement ouvrier moderne, embryonnaire, n'en a pas encore fait une revendication centrale) et pour poser la question de la nature du travail. Il est tout aussi intéressant d'observer que ces idées ne sont entrées en pratique – mais encore très partiellement – qu'après avoir été portées par des mouvements sociaux larges (syndicats ouvriers et réformateurs sociaux de la fin du XIX^e siècle, par exemple). L'œuvre des utopistes – dont certains, comme R. Owen, ont eu à l'époque beaucoup d'audience dans la classe ouvrière – ne prend ainsi sa dimension pionnière ou prophétique qu'en relation avec des forces sociales, lesquelles, de leur côté, se projettent souvent dans l'action grâce à ce travail de défrichage, de remise en cause des représentations idéologiques dominantes.

On doit ainsi aux utopistes de la première moitié du XIX^e siècle d'avoir défendu avec force l'idée que le travail devait changer en quantité et en qualité, que l'industrie et son organisation du travail devaient être repensées, que le travail dans cette industrie devait laisser du temps aux autres activités et aux loisirs qui structurent la société en communautés tout aussi importantes que celle du travail.

Mais l'effervescence utopique n'a pas toujours été aussi intense. Une relative éclipse se produit au milieu du XIX^e siècle, avant qu'un regain d'activité ne se manifeste à partir de la fin des années 1870, qui annonce une deuxième génération d'utopies face au capitalisme industriel.

J.-B. Godin peut constituer un trait d'union entre ces deux générations : fouriériste critique et pragmatique, inspiré aussi par Saint-Simon, R. Owen et les révolutionnaires de 1848, il garde des utopistes l'espoir de faire fonctionner une société exemplaire dans le familistère de Guise autour de son usine ; en même temps, innovateur et patron en prise avec la production moderne, il accepte pleinement l'essor industriel dont il veut modifier l'organisation économique et sociale, en stoppant le développement du capitalisme sauvage et en lui substituant un principe d'association du capital et du travail. C'est dans ce cadre politique et social qu'il glorifie le travail et qu'il se pose la question de la durée du travail comme le feront bientôt les socialistes.

Après J.-B. Godin, la deuxième période des utopistes du travail, fortement influencée par le développement du socialisme pour lequel la réduction du temps de travail occupe une place centrale, est ouverte.

7

La prospective révolutionnaire, de 1875 à 1914

*

A la différence des utopistes de la première révolution industrielle – encore proches du monde des corporations d’artisans ou des communautés villageoises –, ceux de la seconde période (1875-1914) appartiennent au monde ouvrier. Projets socialistes ou anarchistes, de la taille d’une petite brochure ou d’un gros volume, écrits sous forme d’exposé didactique – le plus souvent – ou de roman – parfois –, le mouvement ouvrier a donc lui aussi produit des projets de société future.

Les auteurs de ces projets sont des militants, engagés dans le combat contre le capitalisme au sein des partis politiques de l’époque, ceux de la II^e Internationale pour les socialistes. Leurs écrits, produits entre 1875 et 1914, sont sous-tendus par plusieurs phénomènes reliés : la grande dépression économique qui s’étale, selon les pays, de 1873 à 1896 ; la deuxième révolution industrielle et sa gerbe d’innovations permettant l’essor de nouvelles industries (électrometallurgie, chimie, automobile...) ; la concentration industrielle ; la montée en puissance des États-Unis et de l’Allemagne, et la conquête du globe par les pays industriels ; l’essor du mouvement ouvrier et du mouvement socialiste.

Le socialisme à la fin du XIX^e siècle

A partir de 1889, le mouvement socialiste est regroupé dans la II^e Internationale, dominée par le parti social-démocrate allemand⁵⁴ : A. Bebel et K. Kautsky y incarnent un marxisme orthodoxe néanmoins influencé par le réformisme – on dit alors « révisionnisme » – d’E. Bernstein.

En France, c’est le parti de Jules Guesde et Paul Lafargue – le Parti ouvrier français créé en 1879 – qui propage le marxisme. Il se fond en 1905 dans le Parti socialiste SFIO⁵⁵ qui regroupe, outre les partisans de J. Guesde, ceux d’Édouard Vaillant (héritiers de la Commune prônée par Auguste Blanqui) et ceux de Jean Allemane (autre communard plus inspiré, lui, par Proudhon) ainsi que le Parti socialiste français⁵⁶ de Jean Jaurès et Léon Blum.

De leur côté, la plupart des groupes anarchistes se fédèrent en 1911, mais leur influence s’exerce surtout par le canal de la CGT qu’ils dominent et maintiennent hors du contrôle des socialistes.

Le problème du temps de travail, de son organisation, de sa nature et de ses conditions est devenu une préoccupation à la fois des industriels, des États et des militants ouvriers. La bataille engagée du côté patronal et de l’État pour contraindre une fraction toujours plus grande de la population à accepter le salariat et le travail en ateliers – avec ses contraintes horaires, la déqualification et la parcellisation du travail, son organisation de type militaire consacrée par les règlements d’atelier –, cette bataille engagée contre d’anciens paysans rétifs et des travailleurs qualifiés rebelles commence à être gagnée. La grande industrie réussit à recruter et à se développer, malgré l’instabilité persistante de la main-d’œuvre.

S’organisant peu à peu, les ouvriers les plus politisés avancent des revendications et un programme politique pour transformer le système industriel moderne, porteur à la fois de souffrances et d’espoirs. La revendication des 8 heures devient pour eux l’expression de leur aspiration à un temps de vivre libéré de l’exploitation et, au-delà, à une autre société.

Les projets de société future élaborés dans ce contexte en sont profondément marqués et se différencient de ceux des utopistes de la première moitié du XIX^e siècle, même s’ils revendiquent parfois une certaine filiation et leur empruntent une partie de leurs idées.

I. RÉDUIRE LA DURÉE DU TRAVAIL SALARIÉ : UN OBJECTIF RÉVOLUTIONNAIRE

Les collectivistes – c’est ainsi que s’appelaient eux-mêmes les socialistes – sont d’accord pour réduire le temps de travail mais hésitent sur l’objectif : 8 ou 6 heures par jours dans l’immédiat, voire 5 heures pour K. Kautsky, et même 3 heures pour P. Lafargue : « Le travail ne deviendra un condiment des plaisirs de la paresse, un exercice bienfaisant à l’organisme humain, une passion utile à l’organisme social que lorsqu’il sera sagement réglementé et limité à un maximum de 3 heures par jour... » affirme-t-il en 1880 dans son célèbre pamphlet, *Le Droit à la paresse*.

A. Bebel, dans *La Femme et le Socialisme*, imagine des horaires modulés en fonction des choix de la société : « Si le nécessaire peut être produit en 2 heures, la société fixe à ce taux la durée de la journée de travail. Mais si, par contre, la collectivité demande à satisfaire des besoins d’un ordre plus élevé auquel elle ne peut suffire ni par son propre accroissement ni par le développement de la productivité, en un temps de travail de 2 ou 3 heures, c’est la journée de 4 heures qu’elle établira. Son plus grand bonheur sera de faire sa volonté. »

Certains auteurs comptent – c’est nouveau – en durée annuelle de travail : G. Renard, en 1898, parle d’une moyenne de 1 500 heures, E. Tarbouriech de 2 000 à 2 200 heures, « maximum qui ne serait atteint que dans les métiers les moins fatigants, les plus agréables », cette variation contribuant à « l’équilibre entre la consommation et la production ».

L’anarchiste P. Kropotkine envisage dans *La Conquête du pain* « 1 200 à 1 500 heures de travail par an » à raison de « 4 ou 5 heures par jour [consacrées] à l’un des travaux reconnus nécessaires pour vivre », et ceci de 20 à 45 ans.

Une réduction du temps de travail plus importante est envisagée pour les travaux durs ou peu attrayants. Ainsi H. Brissac prévoit que « la durée de la journée de travail diminuera pour les fonctions qui attireraient un nombre insuffisant de travailleurs » Pour ce type de travaux, E. Tarbouriech préfère aussi réduire le temps de travail plutôt qu’augmenter le salaire, et salue Ch. Fourier en passant : « Plutôt que de mettre aux enchères les besognes répugnantes ou épuisantes, je préférerais certes, comme le bon Fourier, couronner de fleurs ceux qui s’y consacraient volontairement. »

Pour établir une égalité réelle entre les divers travaux, ils envisagent de calculer, par des méthodes scientifiques qui se constituent alors, la dépense de force que ces travaux exigent. Leurs pénibilités différentes se verraient attribuer des coefficients – par exemple 100, 150, 200, 300 – établissant qu’une heure effective d’un travail donné vaudrait légalement une heure, une heure et demie, deux heures, etc. d’un autre travail. Ainsi, « un citoyen qui accepterait une des professions les plus pénibles en serait quitte avec 700 heures (environ trois mois) », estimait E. Tarbouriech.

Raisonné ainsi sur la durée annuelle du temps de travail témoigne que la conception du travail a changé : elle suppose un travail régulier, stable, pour lequel militent socialistes et solidaristes : qu’on en finisse avec la vie au jour le jour, avec l’embauche chaque jour incertaine.

Toutefois, ce mode de calcul annuel, s’il cherche à effacer la précarité, inclut rarement des périodes de congés payés : les vacances ne font pas partie des mœurs – c’est tous les jours, au travail et hors travail, que chacun doit trouver le temps de vivre. Cependant, quelques-uns y ont pensé. Le libéral Hertzka imagine une semaine de six jours de travail, quinze jours fériés et deux mois de vacances. E. Tarbouriech envisage « un mois de vacances au minimum et, tous les dix ans, un semestre entier », préfigurant ainsi une sorte de congé sabbatique. Il préconise aussi un temps à la carte permettant à l’employé de dégager de grandes périodes de congés ainsi récupérées : « Celui qui préfère la vie douce, régulière, monotone répartira son travail sur toute la durée de l’année ; d’autres surchargeront certaines saisons, certains mois

pour acquérir de longues périodes de liberté ; on choisira par exemple de travailler 3 heures pendant deux cent cinquante jours ou huit heures pendant trois mois environ. »

D'une imagination plus limitée et laissant bien moins de place à la liberté de chacun, mais anticipant brillamment la réalité future, Georges Dazet parle de larges congés payés et rêve de grands départs : « Quel encombrement, quelle cohue, quelle bousculade dans les gares ! Heureux encombrement ! »

Albert Schäffle, en 1877, envisage les congés ponctuels d'une manière beaucoup plus souple, individuelle, proche de la conception anarchiste : « Enchaîner au travail tel jour ou telle semaine un producteur n'est nécessaire que dans certains cas où la société aurait un besoin urgent de produits et ne pourrait pas trouver de remplaçant au producteur en question. La journée normale de travail, réclamée aujourd'hui comme moyen défensif contre l'excès de travail et l'appropriation de la plus-value par un tiers, aurait alors une tout autre signification. »

Le problème de la durée de la vie active est aussi abordé par les utopistes. A une époque où l'espérance de vie à la naissance est de 50 ans, où les ouvriers qui atteignent les 65 ans sont peu nombreux (voir les débats sur les retraites en France en 1910), où retraite signifie souvent misère, c'est un point important pour les militants ouvriers.

L'âge de départ à la retraite proposé varie suivant nos prospectivistes socialistes et anarchistes de 55 ans (L. Deslinières, H. Brissac) à 50 (Pouget), voire 45 ans (E. Bellamy, P. Kropotkine). E. Tarbouriech imagine une cessation progressive d'activité, psychologiquement plus agréable : « Aussi me paraît-il préférable de retarder la retraite jusqu'à un âge plus avancé, variant suivant les professions de 50 à 60 ans par exemple, où l'homme sera incapable réellement de fournir un bon travail, mais, en même temps, de diminuer le plus possible la durée du labeur quotidien, de multiplier les congés ou vacances, en un mot de laisser au citoyen " actif " les plus grands loisirs compatibles avec les nécessités de la production. »

H. Brissac envisageait aussi quelque chose d'analogue lorsqu'il proposait une réduction plus forte du temps de travail entre 45 ans et 55 ans, âge de la retraite. Pour E. Bellamy, les conditions du travail ont beau s'être améliorées, le travail a beau devenir presque un plaisir, il n'en reste pas moins « une simple corvée dont il faut s'acquitter ». D'où l'importance de la retraite totale à 45 ans, « époque où, affranchis de contrôle et de discipline, nous trouvons en nous-mêmes la direction et la récompense de notre vie [...]. Grâce aux conditions améliorées de l'existence humaine, et surtout grâce à notre existence affranchie de tout souci matériel, la vieillesse arrive plus tard ».

Réduction importante du temps de travail pour tous, modulée selon la nature des travaux, abaissement de l'âge de départ à la retraite, y a-t-il aussi des mesures particulières pour les femmes ?

On trouve certes de fermes pétitions de principe pour l'indépendance et l'égalité économique des femmes. A. Bebel, dans *La Femme et le Socialisme* qui est l'ouvrage de référence du mouvement socialiste sur la question, affirme : « La femme, dans la société nouvelle, jouira d'une indépendance complète ; elle ne sera plus soumise même à un semblant de domination ou d'exploitation ; elle sera placée vis-à-vis de l'homme sur un pied de liberté et d'égalité absolues. [...] Elle sera libre de choisir, pour exercer son activité, le terrain qui plaira le plus à ses vœux, à ses inclinations, à ses dispositions. Placée dans les mêmes conditions que l'homme, elle sera aussi active que lui. »

Mais, à la lecture des projets de sociétés collectivistes ou anarchistes qui fleurissent au tournant du siècle, ces beaux principes sont parfois oubliés ou édulcorés. Une minorité d'auteurs s'affirme même ouvertement contre le travail de la femme hors de la maison. Pour L. Deslinières, « toute fille, mère d'un ou plusieurs enfants de moins de 10 ans et les élevant elle-même, sera dispensée de travail [...]. Toute femme mariée, même sans enfant, sera

dispensée de travail [...]. Il faut laisser la femme au foyer conjugal » (*L'Application du système collectiviste*).

Les anarchistes Pouget et Pataud, sous prétexte cette fois de préserver l'identité féminine, veulent aussi écarter la femme du travail productif : « Inutile de fixer pour la femme – comme pour l'homme – l'obligation morale de fournir un temps de travail déterminé. La femme ne doit pas “ singer ” l'homme ni s'astreindre à émuler sa “ morale ”. »

E. Bellamy, dans sa fiction *Looking backward* souvent prise en exemple par les socialistes, développe un peu les mêmes arguments : « Dans aucun cas, on ne permet à une femme de prendre un emploi qui ne soit absolument approprié aux exigences de son sexe, par son caractère comme par l'intensité de l'effort exigé. [...] Les hommes de notre époque comprennent si bien que la beauté et la grâce de la femme sont le plus grand charme de leur vie et le principal stimulant de leur activité que, s'ils permettent à leurs compagnes de travailler, c'est uniquement parce qu'il est reconnu qu'une certaine quantité de travail régulier, d'un genre adapté à leurs moyens, leur est salutaire pour le corps et pour l'esprit. » Et E. Bellamy poursuit en décrivant un monde du travail « à part » pour les femmes...

La plupart des auteurs sont cependant plus nuancés. Pour eux, la femme n'est pas dispensée de travail collectif, sauf pour les « soins de maternité » d'ailleurs considérés comme « travail rémunéré » par Sixte-Quenin. Celui-ci pense d'ailleurs que « la direction des affaires publiques va de pair avec la participation au travail de production », rapporte M. Angenot [M. Angenot, 1995]. K. Kautsky approuve A. Bebel, et E. Tarbouriech précise que « hommes et femmes se partageront sur un pied d'égalité les travaux domestiques ». Un progrès social qui doit être facilité, à la maison comme à l'usine, par les progrès techniques et par la multiplication des services publics tant pour la restauration et la lessive que pour l'éducation.

Il reste que, même pour les plus égalitaristes, le travail de la femme, en particulier sa durée, est assujéti à ses obligations maternelles et domestiques⁵⁷. Cette position rejoint un souci non négligeable du mouvement ouvrier d'alors : le travail féminin (30 % de la main-d'œuvre industrielle en France) est une redoutable concurrence pour le travail masculin, et le sort réservé aux femmes au travail n'est guère enviable. En France, la loi de 1892 qui limite le travail des femmes à 11 heures va dans le sens des syndicats qui espèrent limiter le travail des femmes et le confiner dans certains emplois. Les préjugés culturels, le souci de défendre les intérêts de la classe ouvrière – masculine – et l'analyse critique sur la société capitaliste se mêlent ainsi pour façonner la pensée des utopistes de la deuxième révolution industrielle sur la question du travail des femmes.

II. MAIS LE TRAVAIL RESTE POUR BEAUCOUP UNE VALEUR POSITIVE

La dénonciation de la misère ouvrière, du travail épuisant et aliénant imposé par le capitalisme, qui motive la volonté des utopistes socialistes de limiter le temps de travail, est depuis longtemps au cœur de la pensée socialiste. F. Engels, en 1844, dans *La Situation de la classe laborieuse en Angleterre*, et K. Marx, dans *Le Capital*, critiquent radicalement la manufacture : « Elle estropie le travailleur, elle fait de lui quelque chose de monstrueux en activant le développement factice de sa dextérité de détail, en sacrifiant tout un monde de dispositions et d'instincts producteurs... L'individu lui-même est morcelé, métamorphosé en ressort automatique d'une opération exclusive. »

Mais qu'on ne s'y trompe pas. Ce n'est pas l'industrialisation qui est visée – au contraire -, c'est la propriété privée des moyens de production, accusée de légaliser l'exploitation des travailleurs. Et, dans cette perspective, la seule façon de faire cesser cette exploitation

consiste à socialiser les moyens de production : le progrès nécessitant des machines de plus en plus coûteuses – et interdisant de ce fait à l'artisan, à l'ouvrier d'acquérir un capital productif industriel -, la société doit posséder collectivement les équipements de production pour que le fruit du travail des uns ne soit pas la propriété de quelques autres.

Le progrès technique n'effraye donc ni les marxistes ni les utopistes collectivistes, au contraire. Le communisme, fondé sur l'appropriation collective des moyens de production et la planification rationnelle, doit « quadrupler et même quintupler » la production, tout en allégeant le travail humain. Pour A. Bebel, l'électricité « aidera dans une mesure extraordinaire à l'amélioration des conditions de la vie de la société humaine ». Le *Droit à la paresse* de P. Lafargue se termine par cette ode au progrès : « Nos machines au souffle de feu, aux membres d'acier, infatigables, à la fécondité merveilleuse, inépuisable, accomplissent docilement d'elles-mêmes leur travail sacré... La machine est le rédempteur de l'humanité, le Dieu qui rachètera l'homme des *sordidae artes* et du travail salarié, le Dieu qui lui donnera des loisirs et la liberté. »

Autre exemple, le roman collectiviste d'E. Bellamy, *Looking backward*, où le Boston de l'an 2000 étonne, par ses prouesses techniques et par son organisation, le pauvre visiteur du XIX^e siècle. Seul à contre-courant, William Morris dénonce le « paradis cockney » du progrès technique ! Ses *Nouvelles de nulle part* chantent les « derniers jours du machinisme » et l'avènement d'une « nouvelle période artisanale » où le travail serait plaisir.

Les anarchistes aussi espèrent beaucoup du progrès technique. Dans *La Conquête du pain*, P. Kropotkine compte sur les machines pour « faire disparaître la besogne répugnante ou malsaine ». Grâce aux machines, l'anarchiste Ch. Malato espère que « le travail deviendra une simple surveillance ou un exercice agréable ».

Pour tous ces utopistes, la mécanisation n'est toutefois pas une panacée, et le travail ne peut devenir pleinement acceptable que dans le cadre d'une nouvelle organisation sociale, dont le ciment est le travail. « Les paresseux [y sont] hors la loi », décrète Sixte-Quenin, dans son *Encyclopédie socialiste*. Pour G. Renard, « le travail doit être obligatoire », et *L'Internationale* chante : « La terre n'appartient qu'aux hommes, l'oisif ira coucher ailleurs. » Collectivistes et anarchistes reprennent ici intégralement les idées des utopistes de la première révolution industrielle.

Aussi, de cette dénonciation de l'oisiveté des exploités à la célébration du travail, il n'y a qu'un pas que la plupart des utopistes socialistes ou anarchistes franchissent, comme l'avaient fait H. Saint-Simon et J.-B. Godin ou, à un degré moindre, R. Owen et Ch. Fourier.

Ainsi, J. Jaurès fait du travail un « dieu nouveau, qui est venu affranchir et illuminer les hommes. [Mais] ce dieu est lui-même esclave ; lui-même il est dégradé, il est flétri, il subit de telles lois d'oppression et d'injustice qu'il n'est plus que le dieu déchu dont les yeux sont éteints par les poussières aveuglantes et asphyxiantes qui montent vers l'ouvrier des ateliers surchauffés. Ce n'est plus que le dieu exploité, soumis à tous les hasards de la concurrence et de la bataille... Ce dieu, le travail, il faut le libérer, il faut lui rendre son caractère sacré, sa liberté, sa joie » [J. Jaurès, 1901].

Selon Charles Andler, important théoricien socialiste français du début du XX^e siècle, une nouvelle moralité doit même naître de cette glorification : « Rien n'est plus révolutionnaire que le sentiment qui accepte et consent le travail. Il est le grand affranchissement [...]. Il y a comme une moralité de la chose créée qui atteste celle du créateur et réagit sur lui : une moralité du producteur naît du travail lui-même... »

La vieille revendication du « droit au travail » de 1848 constitue ainsi plus qu'un mot d'ordre contre le chômage engendré par les crises capitalistes.

Pourtant, malgré ces élans lyriques, les ouvriers ne sont guère convaincus. Ils préféreraient, comme l'anarchiste P. Kropotkine, un « droit à l'aisance pour tous » plutôt qu'un « droit au travail ». Ce que traduit *L'Almanach du père Peinard*, dans son style inimitable : « [Certes] le

travail est une gymnastique nécessaire : celui qui n'en fout pas un coup d'un bout de l'an à l'autre tombe malade. [Mais] évidemment, je parle d'un turbin modéré, ne tuant pas son homme à la peine, tel qu'il sera à l'ordre du jour dans la société anarchiste. »

III. LE DROIT À LA PARESSE : UNE ASPIRATION RÉELLE MAIS SANS FORCE POLITIQUE

P. Lafargue, avec son fameux *Droit à la paresse*, est celui qui a exprimé ce sentiment avec le plus de vigueur. Ne se bornant pas à critiquer la durée et la nature du travail dans la société capitaliste, il s'attaque à la conception courante des socialistes sur le travail, rejoignant au fond ce qu'écrivait K. Marx dans *Le Capital* (tome III, livre V) : « Le domaine de la liberté commence seulement là où cesse le travail qui est déterminé par la nécessité et la finalité extérieure. [...] C'est au-delà que commence ce développement des forces humaines qui est à lui-même son propre but, qui constitue le véritable domaine de la liberté, mais qui ne peut éclore que sur la base de cet empire de la nécessité. La réduction de la journée de travail est la condition fondamentale. »

D'ailleurs, P. Lafargue se serait directement inspiré de notes de K. Marx en marge d'un ouvrage sur l'oisiveté pour écrire son pamphlet [P. Naville, 1960].

La contestation de P. Lafargue va donc bien au-delà d'une simple revendication du droit au loisir, comme semble le croire benoîtement le journaliste Raymond Cartier quand il écrit dans un *Paris-Match* d'août 1967 : « Il suffit de remplacer " paresse " par " loisir " pour trouver dans Lafargue toute la théorie de la vie moderne. » Le *Droit à la paresse* de P. Lafargue est en fait une attaque radicale contre la revendication ouvrière du droit au travail. D'ailleurs, dans la réédition du pamphlet en 1883, le sous-titre *Réfutation du droit au travail de 1848*, qui montre clairement la cible, passe en titre.

Les premières lignes de l'ouvrage sont sans équivoque : « Une étrange folie possède les classes ouvrières des nations où règne la civilisation capitaliste... Cette folie est l'amour du travail, la passion furibonde du travail, poussée jusqu'à l'épuisement des forces vitales de l'individu et de sa progéniture. »

Et P. Lafargue poursuit : « Le prolétariat, [...] trahissant ses instincts, méconnaissant sa mission historique, s'est laissé pervertir par le dogme du travail. Rude et terrible a été son châtiment. Toutes les misères individuelles et sociales sont nées de sa passion pour le travail. [...] Parce que, prêtant l'oreille aux fallacieuses paroles des économistes, les prolétaires se sont livrés corps et âme au vice du travail, ils précipitent la société tout entière dans ces crises industrielles de surproduction qui convulsent l'organisme social. »

D'où la conclusion de P. Lafargue : « Pour qu'il parvienne à la conscience de sa force, il faut que le prolétariat foule aux pieds les préjugés de la morale chrétienne, économique, libre penseuse ; il faut qu'il retourne à ses instincts naturels, qu'il proclame les droits de la paresse, mille et mille fois plus nobles et plus sacrés que les phthisiques droits de l'homme, concoctés par les avocats métaphysiciens de la révolution bourgeoise ; qu'il se contraigne à ne travailler que 3 heures par jour, à fainéanter et bombancer le reste de la journée et de la nuit. »

Alors que les socialistes veulent construire l' « État populaire du travail » – selon l'expression d'A. Menger en 1904 – ou plus généralement la « République du travail », P. Lafargue se moque des valeurs de la République et veut instaurer un « régime de paresse ». Une position hardie, face au credo réformiste de J. Jaurès. Au demeurant, P. Lafargue est très minoritaire sur cette question au sein du courant socialiste, comme il l'est parmi les utopistes de cette fin de siècle, même si tous se retrouvent pour revendiquer, à travers une forte réduction de la durée du travail, un temps pour vivre autrement.

IV. LE TRAVAIL, UNE DETTE SOCIALE

Le débat sur le temps de travail est aussi un débat sur la justice sociale : qu'est-ce qui donne droit à une part de la richesse nationale ? Qu'est-ce qui détermine la taille de cette part ? Pour tous les utopistes de cette période, le travail doit être au cœur de la réponse. Plus question de permettre à une minorité de vivre du travail des autres. En pays d'utopie, le travail sera non seulement un droit, mais aussi un devoir envers la collectivité. Donc, tous au travail.

Du coup, certains utopistes socialistes vont même plus loin que F. Engels, qui soulignait que, dans l'organisation communiste future, « aucun individu ne pourrait se décharger sur d'autres de sa part de travail productif, condition naturelle de l'existence humaine ». Il s'agit, pour eux, d'attribuer au travail un rôle essentiel d'insertion sociale et d'harmonie – nous dirions aujourd'hui un rôle de lien social. C'est ce qu'exprime J. Jaurès : « Le travail, en même temps qu'il est le grand créateur, est le grand pacificateur. C'est par lui que, nécessairement, toutes les pensées, toutes les énergies, toutes les volontés s'accordent. Les hommes sont d'accord dans la mesure où ils travaillent ; et c'est seulement quand une partie d'entre eux, se déroband à cette loi commune du travail, prétend en usurper le bénéfice sans en assumer la tâche que commence le désaccord. » [J. Jaurès, 1901.]

C'est, clairement, un appel au consensus social par le travail partagé. Ce devoir pour tous, c'est en quelque sorte une « dette de travail » envers la société, selon l'expression d'E. Tarbouriech. H. Brissac en est d'accord (« Chacun sera débiteur envers la société d'un certain nombre d'heures de travail par jour ») même s'il prévoit des exceptions : « Le travail, par le fait, sera obligatoire pour tous excepté pour les enfants, les malades, les invalides, les hommes et les femmes à partir d'un certain âge (disons 55 ans). »

Inversement, celui qui ne remplirait pas ses devoirs de travail envers la collectivité deviendrait un paria : il n'aurait « aucun droit à la solidarité de ses concitoyens », soutient Sixte-Quenin. Pour l'anarchiste P. Kropotkine, la société ne laissera pas un fainéant manquer du nécessaire mais « il est probable que, dans vos relations quotidiennes avec les autres citoyens, il s'en ressentira ». Bref, la quarantaine !

Mais si tous doivent produire, c'est pour que tous bénéficient du produit de ce travail. « Pas de jouissance sans travail », réclame A. Bebel qui ajoute aussitôt : « Pas de travail sans jouissance », entendant par là non seulement le minimum vital mais aussi les besoins « courants » et « supérieurs ». Ce que visent les utopistes, c'est la construction d'une société d'abondance.

Dès lors, on comprend que le projet collectiviste soit profondément productiviste, beaucoup plus que les projets utopistes antérieurs : la grande industrie, c'est l'avenir et c'est tant mieux. Le projet socialiste « n'a de raison d'être que s'il augmente la production », écrit par exemple L. Deslinières. Ce que la rationalisation et la planification permettent d'espérer réellement. Selon les auteurs, un doublement, un triplement, voire un quintuplement de la production est envisageable. K. Kautsky, chiffrage économique à l'appui, démontre par exemple qu'en régime socialiste la production de l'industrie textile allemande peut doubler aussitôt.

Ainsi, la société sans classes n'est concevable que par l'abondance qui permettra de résoudre le délicat problème de la répartition des richesses produites. Celle-ci divise d'ailleurs nos auteurs. M. Angenot a recensé les différentes propositions de partage des richesses débattues vers 1880 : « Part égale pour tous. A chacun le produit intégral de son travail. A chacun selon ses œuvres, mesurées selon son temps moyen de travail [ou] modulées en travail simple, travail complexe, etc., c'est-à-dire selon la valeur ou l'utilité sociale du produit du travail. De chacun selon ses forces. A chacun selon ses besoins. Part prise au tas, à chacun selon sa volonté. »

V. RÉDUIRE LE TEMPS DE TRAVAIL POUR CHANGER LE TRAVAIL

Comme pour les utopistes de la première révolution industrielle, la nécessité de changer le travail fait aussi l'unanimité. Le travail doit, autant que faire se peut, devenir plaisant. Pour y parvenir, nos auteurs insistent davantage que les utopistes précédents sur le rôle de la réduction du temps de travail et décrivent des améliorations à apporter à l'ambiance et aux conditions de travail dans le cadre de la grande production moderne.

Pour H. Brissac, « même en aimant le genre de travail qu'on accomplit, on s'en lasse parce qu'on y est rivé trop longtemps, soit qu'on veuille du loisir ou une autre occupation ; enfin l'enseignement, les exemples, les injustices, le milieu d'aujourd'hui démoralisent le travailleur : or toutes ces causes disparaîtront. Le travail ne sera plus une peine ».

Ou, pour Sixte-Quenin, « lorsque le travail ne serait plus malsain, pénible, trop long, il deviendrait une distraction plutôt qu'une charge et la discipline librement consentie par le producteur socialiste, qui n'aurait rien de l'avorissant domination que le patronat fait trop souvent sentir aujourd'hui à l'ouvrier, n'éloignerait plus d'une tâche sociale nécessaire et productive l'esprit fier, le caractère élevé, que rebutent maintenant certains procédés de commandement ».

Les conditions matérielles de travail, évidemment, doivent être notablement améliorées. A. Bebel précise : « Il faut aussi que le travail devienne toujours de plus en plus agréable. Pour cela, il faut construire de beaux ateliers... supprimer les odeurs désagréables, les vapeurs, les fumées, en un mot tout ce qui peut causer du malaise ou de la fatigue. »

Mais, pour que le travail devienne plaisir, il faut aussi qu'il soit librement choisi et varié.

Le principe du libre choix de son travail, déjà proclamé par Ch. Fourier, est réaffirmé par les collectivistes, sous réserve que l'ensemble des tâches nécessaires soient remplies. Les anarchistes, plus que les socialistes, défendent ce principe, auquel ils adjoignent la liberté d'entreprendre : « Choisissez vous-même, quand il vous plaira, les groupes dont vous voudrez faire partie ou constituez-en un nouveau, pourvu qu'il se charge de produire le nécessaire », lance P. Kropotkine. Et Ch. Malato précise : « Voulant assurer à l'homme toute son autonomie, [les anarchistes] doivent le laisser libre de travailler non seulement selon son pouvoir mais selon son vouloir. »

Le principe de variété du travail est, lui, plus unanimement défendu. F. Engels avait emprunté cette idée de pluriactivité aux premiers socialistes utopiques : « [Fourier] et [Owen] réclament la diversité la plus grande possible des occupations pour chaque individu et, en conséquence, la formation de la jeunesse à une activité technique aussi multiple que possible [...]. Le travail productif, au lieu d'être moyen d'asservissement, devient moyen de libération des hommes, en offrant à chaque individu la possibilité de perfectionner et de mettre en oeuvre dans toutes les directions l'ensemble de ses facultés physiques et intellectuelles. »

Pour les collectivistes, la pluriactivité correspond en outre à une nécessité de la production dans la grande industrie. Dans *L'Anti-Dühring*, F. Engels appelle à la rescousse le K. Marx du *Capital* : « Au moyen des machines, de procédés chimiques et d'autres méthodes, [la grande industrie] bouleverse la base technique de la production, les fonctions des travailleurs et les combinaisons sociales du travail [...]. La nature même de la grande industrie nécessite le changement dans le travail, la fluidité des fonctions, la mobilité universelle du travailleur. [...] Oui, la grande industrie oblige la société, sous peine de mort, à remplacer l'individu morcelé, porte-douleur d'une fonction productive de détail, par l'individu intégral qui sache tenir tête aux exigences les plus diversifiées du travail et ne donne, dans des fonctions alternées, qu'un libre essor à la diversité de ses capacités naturelles ou acquises. »

K. Marx et F. Engels imaginent ainsi un développement de l'industrie assez différent du taylorisme du XX^e siècle : ils envisagent plutôt l'émergence incessante de nouveaux métiers et savoir-faire qui impliquent une polyvalence valorisant mieux les aptitudes humaines. Ils

veulent aussi effacer l'opposition entre travail manuel et travail intellectuel. A. Bebel reprend cette dernière idée en demandant « à la société future d'assurer que chaque individu puisse faire alterner travaux agricoles, manuels, savants, artistiques ».

L'application pratique reste toutefois vague. M. Angenot en souligne les limites : « A. Bebel ne conçoit pas au fond des hommes qui puissent être simultanément et au même degré agriculteurs et artistes, savants et ajusteurs. Il se représente des gens de professions intellectuelles qui, par hygiène mentale ou par volontarisme égalitaire, pratiquent aussi des tâches manuelles, le travail de l'esprit demeurant selon le goût et les travaux matériellement productifs selon la nécessité. »

Les anarchistes, au-delà de leur virulente condamnation de la « spécialisation abrutissante », ne pensent pas autrement. Ainsi P. Kropotkine écrit : « Si chacun s'accoutumait à compléter le travail de la pensée par le travail des bras dans quelque branche de la production manuelle, la société pourrait facilement arriver à l'abondance. »

Aussi, quand il s'agit de penser pratiquement la diversification du travail, les projets collectivistes ne proposent pas une image très chatoyante. G. Renard la voit comme une nécessité, une conséquence de la parcellisation et de la simplification des tâches, dans une vision pré-taylorienne : « Le passage des travailleurs d'un métier à un autre, quoique toujours gênant pour ceux qui voudront l'opérer, pourra se faire bien plus aisément en régime socialiste que de nos jours. L'éducation intégrale aura fait passer les jeunes gens par divers ateliers, leur aura tout au moins enseigné les rudiments de plusieurs métiers ; le développement du machinisme aura, de son côté, multiplié les tâches se résumant pour les travailleurs en opérations presque machinales ; et il suffira d'un court supplément d'apprentissage pour devenir un ouvrier d'habileté moyenne dans la partie nouvelle où l'on aura transporté son activité. »

Cette polyvalence de l'os est un peu éloignée de l'adaptabilité de l'« homme intégral » dont rêvaient F. Engels et K. Marx...

On voit bien alors, à travers cet exemple, combien la transformation du travail productif en une activité plaisante, choisie, variée, épanouissante est incertaine. La réduction du temps de travail est dès lors plus impérative, afin de laisser la place à un autre temps de vie, un temps de loisir.

VI. L'ÉMERGENCE DU DROIT AU LOISIR

Cette idée était bien sûr présente chez les théoriciens du socialisme. Pour F. Engels, « l'énorme force d'expansion des moyens de production modernes », alliée à une gestion rationnelle de l'économie débarrassée de l'exploitation et du gaspillage capitaliste, ouvre une possibilité absolument nouvelle, « la possibilité d'assurer, au moyen de la production sociale, à tous les membres de la société une existence non seulement parfaitement suffisante au point de vue matériel et s'enrichissant de jour en jour, mais leur garantissant aussi l'épanouissement et l'exercice libres et complets de leurs dispositions physiques et intellectuelles, cette possibilité existe aujourd'hui pour la première fois, mais elle existe ».

On retrouve cette aspiration chez nos utopistes, qui invitent au loisir consacré à la culture, la science, l'art, grâce au haut niveau culturel atteint par la population. Ainsi A. Bebel imagine qu'« il reste du temps en masse pour les travaux délicats et pour les essais artistiques [...], et que la société future possédera en quantité innombrable des savants et des artistes de tous genres, qui emploieront activement une certaine partie de la journée à un travail physique et qui, le reste du temps, cultiveront les arts et les sciences selon leurs goûts ».

Et il décrit ainsi la journée d'une femme de l'avenir : « Employée d'abord comme ouvrière à quelque travail pratique, elle donnera, l'heure d'après, ses soins à l'éducation, à

l'instruction de la jeunesse ; pendant une troisième partie de la journée, elle s'exercera à un art, à une science quelconque, pour remplir enfin, dans une dernière période de la journée, quelque fonction administrative. Elle prendra de l'agrément, de la distraction avec ses paires ou avec des hommes, comme il lui conviendra et selon les circonstances. »

Tout y est, de la passion « papillonne » chère à Ch. Fourier au loisir absolument libre en passant par l'exercice de loisirs de qualité.

L'anarchiste P. Kropotkine, tout en prônant clairement la liberté individuelle totale de chacun, n'en aspire pas moins lui aussi à des loisirs nobles, après « 4 ou 5 heures » de travail : « Et pour le reste de votre temps, groupez-vous avec qui vous voudrez en vue de n'importe quelle récréation, d'art ou de science, à votre goût. »

Dans sa *Cité future*, E. Tarbouriech propose au prolétariat les mêmes loisirs que ceux de la jeunesse dorée : « J'espère beaucoup, pour les progrès de la civilisation et le bonheur des hommes, d'un régime économique qui, au lieu d'écraser le travailleur d'un labeur exagéré, épuisant les forces physiques, atrophiant les facultés mentales, tuant enfin tout désir, toute volonté, pèserait sur les membres de la communauté collectiviste d'un poids assez léger pour lui permettre de mener une vie en partie double, partageant les heures entre son devoir de travail, et la satisfaction de ses plus nobles aspirations [...] ; il se dira en reprenant l'outil : “ dans cinq ou six heures, je redeviendrai le *penseur rêvant sur les libres sommets* ; je rentrerai artiste dans ma tour d'ivoire ; je goûterai, mondain raffiné, les joies de la vie élégante ; sportsman, je me griseraï de vitesse et d'air pur ”. »

Au tournant du siècle, alors que le socialisme commence à avoir pignon sur rue, K. Kautsky se fait le héraut du loisir culturel tel que les mouvements socialiste et syndical s'efforcent de le propager par des cours du soir, des conférences, des rubriques spécialisées dans leur presse, et par leurs diverses associations. Le *Programme socialiste* de K. Kautsky est à cet égard éloquent : « Le prolétaire qui ne vit que quand il ne travaille pas ne peut atteindre une vie libre qu'en se libérant du travail... C'est là une des raisons les plus fortes de la lutte menée par le prolétaire moderne en faveur de la réduction du temps de travail, que les paysans et artisans à l'ancienne mode ne comprennent pas. Le but de cette lutte n'est pas d'obtenir de petits avantages économiques, une légère élévation de salaire, la diminution du nombre des Sans-Travail. Tous ces objets arrivent par surcroît mais, au fond, c'est une lutte pour la vie. [...] Un des phénomènes les plus frappants de la société actuelle est la soif de s'instruire qu'on rencontre dans le prolétariat [...]. Cette soif d'apprendre est absolument désintéressée [...]. Mais [...] la science et l'art restent pour [les prolétaires] des terres promises qu'ils aperçoivent de loin [...]. Seul le triomphe du socialisme donnera au prolétariat toute facilité de s'instruire ; seul le triomphe du socialisme permettra de réduire suffisamment le temps de travail nécessaire pour ses loisirs indispensables à l'acquisition des connaissances [...]. Ce n'est pas la liberté du travail, mais l'exemption du travail que rend possible dans une large mesure l'emploi de la machine dans une société socialiste, qui donnera à l'humanité une vie libre, la liberté de s'adonner aux arts et aux sciences, la liberté de ressentir les jouissances les plus nobles. »

Évidemment, les propos de P. Lafargue invitant les prolétaires à « fainéanter » et à « bombancer » devaient choquer les partisans du loisir culturel et sportif !

Mais force est de constater que la plupart des utopistes collectivistes reconnaissent ainsi implicitement que, bien qu'ils célèbrent le travail comme le dieu moderne, ils n'ont pas trop d'illusions sur la possibilité de le rendre attrayant, que ce soit en améliorant les conditions dans lesquelles il est exercé, en offrant la liberté de choisir son activité ou en variant les tâches proposées. Croyant à l'hégémonie bienfaisante de la grande industrie et envisageant de ce fait un travail parcellisé, ils n'offrent qu'un espace limité au rêve d'un travail libre, agréable et épanouissant. Et s'ils espèrent qu'un jour l'ouvrier ira au boulot le cœur léger, c'est parce qu'ils croient que de nouveaux rapports humains naîtront du changement politique

auquel ils travaillent. C'est dans cette perspective qu'ils soutiennent la revendication de la réduction du temps de travail (les 8 heures par jour), dont ils font la condition incontournable d'une « vie libre », c'est-à-dire en grande partie « exemptée de travail ».

CONCLUSION : RÉDUIRE LE TEMPS DE TRAVAIL, C'EST REPENSER LA SOCIÉTÉ

Un point commun réunit tous les utopistes, y compris ceux qui, comme H. Saint-Simon ou Ch. Fourier, ne contestent pas le droit de propriété et ne touchent pas au statut du capital : la réduction du temps de travail est indissociable de l'invention d'une société nouvelle. Mais les visées des uns et des autres ne sont pas équivalentes.

Pour les utopistes de la première révolution industrielle, l'allègement du temps de travail n'est qu'un moyen pour rendre le travail plus attrayant au sein d'une organisation sociale – le plus souvent, des petites communautés – adaptée aux besoins humains.

Pour les prospectivistes socialistes, la grande industrie, les États-nations sont déjà des réalités instituées, placées dans une perspective internationale. Le progrès technique annonce des temps nouveaux, où la société collectiviste connaîtra l'abondance tout en travaillant moins. Le travail est donc doublement sacré puisqu'il est à la fois la dignité d'aujourd'hui du travailleur et son émancipation de demain. Aussi, à l'iconoclaste « droit à la paresse » qui s'attaque de front à la morale bourgeoise est préféré le droit aux loisirs individuels souvent chaperonnés par la « République du travail ».

Ainsi, la réduction du temps de travail qui, pour la première génération d'utopistes, n'est qu'un élément dans un projet social communautaire où la production reste souvent limitée devient, pour la seconde génération, un élément essentiel pour leur projet de société collectiviste productiviste.

Certains ont cru que le taylorisme annonçait l'avènement d'une ère nouvelle permettant de renouer avec ces visions utopiques de naguère, comme l'écrivit à la veille de la Grande Crise de 1929 le syndicaliste CGT Hyacinthe Dubreuil : « L'organisation du travail apporte enfin le moyen de réaliser le rêve lointain de ceux qui ont écrit qu'il viendrait un jour où le progrès des arts mécaniques permettrait de subvenir à tous nos besoins matériels avec seulement quelques heures de travail par jour. »

Certes, cela s'est en partie réalisé. Les gains de productivité ont permis, après la Seconde Guerre mondiale, un essor de la production tel qu'elle satisfait aux besoins les plus divers – inimaginables, souvent, il y a cinquante ans – d'une population croissante, dans les pays capitalistes les plus riches.

Mais les « rêves lointains » des utopistes avaient d'autres exigences, plus fondamentales, qui ne sont pas au rendez-vous. La « communauté » chère aux utopistes de la première génération a volé en éclats. La société collectiviste s'est réalisée sous une forme dictatoriale bien éloignée des rêves du début du siècle, où l'économie productiviste a atteint des sommets pas toujours glorieux. Et l'exigence d'égalité qui sous-tendait ces utopies n'est satisfaite ni dans les pays riches ni dans les pays pauvres. De fait, l'évolution du travail, en qualité comme en quantité, est restée bien en deçà des espoirs des utopistes.

Malheureusement, le cours du capitalisme depuis vingt ans n'incite guère à l'optimisme, d'autant que c'est toujours autour du travail – y compris quand il fait défaut – que s'organisent la vie de chacun et sa place dans la société. Et, comme souvent par le passé dans les contextes de crise, ressurgissent alors dans la société non seulement une violence plus crue mais aussi un besoin d'utopie, qui puise parfois aux sources des auteurs du siècle dernier.

Conclusion

*

Les sociétés industrielles ont deux siècles d'âge, deux siècles au cours desquels le salariat s'est progressivement généralisé, se dégageant de ses racines artisanales et rurales, gagnant progressivement le secteur secondaire puis accompagnant le développement du secteur tertiaire, jusqu'à devenir la norme de l'activité professionnelle dans tous les pays industrialisés – environ 80 % de la population active en France. Et ce salariat, avant d'adopter le modèle d'emploi stable à plein temps soutenu par les politiques sociales keynésiennes que nous connaissons depuis la Seconde Guerre mondiale, fut longtemps synonyme d'instabilité et de précarité.

La notion de salariat s'est donc profondément transformée depuis un siècle et demi, et avec elle la notion même de temps de travail. Aussi avons-nous dit, au début de ce livre, ce que nous pensions de ceux qui se contentent de séries statistiques globalisantes pour s'exclamer avec admiration : « nous travaillons à mi-temps ! », comme si l'on pouvait comparer le travail d'aujourd'hui à celui d'hier. D'ailleurs, à voir ces séries statistiques, ne faudrait-il pas plutôt s'étonner de la timidité de la réduction du temps de travail ? Depuis 1870, le produit intérieur brut de la France a été multiplié environ par quatorze, la productivité horaire du travail par vingt, la population active salariée dans les secteurs secondaire et tertiaire par quatre, tandis que, dans le même temps, le temps de travail était seulement divisé par deux.

I. DES RÉSISTANCES DURABLES ENCORE AUJOURD'HUI

S'il est donc un fait marquant de l'histoire du temps de travail, c'est bien plutôt la formidable résistance à sa réduction. Résistance du patronat, d'abord, à part une minorité moderniste qui en espérait de nouveaux marchés ou des gains de productivité accrus. Plusieurs raisons à cela : l'envie d'un profit maximal ; la nécessité de couper les salariés – anciens artisans ou paysans – de leur milieu d'origine et de leur interdire une activité, donc un revenu, complémentaire, la méfiance à l'égard des ouvriers et de la façon dont ils pourraient utiliser du temps de loisir ; l'opposition de principe à l'intervention de l'État dans ce qu'il considère comme ses affaires privées. Pour faire reculer cette résistance patronale, il a fallu la conjonction de plusieurs facteurs : fortes hausses de la productivité du travail, accroissement de l'importance du salariat, luttes ouvrières résolues, prises de conscience de patrons pionniers, de hauts fonctionnaires, d'hommes politiques ou d'intellectuels divers. Mais la résistance perdure : alors que le patronat a pu apprécier les contreparties bénéfiques de la réduction du temps de travail, il ne l'accepte par voie légale ou contractuelle qu'en contrepartie d'une « flexibilité » accrue de la gestion de la main-d'œuvre. L'actualité fournit même de nombreux signes d'un... allongement du temps de travail imposé par le patronat : aux États-Unis, la durée du travail a augmenté de « l'équivalent d'un mois depuis le début des années 70⁵⁸ » [J. Schor, 1991] ; en France, les horaires s'allongent dans des secteurs semi-clandestins liés à des donneurs d'ordre qui ont pourtant pignon sur rue, en particulier dans la confection : « 15 heures par jour, sept jours sur sept pour 3 000 à 4 000 francs par mois », dénonçait Roland-Pierre Paringaux dans *Le Monde* du 16 octobre 1996. Ajoutons que la Grande-Bretagne, encore aujourd'hui, refuse de respecter la clause européenne des 48 heures par semaine ; même l'État, en France, donne le (mauvais) exemple en décrétant l'allongement de la durée de cotisation nécessaire dans le secteur privé pour bénéficier d'une retraite à taux plein, ce qui impose de fait un allongement de la durée de travail calculée sur la vie d'un individu.

La résistance à la réduction du temps de travail est parfois venue aussi des salariés : c'est que cette réduction a longtemps été synonyme de chômage total ou partiel, de baisse du

salaires – surtout à une époque où il était proche du niveau de survie et tout entier consacré à la nourriture de la famille. D'où la priorité du « droit au travail » sur le « droit à la paresse ». Quand la revendication prend de l'ampleur à la fin du XIX^e siècle (l'objectif des 8 heures !), elle est portée par des militants syndicaux et politiques qui en font une arme mobilisatrice dans leur combat contre le capitalisme. En outre, les ouvriers restent longtemps méfiants envers l'intervention d'un État qui ne leur est pas toujours favorable. Ce n'est qu'à partir de l'instauration des politiques de type keynésien du New Deal et du Front populaire pour sortir de la crise des années 30 que le mouvement ouvrier voit d'un bon œil l'action de l'État pour réduire et réguler le temps de travail au sein du système capitaliste.

La réduction du temps de travail n'en est pas devenue pour autant la priorité des salariés. En France, dans les années 1940-1960, les horaires de travail quotidien et hebdomadaire ont nettement augmenté à cause de la multiplication des heures supplémentaires, et la durée annuelle de travail ne se stabilise qu'à partir de 1955-1956, grâce à l'augmentation des congés payés. Ainsi, la croissance record de la production et de la productivité du travail de ces années-là a alimenté non pas une baisse du temps de travail mais une hausse des salaires sous des formes variées (heures supplémentaires, primes d'ancienneté, etc.) : après l'austérité de la guerre et de la reconstruction, c'est l'accès à un peu d'aisance, au prix d'un temps plus long d'un travail plus intensif. Le revenu est prioritaire sur le temps de travail.

En France, ce n'est que dans la seconde moitié des années 60 que la réduction du temps de travail est revenue sur le devant de la scène des négociations. Le mouvement ouvrier et la gauche politique reprennent alors le grand thème mythique du retour aux 40 heures et celui de la retraite à 60 ans. Avec des résultats cependant modestes : l'explosion ouvrière de 1968 n'a pas privilégié la réduction du temps de travail. Même en pleine prospérité, le souci des salariés reste... le salaire, toujours modeste pour la majorité d'entre eux.

II. « TRAVAILLER DEUX HEURES PAR JOUR »

Toutefois, pour peu que la paye n'en souffre pas, l'envie de vivre autre chose que le travail, de disposer d'un temps pour soi est bien présente. On le voit bien quand, à la fin de la Première Guerre mondiale, la journée de travail de 8 heures a été réclamée et obtenue dans de nombreux pays, par voie législative ou contractuelle, en contrepartie d'une intensification du travail. Cette victoire douteuse s'est reproduite en France dans les années 60-70 quand, en échange d'une réduction hebdomadaire très progressive du temps de travail, le travail en équipes alternées, particulièrement épuisant, a très largement débordé les branches où il pouvait se justifier techniquement.

La révolte des os, annoncée par des niveaux élevés de *turn over* et d'absentéisme, s'exprimant par des grèves difficilement contrôlées par les syndicats, a cependant montré que les salariés n'étaient pas dupes de ce marché. Des militants se sont alors faits l'écho de cette révolte et du désir de ne pas « perdre sa vie en la gagnant ». Dans l'esprit de Mai 68 et du *Droit à la paresse* de P. Lafargue, ils ont renoué avec les aspirations des utopistes et réactualisé les débats qui agitaient le mouvement ouvrier au début du siècle. *Travailler deux heures par jour*, livre-manifeste de ce courant « spontanéiste », anti-capitaliste, anti-autoritaire et plein d'illusions sur le maoïsme, est publié en 1977 sous la plume d'un collectif baptisé « Adret » – ce qui désigne, en pays montagneux, le versant exposé au soleil.

Pour Adret, la réduction massive du temps de travail est la pierre angulaire d'une nouvelle, et nécessaire, organisation sociale. Se réclamant d'un « socialisme libertaire », d'une « société autogestionnaire » qui s'oppose tant au capitalisme qu'au « socialisme modèle Lénine », Adret conteste radicalement le travail tel qu'il est imposé à l'OS en 3 x 8, à l'employée des chèques postaux, à la caissière ou au docker. Il veut démontrer ensuite,

chiffres à l'appui, que la réduction du temps de travail est possible par plusieurs voies : réduction de la production inutile – grâce à une rationalisation des besoins humains-, augmentation de la productivité du travail par le progrès technique et social, transformation d'une partie du travail contraint en travail libre (autoproduction, autoréparation), augmentation de la population active en intégrant les jeunes, les vieux, les handicapés ou les femmes dans cette tâche collective désormais très allégée. Et cette limitation non seulement du temps de travail productif mais aussi de la place de ce travail dans la société doit permettre de limiter la bureaucratie centralisatrice et de promouvoir une organisation décentralisée du « travail libre », des loisirs, de la société tout entière fondée sur des unités communautaires de petite taille.

En reliant son projet aux grandes luttes d'émancipation de la classe ouvrière tout en refusant l'idéologie du travail qui a dominé la culture des mouvements ouvrier et socialiste, Adret rejoint la conception du travail de P. Lafargue ainsi que, sur bien des idées (sélection des besoins à satisfaire et donc des marchandises à produire, vie en communautés restreintes...), de nombreuses utopies de la première moitié du XIX^e siècle ou du mouvement anarchiste de la fin du XIX^e siècle.

III. LA PERSPECTIVE PRÉMATURÉE DE LA FIN DU TRAVAIL

Mais, depuis Adret, le décor a changé : il y eut les deux septennats de F. Mitterrand et les déceptions qu'ils ont engendrées à gauche ; il y eut le démantèlement de l'URSS qui a disqualifié le collectivisme bureaucratique ; il y eut aussi le développement de l'informatique, de la robotique et de la mondialisation qui a ébranlé le libéralisme triomphant, sous la pression du chômage et de la précarisation massive. Du coup, la littérature sur le travail et le temps de travail⁵⁹ ne fait plus guère référence aux luttes sociales. Mais l'utopie renaît néanmoins, même s'il s'agit plutôt d'une utopie de cabinet de conseil, loin des bruits de la rue ou des ateliers, et elle reprend souvent les thèmes communautaristes chers à Adret. Avec de nouveaux arguments.

Pour les uns, la réduction du temps de travail s'impose parce que l'on assiste, à cause du progrès technologique, à la « fin du travail », pour reprendre le titre tapageur de J. Rifkin. C'est aussi l'avis d'A. Gorz ou de J. Robin. Pour ceux-là et pour d'autres, plus nuancés, comme D. Méda ou A. Lipietz, le travail ne peut plus remplir son rôle de source unique de revenu, de dignité et de reconnaissance sociale. D'où la nécessité de le compléter, par exemple avec un tiers secteur pourvoyeur d'« activités » diverses au sein de structures communautaires souples. La réduction du temps de travail devient alors à la fois un moyen pour combattre le chômage et la précarité (« travailler moins pour travailler tous », « partage du travail contre la déchirure sociale ») et un élément indispensable à la reconstruction d'une société où le travail productif ne serait plus le pilier central. Le courant écologiste radical – qui doit beaucoup à René Dumont (*L'Utopie ou la mort*, 1973) et qui est représenté aujourd'hui par Alain Lipietz (*La Société en sablier*, 1996) – rejoint cette position et pose aussi, à travers la question des risques environnementaux de la production, parfois majeurs et planétaires, la question des besoins humains et de la façon de les satisfaire, interrogation qui traverse toute la littérature utopique sur le travail et le temps de travail.

Contre ces problématiques de la fin du travail, Robert Castel a fait un choix opposé, proposant de « penser les conditions d'une métamorphose de la société salariale, plutôt que de se résigner à sa liquidation ». De même, le colloque de la revue *Actuel Marx* sur la « crise du travail », en janvier 1994, dénonçait aussi ceux qui « pronostiquent la fin de la centralité du travail et la disparition des classes sociales ».

Le débat, on l'aura compris, est fortement idéologique, et nous n'allons pas user de la –

fausse – neutralité de l'Histoire pour jouer les arbitres. Nos convictions, également, nous portent à nous opposer aux idéologies de la « fin du travail » dont les arguments ne nous convainquent pas. La fin du travail par le progrès technologique ? Mais les gains de productivité actuels (environ 2,5 % par an) sont loin d'atteindre ceux des années 1950-1960. La diminution « séculaire » du temps de travail engendrée par ces progrès ? Certes elle est réelle, mais elle est faible, connaît des hauts et des bas, et – nous l'avons montré dans ce livre – elle n'a rien d'inéluctable et a toujours été conflictuelle. La mort de la société salariale ? « Une erreur d'analyse sociologique », écrit avec justesse R. Castel qui précise : « la société actuelle est encore massivement une société salariale », une société salariale qui s'est métamorphosée, a traversé une trentaine d'années de relative stabilité avant d'être ébranlée par un chômage massif et une nouvelle précarité, sur fond de croissance du salariat lui-même. L'alternative communautaire ? Mais l'histoire de la société industrielle est, entre autres, celle du recul de la petite communauté de protection rapprochée (la famille, le village, etc.), le plus souvent paternaliste, au profit d'une solidarité organisée à l'échelle de l'État-nation. Certes, cette solidarité a eu son efficacité, mais elle a aussi permis, voire accru, de fortes inégalités, et elle bat de l'aile aujourd'hui. Toutefois, l'alternative d'une solidarité plus rapprochée supposerait un autre partage du pouvoir et – nous y revoyons – supposerait que le monde change de bases ! Reste à savoir lesquelles et comment...

IV. POUR RÉINVENTER LE TRAVAIL, NUL BESOIN D'EN ANNONCER LA FIN

Il n'est nul besoin d'annoncer la fin du travail – qui serait mort de sa belle mort – pour renouer avec les rêves d'une société où, grâce à un progrès technique raisonné, la réduction massive du temps de travail productif permettrait l'épanouissement de l'homme. A l'inverse, pour défendre le « monde du travail », nul besoin de glorifier le travail – suivant le credo qu'ont renforcé à la fois le ralliement du mouvement ouvrier au productivisme pendant la Première Guerre mondiale et la conversion de l'URSS au taylorisme puis au stakhanovisme. Ceux qui se sont battus pour les « 8 heures », autrefois, s'en sont très bien passés.

Aujourd'hui, en France, depuis le passage aux 39 heures hebdomadaires légales en 1982, toutes les négociations collectives sur le temps de travail ont été bloquées. C'est par la bande que la réduction du temps de travail est revenue sur le devant de la scène. Il y eut d'abord la réduction sauvage, selon les seules lois du marché : elle s'appelle chômage, précarisation, travail à temps partiel (36 % des employés de commerce !). Il y a maintenant, lourdement marqué par les préoccupations patronales, le débat sur la réduction concertée du temps de travail : accord sur l'annualisation signé en octobre 1995 par les syndicats de salariés, CGT exceptée ; la loi Robien de juin 1996 liant réduction du temps de travail dans l'entreprise, embauche ou maintien des effectifs pendant deux ans et allègement de charges sociales pendant sept ans. La question de la flexibilité, en particulier, est ainsi au cœur des débats, si bien qu'on ne parle plus de réduction mais de « réduction-aménagement » du temps de travail. Et après tout, pourquoi pas ? Si cet « aménagement » recouvre aussi les intérêts des salariés. Mais ce n'est pas toujours le cas, comme l'ont rappelé, fort à propos, les chauffeurs-routiers salariés lors de leur conflit à l'automne 1996 : voilà une profession qui sait ce que veulent dire flexibilité incontrôlée, amplitude de travail et heures supplémentaires non payées, lorsque la prétendue libre concurrence commande lesdits aménagements. Les mouvements sociaux qui se sont manifestés depuis décembre 1995 montrent aussi aux patrons qu'ils n'ont pas intérêt à jouer la politique du pire.

Dans ces débats, les « impératifs » économiques – qui restent largement à préciser – doivent être mis en concurrence avec les impératifs sociaux et politiques. Le chômage massif

et la montée de l'extrême droite, notamment, appellent une perspective mobilisatrice telle que peut l'ouvrir un projet autour d'une importante réduction du temps de travail apte à rassembler chômeurs, salariés précaires et stables ; un projet défendant aussi le salaire et n'acceptant pas que l'aménagement du temps de travail confine la vie familiale et sociale dans les creux de la production⁶⁰ ; un projet questionnant à nouveau la finalité et la nature de la production ; un projet posant, de ce fait, la question du pouvoir dans la société et dans l'entreprise.

Il est temps de redonner à la réduction du temps de travail sa dimension historique conflictuelle de choix de société, que cette réduction apparaisse comme une forme moderne de réglementation du marché. C'est l'un des enjeux de la définition légale du temps de travail, aujourd'hui comme hier.

Bibliographie

- AMAR J., *Le Moteur humain et les Bases scientifiques du travail professionnel*, Paris, Dunod, 1914.
- ANGENOT Marc, *L'Utopie collectiviste, le grand récit socialiste sous la Deuxième Internationale*, PUF, 1995.
- ASSELAIN Jean-Charles, *Histoire économique de la France du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris, Le Seuil, 1984.
- AZNAR Guy, *Travailler moins pour travailler tous*, Paris, Syros, 1993.
- BAUDOIN Thierry et COLLIN Michèle, *Le Contournement des forteresses ouvrières*, Paris, Librairie des Méridiens, 1983.
- BEAUD Michel, *Histoire du capitalisme*, Paris, Le Seuil, 1981.
- BEHAGY Olive, « Controlling the Product : Work, Time, and the Early Industrial Workforce in Britain, 1800-1850 », in CROSS Gary, « Worktime in International Discontinuity, 1886-1940, p. 155-181 », in *Workingtime and Industrialization : an International History*, Philadelphia, Temple University Press, 1988.
- BOISSONNAT Jean (sd), *Le Travail dans vingt ans*, Paris, Commissariat général au plan-Odile Jacob, 1995.
- BOULIN Jean-Yves, CETTE Gilbert, TADDÉI Dominique, *Le Temps de travail*, Paris, Futuribles-Syros, 1993.
- BOUVIER Jean, CARON François, « Structure des firmes, emprise de l'État », in BRAUDEL Fernand, LABROUSSE Ernest, *Histoire économique et sociale de la France*, tome IV, Paris, PUF, 1979.
- BRON Jean, *Histoire du mouvement ouvrier français*, tome I, Paris, Les Éditions ouvrières, 1968.
- CASTEL Robert, *Les Métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard, 1995.
- CHAMBELLAND Nathalie, « Émergence de la protection sociale en matière de travail à domicile », in *Actes du colloque du Centre de documentation ouvrier et du travail*, Nantes, 1990.
- COMITÉ EMPLOI ET TRAVAIL DU VII^e PLAN, *Rapport*, Paris, Documentation Française, 1976.
- CONSIDÉRANT Victor, *Destinée sociale*, 1834.
- CORBIN Alain, « La fatigue, le repos et la conquête du temps », in *L'Avènement des loisirs, 1850-1960*, Paris, Aubier, 1995.
- CORIAT Benjamin, *L'Atelier et le Chronomètre*, Paris, Christian Bourgois, 1994.
- CROSS Gary, « Worktime in International Discontinuity, 1886-1940 », p. 155-181, in *Workingtime and Industrialization : an International History*, Philadelphia, Temple University Press, 1988.
- CROSS Gary, *A Quest for Time, The Reduction of Work in Britain and France, 1840-1940*, Los Angeles, University Press of California, 1989.
- DEBOUZY Marianne, « Aspects du temps industriel aux États-Unis », *Cahiers internationaux de sociologie*, 1979.
- DEBOUZY Marianne, « Nomadisme et classe ouvrière aux États-Unis à la fin du XIX^e siècle », in MAGRI Susanna et TOPALOV Christian (sd), *Villes ouvrières 1900-1950*, Paris, L'Harmattan, 1989.

- DECOUFLÉ André-Clément, SVENDSEN Nicholas, « Contribution à une histoire des durées du travail dans l'industrie française », in *Travail et Emploi* n° 20, juin 1984.
- DERFLER Paul *Lafargue and the Founding of French Marxism, 1842-1882*, Harvard, 1991.
- DESANTI Dominique, *Les Socialistes de l'utopie*, Payot, 1970.
- DOLLÉANS Édouard, *Histoire du mouvement ouvrier*, Armand Colin, 1939.
- DOMMANGET Maurice, « Préface », in LAFARGUE Paul, *Droit à la paresse*, Maspero, 1969.
- DOMMANGET Maurice, *Histoire du 1er mai*, Paris, Tête de Feuilles, 1972.
- DUMONT René, *L'Utopie ou la mort*, Paris, Le Seuil, 1973.
- DUPUIS Serge, *Robert Owen*, CNRS, 1991.
- DURIEUX Bruno, « La baisse de la durée du travail », *Économie et statistiques* n° 15, septembre 1970.
- DUVEAU Georges, *La Vie ouvrière sous le Second Empire*, Paris, Gallimard, 1946.
- ENGELS Friedrich, « Une grève anglaise », p. 363-373, in *La Situation de la classe laborieuse anglaise*, Paris, Éditions sociales, 1960.
- Études et conjoncture*, n° 8, 1954.
- FAURE Alain et RANCIÈRE Jacques, *La Parole ouvrière 1830/1850*, Paris, 10/18, 1976.
- FONTAINE Arthur, *La Protection légale des travailleurs*, Paris, Alcan, 1907, cité par DECOUFLÉ André-Clément, « La face cachée de l'histoire des durées du travail » in *Travail et Emploi* n° 21, septembre 1984.
- FONTAINE Claude, « L'évolution de la durée annuelle du travail en France depuis 1930 et l'arbitrage entre niveau et genre de vie » in *Chroniques d'actualité de la SEDEIS*, 15 juillet 1984.
- FOURASTIÉ Jean, *Les Trente Glorieuses*, Paris, Fayard, 1979.
- FOURCADE Bernard, « L'évolution des situations d'emploi particulières, 1945-1990 », *Travail et Emploi* n° 52, février 1992.
- FOURIER Charles, *Textes choisis*, Paris, Éditions sociales, 1953.
- FRIDENSON Patrick, « Les conflits inorganisés », in BURGUIÈRE André et JULLIARD Jacques (sd), *Histoire de la France, l'État et les conflits*, Paris, Le Seuil, 1993.
- FRIDENSON Patrick, « Le temps de travail, enjeu de luttes sociales » in BOULIN Jean-Yves, CETTE Gilbert, TADDÉI Dominique, *Le Temps de travail*, Paris, Futuribles-Syros, 1993.
- GAUDEMAR J.-P., *L'Ordre et la production*, Paris, Dunod, 1982.
- GROSSIN William, *La Création de l'Inspection du travail*, Paris, L'Harmattan, 1992.
- GUILLEN Pierre, *L'Empire allemand*, Paris, Hatier, 1970.
- GUYOT Gabriel, *La Loi des huit heures en France et ses conséquences économiques*, Paris, 1922.
- HARRISON Michael, « The Ordering of the Urban Environment : Time, Work and the Occurrence of Crowds, 1790-1835 », p. 134-158, in *Past and Present*, n° 110, 1986.
- HUARD Raymond, *Le Mouvement républicain en Bas-Languedoc (1842-1881)*, Paris, Presses de la FNSP, 1982.
- JAURÈS Jean, *Le Travail*, 1901 (commentaire du roman du même nom d'Émile Zola).
- KOCKA Jürgen, *Les Employés en Allemagne 7850-7980*, Paris, EHESS, 1989.
- KUISEL (Richard F. Kuisel), *Le capitalisme et l'État en France. Modernisation et dirigisme au XX^e siècle*, Paris, Gallimard, 1984.
- LABRANDE Christian, *La Première Internationale*, Paris, 10/18, 1976.
- LECOQ Marcel, *Vers la journée de huit heures*, Paris, 1906.
- LEFRANC Georges « Travail maudit, travail souverain ? » conférence des Rencontres internationales de Genève, 1959, reprise dans *Essais sur les problèmes socialistes et syndicaux*, Payot, 1970.

- LE PLAY Frédéric, *La Réforme sociale en France*, Paris, 1864.
- LESPINET Isabelle, *Les Origines de la journée de 8 heures*, Mémoire de maîtrise, Paris-X-Nanterre, 1985.
- LIPIETZ Alain, *La Société en sablier*, Paris, La Découverte, 1996.
- LOUIS Paul, *Les Lois ouvrières dans les deux mondes*, Paris, Alcan, 1905.
- LUCIANI Jean (sd), *Histoire de l'office du Travail, 7890-7974*, Paris, Syros, 1992.
- MADDISON Angus, *L'Économie mondiale 7820-7992*, Paris, OCDE, 1995.
- MARCHAND Olivier et THÉLOT Claude, *Deux siècles de travail en France*, INSEE, Paris, 1991.
- MARX Karl, *Le Capital*, t. 1, Paris, 1867 (Éditions sociales, 1948).
- MAYR Otto, *Authority, Liberty and Automatic Machinery in Early Modern Europe*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1986.
- MÉDA Dominique, *Le Travail, une valeur en voie de disparition*, Paris, Aubier, 1995.
- MELUCCI Alberto, « Action patronale, pouvoir, organisation et contrôle de la main-d'œuvre au XIX^e siècle », p. 139-159, in *Le Mouvement social*, n° 97, oct.-déc. 1976.
- MOISSONNIER Maurice, « Des origines à 1871 », p. 13-220, in WILLARD Claude, (dir.), *La France ouvrière*, tome I, Paris, Éditions de l'Atelier, 1995.
- MORRIS William, *Nouvelles de nulle part*, Paris, Aubier-Montaigne, 1976.
- MOURIAUX René, « La CGT face aux nouvelles technologies. La contestation du taylorisme », *Cahiers d'histoire*, n° 62, 1996.
- MOUTET Aimée, *La Rationalisation industrielle dans l'économie française au XX^e siècle : étude sur les rapports entre changements d'organisation technique et problèmes sociaux (1900-1939)*, thèse de doctorat, université Paris-X-Nanterre, 1992.
- MOUTET Aimée, « Patrons de progrès ou patrons de combats ? La politique de rationalisation de l'industrie française au lendemain de la Première Guerre mondiale », in *Recherches*, n° 32/33, sept. 1978.
- NAVILLE Pierre, *De l'aliénation à la jouissance*, Paris, 1960.
- NOIRIEL Gérard, *Le Creuset français*, Paris, Le Seuil, 1988
- OMNÈS Catherine, « Les enjeux de la flexibilité », in MARSEILLE Jacques (sd), *Les Performances des entreprises françaises au XX^e siècle*, Paris, Le Monde éditions, 1995.
- PARIAS L.H. (dir.), *Histoire générale du travail*, tome IV, « La civilisation industrielle », Paris, Nouvelle Librairie de France, 1962
- PELLOUTIER Fernand et Maurice, *La Vie ouvrière en France*, Paris, 1900, rééd. Maspero, 1975.
- PERROT Michelle, *Les Ouvriers en grève, France 1871-1890*, tome I, Paris, Mouton, 1974.
- PERROT Michelle, « Les ouvriers et les machines en France dans la première moitié du XIX^e siècle », in *Le Soldat du travail, Recherches*, n° 32/33, septembre 1978.
- PETITFILS Jean-Christian, *La Vie quotidienne des communautés utopistes au XIX^e siècle*, Hachette, 1982.
- PHAN D., « Productivité, emploi et salaires ouvriers chez Renault autour des années 30 », *Le Mouvement social*, n° 154, 1991.
- PIGENET Michel, « Aux fondements d'une identité. Retour sur deux siècles de travail ouvrier », p. 241-255, in *Historiens et Géographes*, n° 350, 1995.
- RAE John, *La Journée de huit heures. Théories et étude comparée de ses applications et de leurs résultats économiques et sociaux*, Paris, 1900.
- RETIÈRE Jean-Noël, « L'industrie des tabacs dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Un patronnage d'État », p. 111-139, in MANSFIELD Malcom et alii, *Aux sources du chômage 1880-1914. Une comparaison interdisciplinaire entre la France et la Grande-Bretagne*, Paris, Belin, 1994.

- RIFKIN Jeremy, *La Fin du travail*, Paris, La Découverte, 1996.
- RIGAUDIAT Jacques, *Réduire le temps de travail*, Paris, Syros, 1996.
- Rioux Jean-Pierre, *La Révolution industrielle*, Paris, Le Seuil, 1971.
- RIST Charles, *La Journée de travail de l'ouvrier adulte en France et sa limitation par la loi*, Paris, 1898.
- ROBERT Jean-Louis, « Les Ouvriers, la Patrie et la Révolution, Paris, 1914-1919 », Besançon, *Annales littéraires de l'université de Besançon*, n° 592, diffusion Belles-Lettres, 1995.
- ROCK Howard, « Independant Hours : Time and the Artisan in the New Republic », in CROSS Gary, « Worktime in International Discontinuity, 1886-1940 », p. 155-181, in *Working Time and Industrialization : an International History*, Philadelphia, Temple University Press, 1988.
- RUYER R., *L'Utopie et les utopistes*, Paris, 1950, cité par Desanti Dominique, *Les Socialistes de l'utopie*, Payot, 1970.
- SALAIS Robert, BAVEREZ Nicolas et REYNAUD Bénédicte, *L'Invention du chômage*, Paris, PUF, 1986.
- SAMUEL Nicole, *Le Temps libre : un temps social*, Paris, Librairie des Méridiens 1984.
- SCARDIGLI V, « La durée du travail, quelques comparaisons », *Futuribles* n° 48, octobre 1981.
- SCHOR Juliet, *The Overworked American : the Unexpected Decline of Leisure*, New York, 1991, cité par LIPIETZ Alain, *La Société en sablier*, Paris, La Découverte, 1996.
- SCOTT Joan W., « La travailleuse », in FRAISSE Geneviève et PERROT Michelle, *Histoire des femmes, le XIX^e siècle*, Paris, Plon, 1991.
- SIROT Stéphane, « Les socialistes français, le travail et ses représentations », *Cahiers de l'OURS*, janvier 1994.
- SIROT Stéphane, *Les Conditions de travail et les grèves ouvrières à Paris de 1979 à 1935*, thèse de doctorat d'histoire, université Paris-VII, octobre 1994.
- SIROT Stéphane, « Les congés payés en France avant le Front Populaire : l'exemple des ouvriers parisiens 1919-1935 », in *Vingtième Siècle*, n° 50, avril-juin 1996.
- SMELSER Neil, *Social Change in the Industrial Revolution*, Chicago, 1959.
- SUE Roger, *Temps libre et ordre social*, Paris, PUF, 1994.
- TARTAKOVSKY Danièle, *Le Front populaire*, Paris, Gallimard, 1996.
- TESSIER Gaston, *Un progrès social : la journée de 8 heures*, Paris, 1923.
- THOMPSON Edward P., *La Formation de la classe ouvrière anglaise*, 1963 (trad. française, Paris, Gallimard-Le Seuil, 1988).
- TOPALOV Christian, « Invention du chômage et politiques sociales au début du siècle », *Les Temps modernes* n° 496-497 ? Paris, 1987.
- TOPALOV Christian, *Naissance du chômeur, 1880-1910*, Paris, Albin Michel, 1994.
- VARLET J., *Paul Lafargue, théoricien du marxisme, textes choisis et annotés*, Éditions sociales internationales, 1933.
- VIET Vincent, *Les Voltigeurs de la République. L'Inspection du travail en France jusqu'en 1974*, vol. 1, Paris, CNRS-Éditions, 1994
- VINDT Gérard, « Péchiney, l'aluminium et la crise des années 30 », in MARSEILLE Jacques (sd), *Les Performances des entreprises françaises au XX^e siècle*, Paris, Le Monde-Éditions, 1995.
- WEBER Max, *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Plon, 1920 (trad. française, 1964).
- WILLARD Claude, *Les Guesdistes*, Paris, Éditions sociales, 1965.
- WILLARD Claude, « Paul Lafargue et la critique de la société bourgeoise » in GRISONI D. (sd), *Histoire du marxisme contemporain*, Paris, 1977.

WOLIKOW Serge, *Le Front populaire en France*, Paris, Complexe, 1996.

WORONOFF Denis, *Histoire de l'industrie en France*, Paris, Le Seuil, 1994.

ZARIFIAN Philippe, « La notion de temps libre et les rapports sociaux de sexe dans le débat sur le rendement » in HIRATA Helena et SENOTIER Danièle (sd), *Femmes et partage du travail*, Paris, Syros, 1996.

Notes

1

Conférence de presse du 17 décembre 1996.

2

Programme économique 1996.

3

On a trop tendance à oublier que le contrat de travail à plein temps et à durée indéfinie, adossé à des conventions collectives et à une réglementation du travail, n'est devenu la norme, pour le salariat, que pendant les Trente Glorieuses d'après guerre.

4

Pour des exemples dans le monde du travail féminin de la métallurgie et de la construction électrique parisienne, voir C. Omnès [C. Omnès, 1995],

5

Du nom de Taylor (1856-1915), cet ingénieur américain qui, chronomètre en main, propose une « organisation scientifique du travail » fondée sur la lutte contre les temps morts, la décomposition du travail en gestes simples, la séparation de la conception et de la réalisation.

6

Estimation déduite du travail de A.-D. Decouflé et N. Svendsen [A.-D. Decouflé – N. Svendsen, 1984], qui donnent comme durée hebdomadaire 58,38 h en 1910 et 55,5 h en février 1913.

7

Th. Baudoin et M. Collin [T. Baudoin, M. Collin, 1983] donnent l'exemple du bassin d'emploi de Caen où, dans les grandes entreprises employant des os (Saviem, Jaeger, Citroën, Moulinex, Radiotechnique), on compte entre 15 % et 20 % d'absents par jour, avec des pointes lors de l'ouverture de la chasse. D'après B. Coriat [B. Coriat, 1994], la situation est comparable chez Ford aux États-Unis.

8

Dans un entretien publié en novembre 1995 dans le mensuel *Sciences humaines*, il propose même de revoir ce chiffre à la baisse. D'où la volée de bois vert que lui administre Ph. Zarifian [Ph. Zarifian, 1996].

9

Pseudonyme d'un collectif de syndicalistes, surtout issus de la CFDT.

10

C'est aussi la thèse que soutient, entre autres, Otto Mayr. Selon lui, le chronomètre est devenu dès le XVIII^e siècle un symbole de l'autorité.

11

Ce nom renvoie à l'habitude qu'ont les ouvriers de chômer le lundi.

12

Qui limite le travail des adolescents et des femmes à 10 heures par jour.

13

Au cours de cette période, la durée du travail s'étend progressivement à 10 heures en Grande-Bretagne. Mais certains travailleurs, comme les cheminots ou les employés du petit commerce, travaillent encore 12 heures par jour et plus (voir première partie de ce livre).

14

La majorité des ouvriers est encore payée à la pièce, le prix de l'ouvrage étant fixé par un tarif.

15

Contrat par lequel un sous-traitant s'engage à faire effectuer un travail par une main-d'œuvre qu'il recrute mais à qui il ne fournit rien (ni outils, ni matières premières).

16

Le décret du 2 mars 1848 impose, outre la suppression du marchandage, une limitation de la journée de travail des ouvriers à 10 heures à Paris, 11 heures en province.

17

L'instauration du livret ouvrier, à la fois pièce d'identité pour la police et certificat de bonne conduite professionnelle rempli par l'employeur, en est un exemple (l'ouvrier ne peut se faire embaucher sans présenter son livret, lequel est détenu par le patron pendant la durée de l'embauche : en cas de mauvaise appréciation d'un employeur, l'ouvrier risque donc d'être condamné au chômage ; en outre, l'ouvrier ne peut voyager sans son livret qui doit être présenté lors des contrôles de police). Le livret ouvrier, bien que tombé en désuétude dès les années 1850, dure localement bien après sa suppression officielle en 1890. On ne peut oublier non plus les lois et décrets qui, depuis la loi Le Chapelier de 1791, interdisent la liberté d'association et de coalition – le syndicalisme, la grève, les manifestations -, donc l'organisation des ouvriers pour défendre leurs droits ou leurs revendications.

18

A contrario, on peut remarquer que les artisans new-yorkais revendiquaient peu pour la réduction de leurs horaires : en fait, ces longues journées, étant gages d'un revenu correct, leur offraient l'opportunité d'accéder au statut de maître. C'était une sorte d'investissement pour une vie future d'indépendance et pour un degré de prospérité, parfois aussi de loisirs, supérieur [H. Rock, 1988] Ce contre-exemple montre que l'enjeu du contrôle peut, dans certains cas, conduire à ne pas rechercher une réduction de la durée du travail.

19

Le *putting out system* (*Verlagsystem* en allemand) est un mode d'organisation artisanal de la production manufacturière visant à échapper aux corporations d'artisans : l'employeur donne le travail à des ouvriers ruraux, à qui il fournit les matières premières (laine, drap ou métal) et, parfois, les outils, puis récupère le produit qu'il commercialise lui-même. Ce système est aussi qualifié de proto-industrie.

20

Cette proposition faite au cours de la séance du 7 septembre 1866, contre Varlin, représentant de la minorité de la délégation française favorable au travail des femmes, est adoptée par le Congrès ! Elle témoigne de la persistance de ces représentations dans le mouvement ouvrier français [C. Labrande, 1976].

21

Rapport d'Aubry au troisième congrès de l'AIT, compte rendu officiel, *in* supplément au journal *Le Peuple belge*, dimanche 6 septembre 1868.

22

Cette argumentation avait déjà été avancée par R. Owen au début du XIX^e siècle (voir chapitre 6) ou par Sismondi, un libéral réformateur français dont les thèses sur les risques de crise par insuffisance de la demande préfigurent celles de J.M. Keynes, cent ans plus tard.

23

En Australie, l'agitation pour les 8 heures recommence aussi dès 1884, après vingt années d'interruption. A l'époque, seulement 20 industries appliquaient les 8 heures. Elles sont 60 en 1890.

24

Pour l'organisation politique du mouvement ouvrier français, voir l'encadré p. 120.

25

La loi du 5 avril 1910 a instauré des retraites obligatoires par capitalisation ainsi que des contributions tripartites (État, employeurs et travailleurs). L'âge de la retraite était fixé à 65 ans, abaissé à 60 ans par une loi de 1912.

26

Un vote qui, cependant, ne peut empêcher la mobilisation d'une partie du mouvement ouvrier (mai-juin 1919 avec les métallos parisiens, puis février 1920 avec les cheminots), dont les espoirs sont alors révolutionnaires.

27

Les temps de repos et de loisir existent sans doute depuis plus longtemps en Angleterre [M. Perrot, 1974],

28

Ces lois sont complétées par la loi du 9 août 1936, qui porte l'âge minimal du travail de 13 à 14 ans.

29

Le régime de Vichy supprima même la loi des 40 heures.

30

Il faut attendre cependant la loi de 1833 pour que soit institué un corps d'inspecteurs des Fabriques chargés d'en vérifier l'application. Cette loi de 1833 interdit le travail des enfants de moins de 9 ans, le travail de nuit de 9 à 18 ans, limitant la journée de travail à 8 heures entre 9 et 13 ans.

31

La loi du 22 mars 1841 interdit, dans les ateliers de plus de 20 ouvriers, le travail des enfants

de moins de 8 ans, le limite à 8 heures entre 8 et 12 ans et à 12 heures entre 12 et 16 ans. Elle interdit le travail de nuit aux moins de 12 ans et rappelle la loi de 1814.

32

La loi ne prévoit qu'un système d'inspection volontaire [Viet, 1994].

33

Cité par K. Marx [K. Marx, 1867].

34

Son *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, publié en 1840, est le résultat de deux années d'enquêtes de terrain (1835-1837) dans l'ensemble des régions textiles de France, mais principalement en Alsace, dans le département du Nord, en Normandie, à Lyon et à Saint-Étienne.

35

Cette loi limite le travail des femmes à 12 heures et leur interdit le travail de nuit ; par ailleurs, le travail des enfants de moins de 13 ans est réduit à 6 heures et demie ou 7 heures suivant les cas.

36

Cette loi, outre la limitation à 11 heures par jour du travail des femmes, rend obligatoire le repos hebdomadaire, comme il l'était déjà pour les adolescents, étend l'interdiction du travail de nuit jusqu'à 18 ans, porte l'âge minimal du travail de 12 à 13 ans et limite davantage le travail des adolescents (à 10 heures de 13 à 16 ans et à 11 heures de 16 à 18 ans).

37

Le décret du 17 mai 1851 édicte des exemptions générales (entretien et réparation des machines non compris dans les 12 heures) et particulières (liste d'industries exemptées, qui ne cesse de s'allonger sous le Second Empire).

38

Après une bataille de trois ans des patrons contre cette loi, un compromis ramène la durée légale à 10 heures et demie les cinq premiers jours de la semaine et à 7 heures le samedi pour les adolescents et les femmes.

39

L'Angleterre, qui a choisi, contrairement à la France, d'articuler sa protection sur la nature des industries, opère avec le Factory and Workshop Act du 27 mai 1878 une codification de ses lois.

40

La loi du 19 mai 1874 s'appliquait déjà à toutes les activités économiques et non seulement à l'industrie, mais uniquement pour les enfants et adolescents, dont elle limitait davantage la durée du travail.

41

Rappelons qu'ils sont alors considérés comme des accords privés et volontaires, signés entre deux personnes – le patron et l'employé – qui agissent de leur plein gré : aux yeux des libéraux, l'État n'était donc pas légitimé pour s'occuper d'affaires privées qui ne regardent que les deux individus concernés.

42

Elle s'applique de la même façon à tous les enfants français concernés, alors que le projet de loi prévoyait de s'en remettre au libre arbitre des préfets, dans chaque département.

43

Voir le *Tableau comparatif de la réglementation du travail de l'enfance dans divers pays européens de 1892* [V. Viet, 1994, p. 203], ou le *Tableau de la durée hebdomadaire du travail en Grande-Bretagne et en France, 1890-1900* [G. Cross, 1988, p. 235].

44

Ces tolérances portent entre autres sur la levée de l'interdiction du travail de nuit ou de l'obligation du repos hebdomadaire et des restrictions de durée pour certaines industries. Les inspecteurs entendent lutter ainsi contre la crise de l'apprentissage de la fin du siècle.

45

Une position hétérodoxe dont J. Jaurès était coutumier. Il a ainsi pris la défense des coopératives ouvrières contre l'avis dominant chez les marxistes.

46

Ph. Buonarotti, compagnon de Babeuf, le révolutionnaire animateur de la Conspiration des Égaux guillotiné en 1796, retrace ce qu'était ce mouvement des Égaux et son programme qui visait à établir en France une dictature révolutionnaire communiste fondée sur la propriété collective.

47

Les positions de Robert Owen influencèrent celles d'Étienne Cabet qui publia son *Voyage en Icarie* en 1840, ouvrage dans lequel il prônait une réduction de la durée du travail à 6 ou 7 heures quotidiennes.

48

C'est-à-dire le travail productif en général. L'industrie, au sens où nous l'entendons aujourd'hui, s'appelait alors l'activité manufacturière.

49

Et même, pour Ch. Fourier, la vie est trop courte pour pouvoir s'épanouir dans tous les domaines d'activité que le « phalanstère » peut fournir : il faudrait, espère-t-il, pouvoir dormir trois heures par jour et vivre 144 ans !

50

A cause de ce gâchis de travail humain, Ch. Fourier considère que le système capitaliste produit « à peine le quart de ce que produira l'association ».

51

Il n'hésitait d'ailleurs pas à investir, pour son usine, dans du matériel moderne.

52

Cette inoffensive parabole lui valut cependant quelques ennuis avec la justice après l'assassinat du duc de Berry, car il fut accusé d'avoir « incité au meurtre » !

53

C'est d'ailleurs une position classique chez les patrons chrétiens, qu'ils soient protestants allemands [M. Weber, 1920], méthodistes anglais [E. Thompson, 1963] ou catholiques

sociaux français [F. Le Play, 1864].

54

Celui-ci pèse alors 18 % de l'électorat allemand en 1890 et 35 % en 1912 !

55

Section française de l'Internationale ouvrière.

56

Que quittent alors Aristide Briand ou Alexandre Millerand, allergiques au marxisme.

57

Ainsi, au détour de son projet, Sixte-Quenin affirme que « la femme continuera à faire la plus grande partie du travail domestique » car « cela cadrera mieux avec sa nature ».

58

Ce qui n'empêche pas les statistiques d'afficher un horaire hebdomadaire de travail très flatteur – 35 heures – grâce à l'explosion du temps partiel pas nécessairement choisi.

59

Pour un tour d'horizon de cette littérature, lire J. Boissonnat, 1995, p. 328-343, et A. Lipietz, 1996, p. 119-129.

60

Comme y invitent les accords concernant l'annualisation du temps de travail, ou bien les modalités concrètes d'application de la loi Robien pour les salariés de la production.